VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1712
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



61, route de Dijon - 21600 Longvic
03 80 66 42 53

Mon beau sapin... roi des projets !



Freepik

Symbole de Noël, le sapin est un produit agricole qui compte dans notre région. Celles et ceux qui le cultivent réfléchissent à l'évolution de leurs pratiques et le secteur sait aussi générer des projets en matière de pratiques culturales adaptées au changement climatique et à une meilleure prise en compte de l'environnement. Il en est du sapin comme de beaucoup d'autres produits de l'agriculture : il se doit de répondre aux attentes sociétales. Nous illustrons cette semaine dans nos pages plusieurs approches qui vont dans ce sens.
Bonnes fêtes à tous !

Pages 9 et 14



ACTUALITÉ P.08

Climat // À quoi ressemblera la vigne demain ?



Réussir

ACTUALITÉ P.10

Énergie // Faire face aux risques de délestages

// Avec votre journal*

L'AGENDA 2023



** Supplément réservé aux abonnés*

fendt.fr
FENDT



MORTE SAISON MAXI

Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

AGCO
Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références

Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
contact@vmat-dallage-chape.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 JUGEMENT DE BÉTAIL : DES BILLETS COMPOSTÉS

.05 CHAMBRE D'AGRICULTURE: POINT DE SITUATION AVANT 2023

.06 CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE: FONCER SUR LE FONCIER

.07 ANCIENS: LE BILLET D'HUMEUR DE JEAN-PIERRE BOURON

.08 CLIMAT: À QUOI RESSEMBLERA LA VIGNE DEMAIN ?

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 SAPINS DE NOËL: DES PRODUCTEURS DU MORVAN EN ROUTE VERS LA BIO

.10 ÉNERGIE: FACE AUX MENACES DE DÉLESTAGES, LA TÊTE FROIDE MAIS SANS RIEN NÉGLIGER

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 ÉLEVAGE LAITIER: L'« ÉVIDENCE » DU ROBOT

.12 PORTE OUVERTE: LELY SE DÉVOILE

.13 ÉLEVAGE OVIN: UNE NOUVELLE BERGÈRE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.14 SAPINS DE NOËL DU MORVAN : UNE PRODUCTION QUI S'ADAPTE

RÉTROSPECTIVE

.15 L'ANNÉE 2022 EN IMAGES *(PREMIÈRE PARTIE)*

RURALITÉ // TERRITOIRES

.23 ENSEIGNEMENT: LES SIMULATEURS DE CONDUITE INAUGURÉS EN PRÉSENCE DES ÉLUS

.24 VILLE À JOIE: BILAN POSITIF ET SURPRISES POUR 2023

.25 CFPPA: OUVRIR LES FORMATIONS AUX STAGES COURTS

SERVICES

.26 ÉQUIPEMENT

.27 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.28 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.30 PETITES ANNONCES

.32 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS

.37 INFLUENCEURS : S'EMPARER DES RÉSEAUX SOCIAUX POUR FAIRE VALOIR SON MÉTIER

.38 LECTURE JEUNESSE : DES LIVRES À OFFRIR AUX ENFANTS

.40 MÉTIER : LA MEILLEURE JEUNE CAVISTE DE FRANCE 2022 EST LYONNAISE



// LE DESSIN

// EN BREF

Biogaz Bientôt un fonds de garantie contre les recours

Lors de l'examen du projet de loi AER (énergies renouvelables) à l'Assemblée le 9 décembre, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher s'est déclarée favorable à l'inclusion du biogaz dans le projet de fonds de garantie contre les recours. *« C'est une proposition que nous essaierons de porter en commission mixte paritaire (CMP). Je pense que l'on devrait aboutir »*, a déclaré la ministre. Prévu pour l'instant à destination de l'éolien et du photovoltaïque, ce fonds visera à garantir une partie des pertes financières qui résulteraient d'une annulation par le juge administratif d'une autorisation environnementale. L'État prévoit d'y contribuer à hauteur de 10 %, en injectant 20 à 30 millions d'euros, a expliqué la ministre. Selon le rapporteur de projet de loi, *« 75 % des projets éoliens partent en contentieux, 30 % pour les projets photovoltaïques »*. Le secteur de la méthanisation est également concerné, et au printemps, il avait été significativement ralenti par le retrait du seul assureur (Axa XL) proposant une garantie contre les recours à la filière. Selon France gaz renouvelable, aucune offre alternative ne serait parvenue à s'imposer depuis.

Biodiversité Un accord trouvé à la Cop15 pour faire évoluer l'agriculture

Un accord mondial rénové sur la biodiversité (document en anglais) a été adopté par la conférence des parties qui se tenait à Montréal (Cop15) dans la nuit du 18 au 19 décembre. *« Un accord historique »*, s'est félicité le ministre français de la Transition écologique Christophe Béchu devant la presse, saluant notamment le langage retenu sur les pesticides et la réduction des subventions néfastes. Car, en plus d'un objectif de 30 % d'aires protégées, le texte prévoit une réduction *« au moins de moitié »* des pertes de nutriments dans l'environnement et *« du risque général des pesticides et des produits chimiques hautement dangereux »*. Les subventions néfastes à la biodiversité devront également être identifiées par chaque pays d'ici 2025 et réduites de 500 milliards de dollars d'ici 2030. La France et l'Union européenne ont eu gain de cause en faisant inscrire l'agroécologie aux côtés de *« l'intensification durable »* parmi les pratiques permettant d'atteindre *« la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires »*. Comme dans le cadre des négociations climatiques, le financement associé à ce nouveau cadre a fait l'objet de longs débats. La décision finale, dans une rédaction proposée par la Chine, envisage d'atteindre *« au moins 20 milliards de dollars »* d'aide internationale annuelle pour la biodiversité d'ici 2025, et *« au moins 30 milliards d'ici 2030 »*.

Gaz Accord des 27 pour plafonner les prix de gros à 180 €/MWh

Après d'intenses négociations pour juguler la flambée des prix du gaz, les ministres de l'Énergie de l'UE ont finalement approuvé le 19 décembre, sur la base des propositions de la Commission européenne, un mécanisme temporaire permettant de plafonner les prix de gros du gaz à partir de 180 €/MWh. Cet instrument vise à plafonner pour un an, à partir du 15 février 2023, les prix des contrats mensuels (pour livraison le mois suivant) sur le marché gazier néerlandais TTF utilisé comme référence dans la majorité des transactions des opérateurs dans l'UE. Il se mettra automatiquement en place dès que les prix dépasseront 180 €/MWh pendant trois jours ouvrables consécutifs, et à condition qu'ils soient au moins supérieurs de 35 € au prix mondial moyen du gaz naturel liquéfié (GNL) pendant cette même période. Il s'agit d'un mécanisme de dernier recours qui peut être suspendu à tout moment, notamment si la demande de gaz augmente de 15 % en un mois ou de 10 % en deux mois ; si les importations de GNL diminuent de manière significative ; ou si le volume négocié sur le TTF baisse de manière significative par rapport à la même période de l'année précédente. Avant adoption formelle par le Conseil, l'Autorité européenne des marchés financiers et l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie publieront un rapport préliminaire sur les données concernant l'introduction du mécanisme de correction du marché d'ici le 23 janvier 2023.

// EN IMAGE

Fourrure Le Danemark veut relancer l'élevage de visons

Après la pandémie de Covid qui avait contraint les autorités danoises à éradiquer la totalité des 17 millions de visons contaminés par le virus, celles-ci ont autorisé la reprise de la production. Les éleveurs qui n'avaient plus d'espoir, il y a deux ans, de reconstruire la filière ont reçu l'autorisation d'importer 10 000 nouveaux spécimens. Ceux-ci proviennent d'Islande, de Norvège, d'Espagne, de Pologne et de Finlande. Mais seulement 14 entreprises sur les 1 200 d'avant la crise, ont demandé une aide d'État pour redémarrer leur activité à compter du 1er janvier 2023, date à laquelle l'interdiction d'élever des visons sera levée. D'ores et déjà des associations écologistes se sont opposées au retour de ces élevages. Une pétition dans le cadre d'une initiative citoyenne européenne a déjà recueilli plus d'un million de personnes. Elle demande l'interdiction de tout élevage d'animaux à fourrure dans l'Union européenne.



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// SYNDICALISME

De la pédagogie avant des sanctions

Une visite de terrain avec les représentants régionaux de l'Office français de la biodiversité, la FRSEA et les JA Bourgogne Franche-Comté, s'est tenue le 12 décembre. C'était l'occasion de faciliter les échanges avec un organisme chargé des contrôles en matière d'environnement, et de mieux expliquer les contraintes et les incertitudes des agriculteurs, confrontés à des réglementations de plus en plus complexes.



De gauche à droite : Florent Point, président des JA BFC, Marie Renne, directrice régionale de l'Office français pour la biodiversité BFC, et Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, au Gaec Jarrot, situé près de Gray, en Haute-Saône, le 12 décembre.



C'est sur le Gaec de Xavier Jarrot (au centre) que s'est déroulée cette visite. Il est ici en compagnie d'Emmanuel Aebischer (à gauche), président de la FDSEA 70.

« Entre-nous, tout pourrait nous opposer » expliquait Christophe Chambon, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté (BFC), en guise d'introduction a la visite de terrain organisé le 12 décembre en Haute-Saône, entre des représentants régionaux de l'Office français pour la biodiversité (OFB), la FRSEA et les JA BFC.

Une visite qui avait pour cadre le Gaec Jarrot, situé à Velesmes-Échevanne, près de Gray. *« Il faut encourager le dialogue,* poursuivait Christophe Chambon, *pour trouver des solutions opérationnelles, pour les agriculteurs. Il est important de pouvoir assurer la durabilité des systèmes. Les agriculteurs ne doivent pas être la variable d'ajustement d'une réglementation parfois contradictoire ».*

De son côté, Florent point, président des JA BFC, ajoutait : *« De nombreux règlements sont soumis à interprétation et placent les agriculteurs en insécurité. Il est nécessaire de privilégier les démarches pédagogiques, au lieu de mettre en avant les sanctions ».*

Faciliter la gestion des dossiers sensibles

Après la présentation rapide de son Gaec, Xavier Jarrot a rappelé les actions réalisées en Haute-Saône pour faciliter la gestion des dossiers sensibles avec l'OFB, en particulier l'entretien des fossés et des haies : *« Il était indispensable de trouver une démarche qui puisse être bien comprise par les agriculteurs (-trices) ».* Pour sa part, Alexandre Lacroix, directeur adjoint de la FDSEA de Haute-Saône, indiquait qu' *« un premier travail de concertation a été réalisé sur les cours d'eau. Les échanges ont permis d'avancer sur les secteurs sensibles. Une nouvelle procédure a été mise en place avec des formulaires simplifiés, dématérialisés, pour l'entretien des haies ; une première en France ». « Cette expérience est à valoriser auprès de nos collègues des autres départements »* complétait Emmanuel Aebischer, président de la FDSEA 70. Ces premiers échanges ont été suivis d'une intervention de Marie Renne, la nouvelle directrice de l'OFB BFC. Elle a apporté les précisions suivantes : *« Il est important d'expliquer que chaque préfet valide, préalablement, le plan de contrôle. Le taux de non-conformité est très correct chez les agriculteurs et il s'améliore ».* La directrice a pu compléter son propos avec des informations complémentaires : *« Un quart des contrôles réalisés par l'OFB BFC portent sur des agriculteurs. Cette proportion reste en légère baisse depuis deux ans. Elle est passée de 28 %, en 2020, à 26 %, en 2021. Le taux de conformité des contrôles réalisés sur la profession agricole s'améliore. Il est passé de 40 %, en 2020, à plus de 58 %, en 2022. Moins de 1 % des exploitations de la région sont contrôlées chaque année. Pour une meilleure compréhension du secteur agricole, les agents de l'OFB BFC ont réalisé une formation agricole. Cette formation sera renouvelée pour mieux appréhender les contraintes économiques des agriculteurs ».*

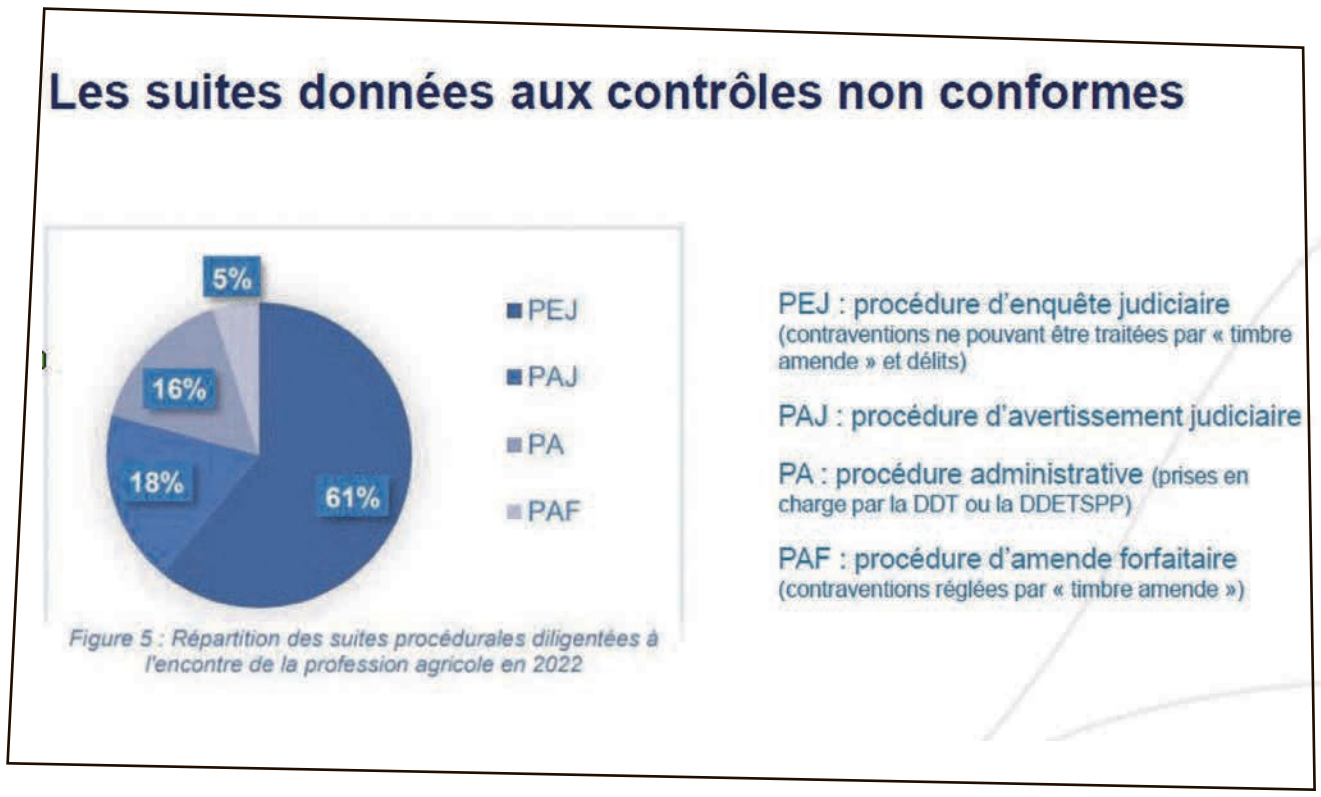
Prédateurs, décharges sauvages…

Néanmoins, pour Thomas Lemée, président des JA de Haute-Saône, *« des points restent encore à améliorer pour éviter les tensions. Lors d'un incident, il serait plus judicieux de prévenir d'abord le fermier, avant d'avertir le propriétaire ».*

D'autres sujets brûlants ont été abordés lors de cette visite, l'un portant sur les prédateurs et l'autre, sur les décharges sauvages. Concernant les prédateurs, les agriculteurs ont été surpris d'apprendre que l'OFB posait des appareils photos pour identifier et évaluer le nombre de loups sans communiquer ces informations auprès des éleveurs. L'OFB BFC a indiqué qu'elle n'a pas une mission de suivi des meutes. *« Ce sujet,* résumait Christophe Chambon, *pourrait faire partie des points à revoir pour mieux prendre en compte toutes les mesures de protection nécessaires et adaptées à chaque territoire, dans le cadre du prochain plan national d'actions sur le loup ».*

Quant aux décharges sauvages, le président de la FRSEA BFC a souligné qu'elles *« génèrent de nombreuses difficultés pour les agriculteurs et il serait utile de progresser dans ce domaine ».* Pour Marie Renne, directrice de l'OFB BFC *« ces procédures vont être gérées par les brigades vertes, mises en place dans les gendarmeries ».*

D'autres rencontres du même type sont programmées dans les départements afin de renforcer l'information auprès des agriculteurs et limiter, ainsi, les incompréhensions de part et d'autre.



Cette illustration montre la nature des suites données par l'OFB aux contrôles sur des agriculteurs jugés non conformes.

FRSEA BFC

// JUGEMENT DE BÉTAIL

Des billets compostés

Cinq nouveaux étudiants se sont qualifiés pour les finales nationales de jugement de bétail.

Le lycée la Barotte a accueilli trois finales départementales de pointage le 13 décembre. Une cinquantaine de jeunes de Châtillon-sur-Seine et Pouilly-en-Auxois (MFR Auxois sud Morvan) étaient en lice dans des équines et bovines. En Brune, les deux Barottins Alexandre Isselin (Lucey) et Éthan Blaise (Prusly-sur-Ource) ont décroché les deux premières places : ces étudiants du Châtillonnais iront défendre les couleurs de leur établissement au Sia 2023. Chez les équins, les deux billets qualificatifs ont été attribués à Tristana Pichetti Lagrot (première place, La Barotte, habitante en Saône-et-Loire) et Émy Lugand (deuxième place, MFR ASM, Jura). Enfin, en Blonde d'Aquitaine, la victoire est revenue à Carla Denaux-Lereuil, élève à La Barotte. Cette habitante de Sennecey-lès-Dijon décroche l'unique billet disponible dans cette race. Carla Denaux-Lereuil était toutefois déjà qualifiée depuis le 17 novembre pour le salon de l'agriculture, suite à sa seconde place dans l'épreuve charolaise. Un choix s'impose pour la jeune fille, celui-ci fera sans doute un heureux : il s'agira de Mathieu Bacquaert (La Barotte, Gevrolles, troisième en charolais) ou d'Arthur Colin (MFR ASM, Varois-et-Chaignot, second en Blonde d'Aquitaine).



Fabien Chaumonnot, responsable de l'exploitation du lycée, aux côtés des deux lauréats en race brune : Alexandre Isselin (premier, au centre) et Éthan Blaise.



Carla Denaux-Lereuil, aux côtés de Nicolas Chauve (éleveur apporteur d'animaux), a terminé à la première place en Blonde d'Aquitaine.

Merci et à bientôt

À l'heure de la remise des prix, les organisateurs ont remercié les établissements Chapuis de Saint-Marc-sur-Seine, Nord 21 Nutrition d'Aignay-le-Duc et le réseau JA21 pour leurs lots offerts à cette occasion. *« Nous saluons également les éleveurs qui ont mis à disposition un ou plusieurs de leurs animaux pour le jugement. Merci également aux différents techniciens d'OPA qui répondent toujours présent. Sans tous ces partenaires, ces épreuves ne pourraient pas avoir lieu »*, souligne Fabien Chaumonnot, responsable de l'exploitation du lycée. Pour mémoire, quatre premières finales départementales de jugement de bétail s'étaient déroulées ces dernières semaines et avaient permis à plusieurs jeunes de se qualifier : Baptiste Bruey (Bellenod-sur-Seine) en Montbéliarde, Julie Hamon (Riel-lès-Eaux) et Florian Drouard (Gevrolles) en Prim'Holstein, Laurette Millot (Argilly) et Enzo Hayer (Peigney) en Simmental Française et donc Carla Denaux-Lereuil en Charolais.

AG



Les qualifiées en équins : Émy Lugand et Tristana Pichetti Lagrot, entourées de Nathalie Girardot et Arnaud Jeannin, deux enseignants de la Barotte.

// LYCÉE LA BAROTTE

On croise les doigts pour Régine

Une vache du lycée de Châtillon-sur-Seine pourrait participer au concours Miss BGS à Paris.

La réponse est attendue dans les prochains jours, au plus tard durant la première quinzaine de janvier. Régine, une vache brune de 30 mois, est préinscrite au prestigieux concours Miss BGS organisé dans le cadre du salon de l'agriculture. *« Nous attendons tous le verdict avec impatience ! »*, lance Fabien Chaumonnot, responsable de l'exploitation agricole de La Barotte, *« si Régine est retenue, ce serait une première pour nous. Une participation à cette épreuve de très haut niveau, réservée aux premières lactations issues de taureaux français, serait un honneur pour notre établissement »*. Julie Matrat, salariée de la ferme, décrit l'animal en lice pour le Sia : *« Régine est la fille d'une de nos plus belles vaches, Idéfix, et d'Olympic, un taureau génétiquement sans corne. Cette belle femelle a vêlé pour la première fois en novembre. Elle tient beaucoup de sa mère avec sa très belle mamelle. C'est une jeune vache très solide, avec une bonne profondeur de poitrine, un bon bassin, de bonnes pattes… Oui, nous croisons les doigts pour qu'elle aille à Paris, ce serait une super expérience ! »*.



Régine, menée par Julie Matrat, postule pour le Sia.

Six ou sept brunes du lycée

Les Barottins sont d'autant plus confiants que la préinscription de Régine a été motivée par les responsables de BGS eux-mêmes : *« une session d'harmonisation des juges européens de la race Brune s'est déroulée il y a peu, ici, dans notre enceinte. Notre génisse a été très remarquée lors de ce rendez-vous. Depuis, Régine a donné naissance à son premier veau et tout s'est très bien passé, sans le moindre pépin. Il n'y a pas de raison pour qu'elle ne soit pas retenue »*. Julie Matrat, fille d'agriculteur à Châtillon-sur-Seine et ancienne élève du lycée, se rendra au prochain Sia, avec ou sans Régine : *« l'exploitation du lycée emmènera cinq génisses pour la présentation de la race brune organisée tous les ans au salon. Cela fait plusieurs années que nous participons. Sur le plan personnel, ce sera ma première participation au Sia. Une autre brune fera le déplacement avec nos étudiants de BTS Acse inscrits au trophée international de l'enseignement agricole (TIAE). Nous pourrions donc avoir sept animaux présents à Paris si Régine est de la partie : une belle fierté pour tous les Barottins ! »*.

AG

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Point de situation avant 2023

Le 25 novembre, la Chambre d'agriculture tenait sa session, la dernière avant la nouvelle année. Elle était axée sur les perspectives de travail et le budget.

Pour sa dernière session de l'année, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) a présenté les perspectives envisagées pour 2023, globalement et par services, avant un petit point sur le budget. Ainsi, de manière générale, la CA 58 prépare plusieurs projets transversaux. Parmi ceux-ci, il est à noter la tenue de la seconde édition d'un « Samedi à la ferme » (voir TDB n° 1649 p. 10) – qui se déroulera à Urzy courant septembre (à confirmer). La poursuite de Cap 100 (voir TDB n° 1703 p. 17) afin de cibler les besoins des exploitants et enfin l'engagement de la CA 58 dans la Stratégie agricole en Bourgogne-Franche-Comté à 2040 (voir TDB n°1709 p. 3) établie par la Chambre régionale d'agriculture (CRA). Didier Ramet évoque d'ailleurs que cette stratégie permettra d'établir *« un plan structurant pour le département »* saluant au passage le travail effectué par la CRA.

Économie et installation

Pour les services de la CA 58, les idées fusent pour l'an prochain. De son côté, le service économie et entreprise s'attachera à anticiper la baisse démographique des actifs ou encore à développer des services comme la mise en place de nouvelles prestations (calcul de fermages, dossier d'autorisation d'exploiter, mise à jour du relevé parcellaire MSA, etc.).

Outre cela, il y aura un transfert de compétences (des services de l'État au Conseil régional) pour le nouveau circuit de gestion de la DJA. Martin Bloch, responsable du service économie et entreprise, insiste : *« nous espérons que le suivi et les décisions se feront avec autant de bienveillance qu'autrefois »*. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, réagit : *« Je doute de la capacité de la Région à répondre aux problématiques locales… »*. Si ce sujet fait encore débat, il est question que la Nièvre conserve une commission dédiée pour faire le lien avec la région, mais, pour le moment, rien n'est définitivement acté.

Élevage EDE

Côté service élevage- EDE, Amélie Brisson, responsable, insiste : *« Tous les 18 mois, nous sommes soumis à un audit de qualité. Le dernier, fait en octobre, stipule qu'aucun écart n'a été identifié, ce qui est rare et rendant la Nièvre très performante sur l'EDE. Il est important de le mentionner »*. Elle poursuit en alertant l'assemblée de la réécriture de l'outil Boviclic qui se transformera pour avoir plusieurs bases, par espèces. Sa mise en application devrait se faire courant 2025 et concernera tous les détenteurs d'animaux – hors chiens, chats, chevaux. Elle précise aussi qu'Oviclic et Ovitel vont fusionner pour plus de simplicité.

Pour terminer, Amélie Brisson évoque les changements pour l'accès aux PCAE, avec notamment l'intégration de nouveaux cahiers des charges comme Boviwell. Enfin, en 2023, de nouvelles formations seront proposées par son service, comme une ciblée sur les retenues d'eau/forage pour l'abreuvement ou encore une sur la transformation fromagère.

Productions végétales

Pour la nouvelle année, le service agronomie et productions végétales, sous la houlette de Bénédicte Bracq, se concentrera, en plus de ses missions, sur la mise en place du conseil stratégique et l'explication des offres qui en découlent. Bénédicte Bracq rappelle : *« cela répond à une obligation réglementaire… mais il faut que chacun comprenne son importance »*. Elle désire également que l'accompagnement technique en maraîchage – conventionnel ou bio – soit poursuivi avec l'organisation de journées techniques. Elle évoque aussi la mise en place d'une commission Eau (le 6 décembre), afin de travailler autour d'une gestion partagée de la ressource. Pour les énergies renouvelables, Bénédicte Bracq met en exergue la disparition du financement Relais Agri Énergie : *« nous devons donc continuer nos efforts autour du bois, du photovoltaïsme, de l'agrivoltaïsme ou encore de la méthanisation. Sur ce dernier sujet, pas mal de choses sont à construire pour aider les intéressés »*.

Didier Ramet conclut : *« Nous avons de nombreux sujets à prendre à bras-le-corps afin que l'agriculture se poursuive dans de bonnes conditions dans notre département. Pour ce faire, nous devons poursuivre nos efforts, mais aussi nous réinventer afin de répondre aux nouveaux enjeux qu'ils soient environnementaux, sociétaux ou économiques »*.

Finances

Durant la session, les prévisions 2023 pour les comptes ont été adoptées. Il est à observer que le parc de véhicules des agents sera renouvelé en partie. De plus, la subvention des JA sera de 2 989 euros (contre 4 889 en 2022), ce qui *« est un montant normal »* explique Jocelyn Kerleaux, directeur de la Chambre avant de préciser : *« le montant avait été ajusté en 2022 pour soutenir la tenue du concours départemental de labour »*. Enfin, Didier Ramet insiste : *« Nous avons prévu 500 euros pour l'Association des Lieutenants de Louveterie de la Nièvre, mais nous allons retravailler avec eux pour faire évoluer ce partenariat »*.

Enfin, Jocelyn Kerleaux a de nouveau insisté : *« les charges de fonctionnement, notamment pour le bâtiment, sont en hausse comme l'électricité ou encore le gaz… plombant un peu les comptes finaux. Nous travaillons à trouver des solutions pour réduire tout cela – réfection de l'isolation du bâtiment de la CA 58 notamment »*.



La Chambre d'agriculture tenait sa dernière session de l'année le 25 novembre à l'Agropole du Marault.



CA 58

La remise des prix aux lauréats du concours fromager s'est faite en présence du préfet Daniel Barnier. Ici de gauche à droite : GAEC Ferme du Creuset, GAEC Ferme du Colombier, SCEA de Neuftables, EARL du Bon Accueil, GAEC de la Baravelle, EARL de Malvaux (Manque sur la photo les excusés : Marion Passard, Camille Léonard et Romain Loreau).

Après tout ceci, la session Chambre s'est clôturée sur la remise des prix aux lauréats nivernais du concours fromager (voir TDB n° 1704 p. 20) pour les producteurs nivernais. Ainsi étaient présents : le GAEC Ferme du Creuset, le GAEC Ferme du Colombier, la SCEA de Neuftables, l'EARL du Bon Accueil, le GAEC de la Baravelle, EARL de Malvaux – avec pour les excusés : Marion Passard, Camille Léonard et Romain Loreau. Pour rappel le fromage du concours avait été décerné à la SARL La Guyotte Ferme Bressane (71) et le prix spécial du jury à la Chèvrerie de Val Mont (21). Au total, ils avaient été 57 producteurs à participer à cette 22e édition, qui comptait 24 catégories de fromages.

Chloé Monget

// ENSEIGNEMENT

58 À la découverte de la Safer

Le 6 décembre, les étudiants des BTS Acse première année et les élèves de terminale Bac professionnel CGEA, futurs acteurs de leur territoire, se sont retrouvés au Legta de Cosne pour découvrir la Safer et son fonctionnement. Cette journée a pour rôle de leur faire découvrir un des acteurs qu'ils seront amenés à rencontrer dans leur vie professionnelle. Ainsi, Jean-Luc Leroy, directeur de la Safer a présenté aux jeunes la Safer en essayant de partir de leurs a priori. Un comité technique fictif a ensuite été réalisé. Par groupe, les apprenants se sont pris au jeu en jouant tantôt le rôle d'administrateur et de postulant. Cette journée sera reconduite par les deux enseignantes, Isabelle Plaidy et Stéphanie Moulin, l'an prochain grâce au partenariat avec la Safer et l'EPL de Nevers Cosne.

Stéphanie Moulin



Stéphanie Moulin

Les étudiants des BTS ACSE première année et les élèves de terminale Bac professionnel CGEA ont découvert la SAFER et son fonctionnement.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

DÉPARTEMENTS

// CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE

Foncer sur le foncier

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture ont dressé un bilan intermédiaire de leur partenariat le 15 décembre à Dijon. Un état des lieux sur l'aménagement foncier en Côte-d'Or a agrémenté ce rendez-vous.

La conférence agricole départementale est l'occasion, chaque fin d'année, d'aborder l'actualité et l'accord-cadre liant le Département à la Chambre d'agriculture. En 2022, les actions en faveur du monde agricole ont mobilisé la somme de 2,33 millions d'euros répartie comme suit : 414 000 euros pour le changement climatique, 176 000 euros pour le dossier solidarité et pas moins de 1,74 million pour le volet *« territoire »*, qui intègre notamment l'aménagement foncier. Ce dernier a fait l'objet d'une présentation le 15 décembre, lors de la conférence départementale agricole. Il a été rappelé que l'aménagement foncier, compétence exclusive du Département depuis 2006, vise à améliorer les conditions d'exploitation avec notamment des gains de temps, d'importantes économies d'énergie et de carburant. Ces atouts sont d'autant plus importants qu'ils favoriseront, par la suite, la future transmission des entreprises et ainsi le renouvellement des générations.

Une belle dynamique

Depuis 2015, treize opérations d'aménagement foncier ont été clôturées en Côte-d'Or, 339 exploitations agricoles et 3 154 propriétaires ont été concernés. Le travail s'est établi sur une surface totale de 20 000 ha. De 15 600 au départ, le nombre de parcelles est *« tombé »* à 5 500 (ratio de 2,8). Le périmètre moyen de ces treize aménagements s'élève à 1 460 ha, avec une fourchette allant de 400 à 4 300 ha. Plus de 56 km de haies ont été plantés à cette occasion, dont 38 km classés en *« création nette »*. Soixante-dix hectares de boisement figurent également au bilan. Le travail est loin d'être terminé : une dizaine d'opérations sont effectivement en cours ou au stade d'étude : cette donnée classe la Côte-d'Or au troisième rang national des départements les plus dynamiques en matière d'aménagements fonciers, juste derrière le Haut-Rhin et la Moselle. Des opérations sont ainsi ordonnées à Allerey et Arconcey (canton d'Arnay-le-Duc), à Aubigny-en-Plaine (canton de Brazey-en-Plaine) et Marsannay-le-Bois (canton d'Is-sur-Tille). Plusieurs territoires sont en phase d'étude préalable, il s'agit d'Aisey-sur-Seine et d'Ampilly-le-Sec (canton de Châtillon-sur-Seine), Ancey et Saint-Jean-de-Bœuf (canton de Talant), Champagne-sur-Vingeanne (canton de Saint-Apollinaire), Verrey-sous-Salmaise et Charencey (canton de Montbard).

Cap sur l'Auxois-Morvan

Fin 2017 a été voté un schéma départemental d'intervention foncière en agriculture. Celui-ci met notamment l'accent sur les communes de l'Auxois-Morvan, qui ont été de loin les moins aménagées lors de ces 50 dernières années. Les interventions dans ce secteur sont donc priorisées, mais les autres territoires restent d'actualité : le Conseil départemental va même au-delà de ses compétences en finançant l'intégralité des frais de procédure (études, marchés de géomètres…) dans les communes n'ayant pas été réaménagées depuis quarante ans. Pour conclure cette conférence, Vincent Lavier s'est une nouvelle fois félicité de la qualité des relations avec le Département. Le président de la Chambre d'agriculture a salué la *« volonté sans cesse affichée et renouvelée du président Sauvadet à accompagner l'agriculture »* , *« comme nous, vous partagez l'idée que nos territoires ruraux ne vivront pas sans agriculture »*.



François Sauvadet (président du Conseil départemental) et Philippe de Segonzac (directeur de la Safer BFC), entourés de Marc Frot (président de la commission agricole du Département), Isabelle Bourion (sous-préfète) et Vincent Lavier (président de la Chambre d'agriculture).

AG

// BIOBOURGOGNE

Deux nouvelles recrues

L'équipe de BioBourgogne s'agrandit, avec l'arrivée de deux nouvelles personnes. La première, Kévin Jestin, 25 ans, rejoint les rangs comme animateur et conseiller grandes cultures Bio (CDI). Originaire du Val-de-Marne, il est diplômé d'AgroParisTech dans le développement agricole : *« L'agriculture regroupe tous les enjeux sociétaux actuels, et ce poste me permettra de travailler ces questions, sous l'angle des grandes cultures et d'une approche technique poussée. Je pense que mes échanges avec les exploitants agricoles permettront de mieux comprendre les diverses dynamiques en cours, afin de trouver, avec eux, des solutions pertinentes pour répondre à certaines problématiques »*. Pour contacter Kévin Jestin : kevin.jestin@biobourgogne.org ou 06 77 30 78 82. La seconde personne à intégrer les effectifs est Marie Jules, 20 ans, comme apprentie en conseil grandes cultures dans la Nièvre et développement de la filière insectes en alimentation animale (contrat d'apprentissage de 3 ans dans le cadre d'une formation d'ingénieur agronome à VetAgroSup Clermont). Après avoir passé son Bac général Sciences Économiques et Sociales puis son BTS Agricole (en alternance au Gaec Lurier) en Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole au CFPPA du Morvan (2 ans) elle explique : *« Je poursuis mon cursus car j'ai un intérêt particulier pour l'agriculture et l'environnement. J'ai opté pour l'alternance car étant hors cadre familial, j'accorde beaucoup d'importance à la pratique en parallèle de la théorie »*. Arlequine (habitante d'Arleuf), elle est très attachée à la Nièvre : *« je pense qu'elle dispose d'un grand potentiel actuellement sous développé »*. Ses missions au sein de Bio Bourgogne seront, pour la partie grandes cultures le Suivi de travaux sur la fertilisation des sols dans le cadre de l'accompagnement d'un GIEE (« Innov Bio58 »), la rencontre et l'apport de conseils auprès d'agriculteurs ainsi que la recherche documentaire. Pour la filière insectes, elle se concentrera sur la mise en place des possibilités de développement de cette dernière, via la création d'un cahier des charges bio ou encore la rencontre avec les divers acteurs de ce domaine. Le but de cette filière étant : *« l'accès à l'autonomie protéique des élevages, l'utilisation de cette ressource via la fertilisation organique dans les systèmes en grandes cultures bios, etc. »*. Pour contacter Marie Jules : apprenti.gc@biobourgogne.org ou 06 75 55 94 02.

Chloé Monget



Kévin Jestin, animateur et conseiller grandes cultures Bio.



Marie Jules, apprentie en conseil grandes cultures et filière insectes.

Bio Bourgogne

// ANCIENS

Le billet d'humeur de Jean-Pierre Bouron

Jean-Pierre Bouron, vice-président de la SDAE (Section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne) s'exprime dans nos colonnes.

Finie la période d'insouciance et d'abondance. Les petits retraités qui n'ont que leur maigre pension comme revenu, apprécieront ces annonces prônant la sobriété et la fin du gaspillage.

Sans tomber dans la sinistrose, nous constatons chaque jour combien le retour à une inflation à deux chiffres, voire plus, pour certains produits et services indispensables pour se nourrir, se chauffer, se soigner, se vêtir et se déplacer inflige de telles augmentations qu'un grand nombre de Français vont tomber dans la précarité et n'auront comme seule solution que de faire un cran supplémentaire à leur ceinture.

Le pouvoir, pour éviter une réaction incontrôlable de la population, n'a trouvé comme seul moyen que la distribution de quelques dizaines d'euros aux plus impactés par la crise, ce qui ne résout rien sur le long terme. La période agitée que nous traversons est le moment de tracer des perspectives d'avenir pour les prochaines décennies.

Nous attendons de nos gouvernants, empêtrés dans leurs contradictions et leurs atermoiements, qu'ils prennent des décisions quitte à se rendre impopulaires. Il appartiendra ensuite au parlement de les amender, de les approuver ou de les rejeter.

Comment peut-on être crédible lorsque l'on nous annonçait que l'énergie électrique en France était, grâce au nucléaire, parmi la moins chère des pays européens et que parallèlement on prévoyait de fermer des centrales tout en nous incitant à remplacer nos véhicules thermiques par des électriques alors que nous ne sommes pas assurés d'avoir assez de courant pour l'hiver ?

Pourquoi une telle hausse alors que nous sommes en quasi autonomie ? Les récents conflits sociaux doivent nous interroger sur le manque de dialogue entre les parties prenantes ce qui aboutit à privilégier l'épreuve de force à la concertation quitte à perturber l'économie du pays et à prendre en otage une partie de la population. Le moment est peut-être venu de se rappeler ce qu'est une entreprise. Industrielle, artisanale, commerciale, agricole, elle est composée de femmes et d'hommes qui sont dirigeants, cadres, ouvriers ou actionnaires. Tous participent par leur travail, par leurs apports de capitaux à sa réussite et aux résultats. Ils sont indissociables. Leurs rémunérations doivent être réparties en fonction de leurs responsabilités, compétences de travail et des risques encourus. Après avoir réinvesti et rémunéré raisonnablement les actionnaires.

Dans le cas de Total, les salaires des principaux dirigeants mériteraient d'être revus à la baisse. Par contre, il serait souhaitable que la même transparence sur leurs montants soit de mise sur l'ensemble des salaires.

Quant aux supers-profits (faut-il pouvoir les définir), ils devraient être affectés en priorité aux petites et moyennes entreprises les plus impactées par l'inflation qui nous pénalise tous.

Difficile pour nous, anciens agriculteurs, de ne pas se préoccuper de l'avenir de la profession, passée de la deuxième à la cinquième exportatrice au niveau mondial. Le point d'équilibre semble rompu entre agriculture compétitive et productive. En effet l'agriculture biologique prend de l'ampleur, malgré les contraintes, les normes, les oppositions irrationnelles, elle est moins productive mais plus écologique (ce qui relève de choix individuels…)

Gardons-nous d'opposer les uns aux autres, alors que les objectifs sont similaires : vivre décemment de son métier, nourrir les habitants de la planète avec des produits sains, entretenir le paysage.

Restons unis face aux contestations qui n'ont pour seule ambition que de contrer tous projets et initiatives portés par les agriculteurs destinés à leur assurer un revenu décent. Réfléchissons aux réformes urgentes et nécessaires à mettre en œuvre pour rétablir une société plus humaine et plus équitable, censée redonner espoir aux générations futures.

Le fort taux d'abstention lors des échéances électorales ne semble pas préoccuper nos dirigeants qui préfèrent discourir au lieu d'agir. La situation actuelle de notre pays qui se dégrade au fil du temps et des dirigeants successifs appelle à un électrochoc.

Mener à bien les réformes promises serait un signe positif qui réconcilierait le peuple avec ses élus qui se préoccupent plus de leurs carrières que des problèmes de terrain. Il est urgent de remettre l'homme au cœur des débats sociétaux et de faciliter la concertation et la recherche de solutions avant d'engager des épreuves de force qui ne peuvent que déboucher sur des incompréhensions.



Jean-Pierre Bouron, vice-président de la SDAE de l'Yonne.

L'histoire nous a appris que lors des crises telles que celle que nous traversons, émergent des femmes et des hommes désintéressés, visionnaires et charismatiques qui mettent leur talent et leur ambition au service du pays et de l'intérêt général, quitte à être impopulaires. En sera-t-il de même en ce début du 21ème siècle ? L'avenir nous le dira. Terminons par une citation positive signée Winston Churchill : *«Agissez comme s'il était impossible d'échouer.»*

Jean-Pierre Bouron

// PLANTATIONS

Les actions du Conseil départemental se poursuivent



Plantation de mûrier platane à Corbigny le 29 novembre dernier en présence de Fabien Bazin et Maryse Peltier.

La 4e édition de l'opération 1 000 arbres du Conseil départemental a débuté le 25 novembre dernier. L'une des premières plantations s'est déroulée le 29 novembre à Corbigny, en présence de Fabien Bazin, président du Conseil départemental et Maryse Peltier, maire de la commune. Ainsi, des plants de mûriers platanes vont remplacer certains vieux sujets, abattus précédemment, sur les avenues corbigeoises.

Pour rappel, en trois éditions, plus de 100 communes ont bénéficié de la plantation de 5 000 arbres et arbustes, répartis en vergers conservatoires et en haies mellifères. En parallèle de l'opération 1 000 arbres, le Conseil départemental, dans le cadre la Stratégie d'adaptation au changement climatique, s'engage à réimplanter des arbres dans les collèges (de Lormes, Varennes-Vauzelles, Fourchambault, Château-Chinon d'ici la fin de l'année et le collège Adam-Billaut (Nevers) début 2023), et la plantation de 800 arbres sur la parcelle maraîchère de Challuy pour constituer une trame de haie, au bénéfice de la production maraîchère et de la biodiversité. Enfin, en session plénière du 28 novembre, l'assemblée départementale a voté à l'unanimité le principe d'engager, par convention avec la Safer, une veille foncière qui doit permettre au Département d'élargir les accotements routiers, préalable à la plantation de linéaire d'arbres le long des voies départementales ou communales, sans entraver la sécurité des usagers de la route. Une expérimentation sera menée avec deux communes, Arthel et Authiou.

Chloé Monget, d'après communiqué

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// CLIMAT

À quoi ressemblera la vigne demain ?

Avec le changement climatique, des interrogations ressortent de tous les côtés sur l'image qu'aura la vigne d'ici quelques dizaines d'années. Pour essayer d'avoir une vision de ce que sera l'avenir de la filière et éviter les pires scénarios, la Chambre d'agriculture fait des projections. Les conseillers font également des essais afin d'offrir des solutions aux viticulteurs dans l'objectif de pérenniser la vigne.



La Chambre d'agriculture de l'Yonne travaille sur divers scénarios afin d'anticiper et contrer au mieux l'impact du changement climatique sur la vigne.

Le principal enjeu du présent et du futur n'est autre que le climat. Et « *il concerne tout le monde* », tient à rappeler Édith Foucher, responsable du département territoires, environnement et terroirs, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Alors, pour essayer de voir à quoi ressemblera le climat dans les années à venir, la Chambre construit des hypothèses pour se projeter. « *Il faut bien insister sur le fait que ce ne sont que des hypothèses* », insiste Édith Foucher. « *On essaye de faire des scénarios basés sur des faits concrets* ». Même si ce ne sont que des hypothèses, celles-ci ne sont donc pas faites au hasard. « *Dans beaucoup de situations, compte tenu du fait que l'on vient de passer plusieurs années avec des aléas climatiques importants, on a fait le choix, à la Chambre d'agriculture, de se projeter plutôt sur les scénarios les plus pessimistes, en espérant que ce ne soit pas ceux-là qui se réalisent. Cela nous donne un vrai objectif de travail dans la façon d'accompagner les agriculteurs et viticulteurs dans l'adaptation de leurs pratiques. Le but est d'éviter ces pires scénarios* ».
Cependant, si l'agriculture peut intervenir de façon significative sur le climat, elle n'est pas la seule. « *Tout le monde a son rôle à jouer. Les scénarios que nous faisons sont aussi liés à la politique mondiale. Il faut que chacun œuvre à son niveau et c'est ce que l'on fait à la Chambre, en essayant d'avancer sur des projets concrets, avec des exploitants, toutes productions confondues, y compris la viticulture qui est déjà très engagée dans cette démarche. Car la vigne est une culture pérenne. Son investissement doit rapporter sur plusieurs années contrairement aux cultures annuelles* ». Si la vigne est déstabilisée, l'impact peut se répercuter sur plusieurs années.

Des températures en hausse

Alors, comment sont faites ces projections ? « *On se base sur des périodes de référence* », répond Édith Foucher. « *On part toujours sur des données météo réelles. Tout le travail de projection est fait avec Météo France* ». Des données entrées ensuite dans l'outil des Chambres d'agriculture, Climat 21, qui met en avant diverses projections avec différents types de scénarios. « *La projection se fait à moyen et long terme, c'est-à-dire à échéance de milieu et fin de siècle. Cela permet de donner de la perspective* ».
C'est le cas pour les précipitations et des températures, par exemple. « *Globalement, quand on fait les projections, il n'y aura pas forcément moins d'eau de pluie qui tombera en 2050 voire en 2100, par contre cette eau de pluie se répartira différemment. Cependant, une hausse des températures moyennes est à constater ainsi qu'une augmentation de fréquence des aléas climatiques. Cela veut dire des situations de canicules avec des problèmes physiologiques sur les plantes (coulure des fleurs, grillure de fruits ou de feuilles), des périodes de gel tardives après les temps doux ce qui cause des impacts plus importants sur la vigne* », détaille Édith Foucher.
En ce qui concerne la vigne, des projections sont faites sur la date de début des vendanges. Sans surprise, celle-ci devrait être de plus en plus précoce. En moyenne, elle était au 27 septembre sur la période 1976-2005. Elle est aujourd'hui au 13 septembre sur la période 2021-2050. Elle sera encore plus tôt sur la période 2071-2100 avec un départ annoncé au 6 septembre.

Limiter l'érosion des sols

En viticulture, toujours, des enjeux sont définis pour pérenniser la culture. « *Il faut essayer de garder au maximum de l'eau dans le sol. Cela passe par une protection du sol, une couverture du sol. C'est aussi essayer d'augmenter la teneur en matière organique des sols. Ça, on va le retrouver aussi dans d'autres productions que la viticulture* », explique Édith Foucher. « *L'implantation de haies est aussi importante, pour ramener de la biodiversité, de la vie et donc de l'eau, afin de limiter les phénomènes d'érosion* ».

La responsable de pôle à la Chambre met en avant un point spécifique de la viticulture, « *qui est fondamental dans la structuration de l'organisation viticole et des marchés : la viticulture est liée à des cahiers des charges de production, eux-mêmes liés à des cépages. C'est un enjeu particulier pour la vigne car on se demande si demain il sera possible ou non de produire du chablis avec d'autres cépages que ceux que l'on a aujourd'hui ? Avec le changement climatique, il peut y avoir une remise en question de l'utilisation de certains cépages, qui ne seraient plus adaptés au climat du secteur. À la Chambre, l'équipe viticole travaille sur des expérimentations dans ses vignes, pour essayer de proposer aux viticulteurs des solutions adaptées* ».

Cela restera toutefois possible de faire de la vigne dans le futur. « *Ce qui changera c'est la façon de la cultiver. Mais dans les pays chauds, il y a aussi de la vigne. Cependant, la rentabilité économique de la production, elle, pourrait être remise en cause. Mais la vigne continuera bien à vivre* », conclut Édith Foucher.

Christopher Levé

// VOLAILLES

L'augmentation des activités de Duc (Chailley) validée

C'est l'aboutissement d'une procédure qui aura duré presque deux ans (commencée en février 2021). Le jeudi 15 décembre, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a signé l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale au profil de la société Duc, pour l'augmentation des activités d'abattage et de découpe de volailles de l'installation qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Chailley.

Toutefois, l'enquête publique a mis en évidence la nécessité de porter une attention particulière au traitement des odeurs. Aussi, un regard est porté sur la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'autorisation environnementale délivrée comporte des mesures nécessaires pour prévenir toute atteinte à l'environnement. Elle permettra à la société Duc d'augmenter l'activité de son installation à Chailley de 60 % et valide un projet qui prévoit le recyclage de 100 000 m^3 d'eaux usées par an permettant un accroissement de l'activité sans augmentation de la consommation d'eau, la création d'une zone de rejet végétalisée permettant de protéger le milieu naturel, et la construction d'une zone d'expédition à l'ouest du site pour mettre fin au stationnement de camions le long de la route et éloigner des habitations la principale source de bruit.

Aujourd'hui, la moitié de la viande de poulet consommée en France est importée. Ce projet concourt ainsi au plan de filière volaille de chair qui a pour objectif la structuration d'une filière française de volaille standard, travaillant avec des agriculteurs locaux et respectant une réglementation exigeante, dans un objectif de souveraineté alimentaire.

C. L. d'après communiqué

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Cinq réunions d'information sur la nouvelle PAC en janvier

À partir du 1er janvier 2023, une nouvelle réforme de la PAC entrera en vigueur après plusieurs années de négociation sur le budget et les mesures.
En juin dernier, la Chambre d'agriculture avait organisé, aux côtés de la DDT de l'Yonne, des réunions d'information sur les grands principes de cette réforme. Les règles et textes de la nouvelle PAC 2023-2027 étant, pour la plupart définis, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, associée à la DDT89, organise cinq nouvelles réunions réparties sur le département, afin de présenter concrètement aux exploitants agricoles les évolutions introduites par ce nouveau cadre réglementaire rénové et validé au niveau européen. Elles aborderont : les aides découplées (dont les écorégimes), les aides couplées végétales et animales (dont la nouvelle aide bovine), l'ICHN et les MAEC, la conditionnalité, l'assurance récolte ou encore le conseil stratégique phytos (CSP) .
Les réunions auront lieu à Lézinnes (salle polyvalente, 5 rte de Frangey) le 3 janvier à 14 h 30, à Paron (salle polyvalente, avenue du stade) le 4 janvier à 14 h 30, à Mézilles (salle des fêtes, rte de St-Fargeau) le 5 janvier à 14 h 30, à Auxerre (salle Cloutier, 3 rue Monge) le 6 janvier à 9 heures, et à Magny (salle des fêtes, rue de la Cure) le 6 janvier à 14 h 30.

C. L. d'après communiqué

// SAPINS DE NOËL

21 58

Des producteurs du Morvan en route vers la bio

Depuis 2019, treize producteurs de sapins de Noël du Morvan œuvrent à l'évolution de leurs pratiques culturales. Un important travail de fond qui porte déjà ses fruits et qui a débouché, pour certains, sur la création d'une Indication géographique protégée.

Comprenant une centaine de producteurs pour une surface de production d'environ 1 500 hectares, la Bourgogne est aujourd'hui une région clé du sapin de Noël en France. La production agricole d'un sapin de Noël représente au minimum 6 à 7 ans de travail nécessitant la mise en œuvre de pratiques variées. Les 3 premières années, cruciales, réclament une adaptation de l'itinéraire technique pour assurer la bonne implantation dans le sol et le bon développement du sapin de Noël.

C'est durant cette période qu'il existe le plus d'enjeux pour les producteurs de la filière qui cultivent en agriculture biologique :
- Mettre en place un travail du sol mécanique et non chimique,
- Privilégier la tonte pour l'entretien de l'herbe au pied des sapins ou la mise en place d'infrastructures agroécologiques pour assurer un bon équilibre de l'écosystème vis-à-vis des potentiels ravageurs (champignon ou insecte).

Répondre à deux objectifs

Conscients de la nécessité d'aller vers des pratiques plus vertueuses pour préserver l'environnement et la santé de l'opérateur, comme celle du consommateur, treize producteurs du Parc national du Morvan se sont lancés en 2019 dans un travail pour répondre à ces enjeux. La constitution et l'animation de ce groupe ont été assurées par Bio Bourgogne et par l'Association française du sapin de Noël naturel (AFSNN), deux associations impliquées dans l'accompagnement des agriculteurs bourguignons depuis plus de 20 ans : l'une pour le développement de l'agriculture biologique et la seconde pour fédérer les producteurs de sapins de Noël naturels. Ces producteurs travaillent depuis 3 ans pour répondre à deux grands objectifs : produire un sapin de Noël qualitatif en agriculture biologique et assurer la viabilité économique de leurs structures. La remise en cause des pratiques culturales et leur amélioration ont été travaillées à travers plusieurs leviers : visites d'exploitations agricoles certifiées en bio, analyse des pratiques culturales et formation des agriculteurs sur des thématiques comme la biodiversité dans les sapins ou l'implantation de couverts végétaux.

Des essais, suivis par les deux organismes cités plus haut ont été mis en place chez chaque producteur du groupe pour permettre à chacun d'avoir accès à des informations clés et localisées sur le bon fonctionnement ou non de certaines pratiques culturales. En complément, des indicateurs reconnus par le ministère de l'Agriculture ont été utilisés pour évaluer les bonnes pratiques des agriculteurs, comme les Indicateurs de fréquence de traitement (IFT-rapport entre la dose de produit phytosanitaire utilisée sur une surface spécifique en comparaison à sa dose de référence et la surface totale de l'exploitation). En 3 ans, une réduction de 30 % de cet IFT a déjà été enregistrée, indiquant une amélioration dans le type de produit et dans les quantités utilisées.

Simulateur de changement de pratiques

L'analyse de l'impact économique a également été une priorité durant ces 3 ans. Chaque producteur a eu la possibilité de simuler le changement de pratiques sur son exploitation à l'aide d'un outil créé collectivement au sein du groupe. Il a permis à certains producteurs de mieux dimensionner l'évolution de leur structure et d'en assurer sa pérennité dans un contexte où l'augmentation des coûts de production est importante. En 3 ans seulement, l'ensemble des producteurs a réduit son utilisation de produits phytosanitaires et 6 sur 13 ont fait évoluer leurs pratiques vers l'agriculture biologique, ce qui témoigne d'une réelle prise de conscience et envie d'avancer collectivement à l'échelle de la filière du sapin de Noël. C'est dans une volonté de reconnaissance du savoir-faire français et local que des producteurs de ce collectif se sont engagés dans la création d'une IGP Morvan en parallèle de ce travail sur les pratiques culturales depuis 2019. Ce travail complémentaire permettra d'obtenir une vraie reconnaissance de la production d'un sapin de Noël sur un territoire adapté en France. Afin de permettre à un grand nombre de producteurs de faire évoluer leurs pratiques culturales tout en maintenant la viabilité économique des structures agricoles, il est nécessaire de valoriser au juste titre ce produit cultivé minutieusement pour continuer à faire rêver petits et grands à l'époque des fêtes de fin d'année.

Élise Rivière-Bio Bourgogne



Bio Bourgogne

Observation d'un nouvel outil de travail du sol chez l'un des membres du collectif.

Thibault Nys, Jean-Paul Grzezalkowski et Florent Montenot

PUBLI-REPORTAGE

IMPRESSIONS DE MOISSON EN FENDT IDÉAL



De gauche à droite : Fabien Dorange, commercial à Lézinnes, Thibault Nys, Nicolas Sulliot, spécialiste MB à Lézinnes et Ménétreux, Félix Drosson, directeur technique et Jean-Paul Grzezalkowski. En médaillon, Florent Montenot.

Thibault Nys d'Etivey, Jean-Paul Grzezalkowski de Villiers les Hauts et Florent Montenot d'Eringes, trois exploitants qui viennent d'effectuer leur première (ou seconde pour Jean-Paul) moisson avec la Fendt Idéal. Tous les trois ont fait le pas d'investir dans la nouvelle moissonneuse du groupe Agco dont ils sentent la volonté de peser sur ce marché dans les prochaines années. L'autre facteur favorable est le SAV des Ets Boucheron, leur concessionnaire Fendt, dont ils louent la qualité et la disponibilité et qu'ils considèrent comme partenaires de leurs exploitations. *«Lorsqu'avec un voisin, nous avons décidé de faire nos moissons en entraide, j'ai établi un cahier des charges et étudié plusieurs modèles. L'Idéal correspondait aux besoins. Au final, j'ai préféré investir dans une machine, certes récente sur le marché mais chez un concessionnaire dont je connais les compétences. »* explique Thibault Nys, qui a récolté 700 ha au volant de son Idéal 8 ParaLevel (PL) équipée d'une coupe à tapis MacDon de 10,70 m. *« Auparavant, j'avais une machine de 15 ans avec une coupe rigide de 7,30 m. C'est dire le changement et le confort de conduite grâce à la coupe qui suit parfaitement le sol, surtout en cultures basses comme les pois ou les lentilles. »* Un avis partagé par Florent Montenot, du Gaec des Vallons, possesseur avec ses 4 autres associés d'une Idéal 8 PL, une machine de démo équipée d'une MacDon de 9 m, achetée… 15 jours avant la moisson. *« Nous avions besoin d'une machine supplémentaire pour sécuriser la moisson sur nos 3 sites. Les Ets Boucheron et Fendt ont été très réactifs. 600 ha ont été récoltés avec l'Idéal 8. De par sa conception, c'est une machine sobre pour cette catégorie. Mais ce qui nous bluffe le plus, c'est la qualité de la paille, obtenue grâce aux 2 rotors de près de 5m. Nous retrouvons la paille des machines conventionnelles des années 80 ! »*

« L'Idéal fait de la belle paille »

Eleveurs charolais avec un troupeau de 27 mères, Jean-Paul Grzezalkowski et son épouse Sonia moissonnent 300 ha. Au sujet de la paille, ils corroborent *« Même aux heures les plus chaudes de la journée, la paille est respectée. On la retrouve d'un seul tenant. »* Leur Idéal 7 PL, monorotor de 450 cv est équipée d'une coupe Biso en alu de 7,70 m et compte déjà deux campagnes. Cette machine a remplacé une Fendt 6635 à 6 secoueurs qui a malheureusement brulé en pleine moisson. Forcément, Jean-Paul Grzezalkowski prête une attention particulière au nettoyage de sa machine, mais comme ses collègues, il est surpris par le faible encrassement. *« Même après 12 heures de travail, l'Idéal est relativement propre. »* Thibault Nys renchérit *« Les deux premiers tiers à l'avant restent ultra propre. Pour la dernière partie, il convient d'être un peu plus vigilant. Les filtres à air se salissent peu. »* Les exploitants s'accordent sur la qualité de battage. Tous constatent un faible retour d'otons, un grain propre et sans cassé grâce au caisson de nettoyage à 3 tables et au système ParaLevel qui corrige les dévers jusqu'à 15%. Jean-Paul Grzezalkowski a des pentes à près de 25% ! Humbles, Thibault Nys et Florent Montenot estiment ne pas avoir apprivoisé leur Idéal de manière optimale. *« Une campagne ne suffit pas. Aujourd'hui, l'élément limitant, c'est moi. »* sourit Thibault. La machine ajuste automatiquement sa performance en fonction du taux de charge convoyeur, de la charge moteur et de la perte tolérée.

Un constructeur à l'écoute

Les trois agriculteurs s'accordent sur la conception de la moissonneuse *« Le cœur de l'Idéal est bon. C'est une machine bien conçue, super simple à régler. La cabine est spacieuse et confortable avec une puissante climatisation. »* Seule, l'ergonomie de conduite est perfectible selon Florent Montenot. D'autres *« quelques bricoles »* sont à améliorer comme la gestion du caisson dans les fortes pentes, l'accessibilité plus rapide à certains organes pour le nettoyage ou les conseils de réglage qui méritent une réédition plus précise, soulignent les exploitants avec la volonté de parfaire l'Idéal. A cet égard, tous constatent et apprécient la qualité d'écoute des inspecteurs techniques Fendt, accessibles et présents sur le terrain. *« Nos remarques sont prises en compte. Nous apprécions cette forme de partenariat. »* Et Thibault Nys de conclure *« Comme avec ma précédente machine, je me vois bien 15 ans avec l'Idéal. »*

Sas Boucheron 89 Lézinnes - 21 Ménétreux-le-Pitois 03 86 75 63 22

// ÉNERGIE

Face aux menaces de délestages, la tête froide mais sans rien négliger

Le secteur agricole n'est pas parvenu à faire valoir auprès du gouvernement son caractère prioritaire afin d'échapper aux risques de délestages électriques annoncés pour janvier. Il reste que si coupures il y a, elles devraient être dosées de manière à ne pas mettre en péril certaines activités agricoles. Et puis le pire n'est jamais sûr : tout dépendra des rigueurs de l'hiver.

Le 7 décembre dernier, en préfecture, à Dijon, avait lieu une réunion destinée à faire le point, avec les représentants du monde agricole, sur les risques de délestages électriques annoncés pour le mois de janvier. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, y a participé. Le Préfet Franck Robine a précisé, sans surprise, que le secteur agricole ne faisait pas partie des domaines considérés comme prioritaires, lui permettant d'échapper à ces risques de coupures. Dans les fermes de Côte-d'Or et d'ailleurs, une certaine inquiétude se fait donc jour, même s'il ne faut pas exagérer le niveau d'anxiété. *« Avant d'en arriver aux délestages,* précise Vincent Lavier, *d'autres choses seront mises en œuvre. Il sera demandé à certains clients gros consommateurs industriels de basculer sur des groupes autonomes, si jamais on devait se retrouver dans une situation sensible. On nous a également informés du fait qu'il pourrait y avoir des diminutions de tension, ce qui fait toujours gagner un peu d'électricité ».*

Un vrai effort de réduction accompli

Les délestages n'apparaissent pas comme totalement inévitables : tout dépendra de la rigueur de l'hiver que nous aurons et, par ailleurs, la population française, dans son ensemble, a plutôt joué le jeu des efforts à accomplir : *« Pour qu'il n'y ait pas de délestage,* poursuit le président de la Chambre d'agriculture, *il faudrait réduire la consommation nationale d'électricité de 10 %, or, les derniers chiffres de consommation globale en France démontrent que cette consommation s'est déjà réduite de 7 % en octobre et 8,3 % en novembre. Nous ne sommes donc pas si loin de l'objectif. Il faut bien sûr se préparer, au cas où. Des variations de température de 1 ou 2° peuvent suffire à faire basculer tout le monde d'un côté ou de l'autre. 1° en moins en hiver, cela se traduit par une augmentation de 2400 MW de la consommation électrique, soit l'équivalent de l'énergie fournie par deux à trois réacteurs nucléaires… »* Sur un plan technique, les coupures se feront sur les départs haute tension, là où l'on passe de la haute à la moyenne tension. Il s'agit de « boucles » qui desservent un certain nombre de communes. Il y aura aussi des zones non-délestables (les zones urbaines qui comprennent des hôpitaux, installations prioritaires). À l'échelle de la France, elles représentent 32 % de la population.

Le souvenir de 1999

En revanche, toutes les zones de campagne seront délestables. *« Selon ce qu'on nous a expliqué, les coupures de dépasseront jamais deux heures pour un même compteur. Cette période de deux heures permet de préserver la chaîne du froid ».* C'est en particulier en pensant aux activités d'élevage que le milieu agricole avait demandé à être considéré comme prioritaire, prenant en compte les problématiques de traite, de conservation du lait, mais aussi d'aération des locaux d'élevage. *« Il y a quand même de plus en plus d'élevages qui ont recours à des systèmes techniquement sophistiqués,* souligne Vincent Lavier, *et pour eux, des coupures constituent un problème important. Un certain nombre d'entre eux sont équipés de groupes électrogènes. De manière générale, beaucoup de paysans disposent de ce type de dispositif. Je conserve le souvenir de la tempête de 1999 qui avait entraîné de nombreuses coupures. On s'était prêté des groupes entre agriculteurs pour se dépanner ».* Encore faut-il aujourd'hui disposer d'un groupe électrogène moderne et adapté à des dispositifs technologiques qui supportent mal les variations de tension. Au final, Vincent Lavier ne perd pas de vue que la situation doit être nuancée : *« j'ai tendance à penser que si nous n'avons pas un hiver trop rigoureux, on devrait parvenir à passer au travers des menaces. De plus, il y a quand même des bonnes nouvelles, notamment la remise en route de plusieurs réacteurs nucléaires qui avaient été arrêtés pour des travaux de maintenance (Bugey, dans l'Ain, Cattenom, en Lorraine, et Belleville-sur-Loire, dans le Cher). Après, il reste que, politiquement, on a un peu de mal à comprendre que la France en arrive là… Et puis il y a sûrement encore des progrès à faire en matière de maîtrise des consommations, notamment sur certaines enseignes commerçantes lumineuses dans les villes ».*

Berty Robert

Pour connaître et anticiper les tensions sur le réseau électrique : www.monecowatt.fr

Délestage et dispositifs d'atténuation

Franck Sander est membre du bureau national de la FNSEA et président de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGPB). Il revient sur les risques de délestage et les dispositifs qui devraient permettre d'atténuer un peu les hausses de l'énergie : *« Toutes productions confondues, les carburants, le gaz et l'électricité ont augmenté de 76 %, 25 % et 7 % en 2022 par rapport à 2021. Sans parler des engrais qui ont fait un bond de 94 %. Concernant les dispositifs gouvernementaux de bouclier tarifaire et d'amortisseur d'électricité, le premier dispositif permettra aux agriculteurs concernés de plafonner les hausses des factures d'électricité à 15 % l'an prochain et pour les autres, ils seront éligibles à l'amortisseur d'électricité. Les exploitations agricoles, qu'elles aient déjà signé un contrat ou qu'elles soient en cours de renouvellement, bénéficieront de ce mécanisme dès lors que le prix du mégawattheure de référence est supérieur à 180 €/MWh. Cet amortisseur se matérialisera par une aide forfaitaire sur 50 % de la consommation permettant de compenser l'écart entre le prix plancher de 180 €/MWh et le prix du contrat plafonné de 500 €/MWh. Les agriculteurs n'échapperont pas aux délestages comme l'ensemble de la population française. Je crains d'ailleurs qu'ils soient davantage touchés, car les zones rurales seront davantage ciblées que les agglomérations ».*



Réussir

L'agriculture va devoir faire avec les risques de coupures électriques, mais tout dépendra du niveau de rigueur de l'hiver qui arrive.

// ÉLEVAGE CAPRIN AVEC TRANSFORMATION

21 Une éventualité à prendre en compte

Justine Prévotat, éleveuse de chèvres à Boux-sous-Salmaise en Côte-d'Or, accepte de livrer son avis sur le risque de coupures de courant cet hiver. Cette jeune femme de 22 ans, lancée dans un atelier laitier depuis janvier 2021, transforme une partie de son lait, même en fin d'année : *« Les chèvres qui ne sont pas pleines à la suite des échographies sont mises en lactations longues, je produis donc toute l'année, même si l'activité est un peu moindre en ce moment. Il est certain que toute coupure de courant serait très problématique pour moi. La première chose à laquelle je pense est ma chambre froide, qui contient plus de 350 fromages en fin de semaine. Cet équipement ne peut pas tolérer la moindre coupure, au risque que la production soit fichue. Pour dire vrai, je n'ai pas encore bien réfléchi aux alternatives que je pourrais mettre en place pour faire face à cette éventualité. Jusqu'à présent, je n'y croyais pas trop ».* L'éleveuse de 110 chèvres alpines, poitevines, saanen et lorraines, gérante de la chèvrerie de l'Odysée, a également besoin d'électricité pour sa salle de traite et pour la majeure partie des outils qu'elle utilise pour fabriquer ses fromages. *« Beaucoup de choses fonctionnent effectivement à l'électricité. Si les coupures de courant étaient inévitables et qu'il fallait choisir un créneau le moins impactant, ce serait sans doute entre midi et quatorze heures, car je transforme aussi bien en matinée que l'après-midi. Mais cela ne résoudrait pas la problématique de la chambre froide qui, elle, tourne en permanence. J'espère donc que ces coupures n'interviendront pas ».*

AG



Justine Prévotat.

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGE LAITIER

21

L'« évidence » du robot

Une exploitation du Châtillonnais a investi dans le V310, un robot de traite capable de détecter les chaleurs et les vaches gestantes.

L'ancienne salle de traite 2x8 TPA du Gaec Bruey avait 25 ans et avait *« fait son temps ». « Elle avait l'âge de notre bâtiment et était largement amortie. Les petits pépins se multipliaient, alors il fallait changer »*, retrace Frédéric Bruey, associé sur l'exploitation avec son frère Emmanuel. Le choix d'un robot s'est rapidement imposé dans ce troupeau comptant 75 vaches brunes et Prim'Holstein. *« Ce type de matériel a très bien évolué ces dernières années et donne entière satisfaction chez l'ensemble des personnes que nous connaissons »*, poursuit l'éleveur de 46 ans, *« les robots actuels n'ont plus rien à voir avec leurs homologues du passé, quand ces appareils étaient à un stade plutôt expérimental. Au début des années 2000, nous avions une mauvaise image des robots, mais la donne a bien changé. Même en comparant les prix des différents systèmes de traite, le robot avait notre préférence. Nous avons considéré l'ensemble des avantages techniques et de confort de travail qu'un tel investissement allait générer sur notre exploitation »*.

Inséminer au bon moment

Le Gaec Bruey a opté pour le robot V310. *« C'est le dernier modèle des robots de chez Delaval. Plusieurs éleveurs l'ont déjà dans le département. Yannick Salomon, de Savoisy, a été le premier à l'acquérir, une petite visite a d'ailleurs été programmée chez lui avant de nous engager »*, mentionne Emmanuel Bruey. L'une des principales fonctionnalités du V310 est liée à la reproduction : un module de dosage de progestérone permet d'améliorer le suivi des chaleurs et d'assurer les diagnostics de gestations. Ces deux derniers critères sont évalués après chaque passage à la traite : les vaches non cyclées ou présentant des cycles anormaux sont rapidement identifiées. *« C'est une caractéristique qui a attiré notre attention, sachant que nous connaissons un certain nombre de chaleurs silencieuses dans notre troupeau. Avec ce nouvel outil, nous sommes sûrs d'inséminer au bon moment »*, commente Emmanuel Bruey. Cette fonctionnalité a été très récemment mise en route à Bellenod-sur-Seine : *« nous n'avons pas encore assez de recul à ce jour. En revanche, nous en avons beaucoup pour le reste du robot, installé depuis le printemps »*, ajoute l'éleveur de 44 ans.

Une semaine d'adaptation

Le V310 révolutionne le quotidien des frères Bruey : *« la satisfaction est clairement au rendez-vous, comme nous l'espérions. Il y a nettement plus de confort dans le travail, qui est totalement différent. Pour la traite, désormais, c'est avant tout de la surveillance. Nous ne venons plus systématiquement à deux dans le bâtiment. En matière technique, il y a tout pour progresser, car nous avons accès à une multitude d'informations sur nos vaches. Le fait de ne plus rater d'inséminations sera source de performances et d'économies »*. La mise en route de l'appareil a nécessité une semaine d'adaptation : *« un changement d'habitudes n'est jamais bien évident, aussi bien pour les bovins que pour les éleveurs ! Cela a été difficile plusieurs jours, mais tout est rentré dans l'ordre. Les Établissements Chapuis restent toujours à disposition pour le moindre problème technique, c'est très appréciable »*. Cette ferme ouverte du 14 décembre a aussi été l'occasion d'aborder la conjoncture. Au Gaec Bruey, le contexte est jugé *« favorable »* avec un prix de base à 465 euros/1 000 litres. Les bons taux butyreux, protéiques et cellulaires du lait ont même permis d'atteindre un prix payé de 500 euros/1 000 litres le mois dernier, avec des charges maîtrisées grâce à une grande autonomie du poste alimentaire.

AG



Emmanuel et Frédéric Bruey devant leur nouvel équipement, la semaine dernière, lors d'une journée ferme-ouverte organisée par les Établissements Chapuis Frères.

// CHAROLAIS

89

170 taureaux retenus pour les ventes de l'UCC

La période des fêtes approche et comme tous les ans, le verdict de l'évaluation pour l'Union Charolais Croissance pour la station de Charmoy (89) vient de tomber : C'est un très bon cru avec un IMOCR moyen de 108.

Arrivés à la station de Charmoy le 12 août dernier, 185 taureaux ont subi l'exigeante étape du contrôle sur performance. Après avoir réalisé une croissance moyenne de 1 700 g/jour pendant l'évaluation et après l'épreuve du pointage, ce sont 170 taureaux qui ont été retenus pour l'une des quatre ventes de ce début d'année 2023.

Le poids âge type 430 jours qui permet de comparer les taureaux malgré leur écart d'âge entre les animaux les plus vieux (nés début septembre 2021) et les plus jeunes (nés début janvier 2022) est de 706 kg. Tous les profils morphologiques montrant toute la diversité du charolais sont représentés dans cette sélection : un tiers de taureaux utilisables sur génisses, une trentaine de mâles naturellement sans cornes dont deux homozygotes, d'autres plus orientés femelles de renouvellement ou plus viande…

Le programme UCC (Union Charolais Croissance) est un programme de sélection génétique qui commence par des accouplements spécifiques sur des femelles triées chez les naisseurs partenaires à l'automne 2020 pour cette série qui vient de terminer son évaluation. Les sept taureaux sélectionnés pour les accouplements étaient Jarret (un taureau à génisses à la production remarquable), Gyver (un taureau à génisses mixte élevage), Maximus (issu de l'UCC, le champion de la croissance), Magique (un taureau avec une production au sevrage exceptionnelle), Niger PP (un taureau sans cornes viande pour génisses), Novak (issu de l'UCC avec de bonnes qualités maternelles attendues) et Playboy P (un taureau sans cornes élevage avec un pedigree intéressant).

Des ventes aux enchères à venir

Ces jeunes reproducteurs sont évalués en station et rigoureusement sélectionnés pour offrir un maximum de garanties aux éleveurs : la même alimentation pour mieux extérioriser le potentiel génétique de chacun, une évaluation en station, une fiche individuelle avec les résultats de pointage, une évaluation génomique et un test de spermatogénèse… En somme, le pack complet du reproducteur prêt à l'emploi.

Parmi tous ces reproducteurs mis en vente, il y aura des fils de Maximus qui ont une nouvelle fois cette année confirmé leur supériorité morphologique à l'image de Sirrocco, numéro 2 de la prochaine vente aux enchères qui aura lieu le mercredi 11 janvier qui est né à l'Earl de Boudernault, ou bien des fils de Jarret qui sont pour la plupart utilisables sur les génisses et qui ont des morphologies très intéressantes avec des bons bassins comme Safran, numéro 37, né à l'Earl Houdmon (dans le Loiret) un fils de Jarret sur Hamel avec de très bonnes aptitudes fonctionnelles. D'autres origines sont aussi disponibles avec chacune leurs points forts comme Sequoia, numéro 50, un fils de Nolimit sur Tanzanien, un taureau né au Gaec La Chaudronnerie (Loiret) qui possède des qualités maternelles exceptionnelles.

La station de Charmoy vous donne rendez-vous pour ses prochaines ventes en ce début d'année 2023, à commencer par celle du mercredi 11 janvier. Une journée portes ouvertes aura préalablement lieu le vendredi 6 janvier.

Union Charolais Croissance

Pour plus d'informations, contacter Bruno Elmanowsky au 06 09 82 85 46 ou Émilien Desmaizières au 06 86 27 58 94.

UNION CHAROLAIS CROISSANCE



Station d'évaluation CHARMOY (89)

VENTES AUX ENCHÈRES
REPRODUCTEURS CHAROLAIS

11 & 18 Janvier 2023

Autres ventes :
- 1er et 8 février à Charmoy (89)
- 22 février à Créancey (21)

PORTES OUVERTES
6 janvier 2023 à Charmoy à partir de 10 h

INFORMATIONS ET CATALOGUES
www.charolaiscroissance.fr
- Émilien Desmaizières 06 86 27 58 94
- Bruno Elmanowsky 06 09 82 85 46 / bruno.elmanowsky@cecna.fr

ÉLEVAGE

// PORTE OUVERTE

58

Lely se dévoile

Le 24 novembre, Gaëtan Brague (Urzy) accueillait les visiteurs pour une porte ouverte dédiée à Lely. L'occasion de fêter les 30 ans de son robot de traite Astronaut.



L'équipe de Lely était présente, en plus de Gaëtan pour répondre aux questions. De gauche à droite: Émilie Lejault, Gaëtan Brague, (Odysse, le chien), Jean-Bernard Duval, Pauline Kantsos, Flavien Guillaumin (salarié). Au second rang: Jacky Rissier (salarié), Antoine Perrudin, Daniel Van Iersel, Cédric Boistard.

« Il est nécessaire d'offrir un moment d'échanges avec les autres exploitants afin de leur détailler ma manière de travailler avec les outils Lely » explique Gaëtan Brague lors des portes ouvertes de la marque organisées chez lui à Urzy. *« Je trouve cela enrichissant de rencontrer des nouveaux laitiers de la Nièvre ou des départements voisins, on a tous à apprendre les uns des autres »*.

Parmi les éléments que Gaëtan Brague a pu dévoiler aux visiteurs, il évoque: *« avec le robot de traite Lely A5, je n'ai plus vraiment de contraintes horaires, ce qui est très appréciable car j'ai ainsi trouvé un équilibre entre la vie de professionnelle et familiale ; pas toujours simple lorsque l'on est laitier »*. Il a aussi abordé les difficultés rencontrées. *« Lors de mon installation, j'ai fait les calculs pour l'avenir : c'était soit je m'automatisais, soit j'arrêtais. J'avais fait mes prévisions sur 458 000 litres par an (avec le robot) et la première année j'ai produit 500 000 litres, avec 40 vaches. Le projet était donc rentable pour moi. Aujourd'hui, avec 58 vaches, je suis à 620 000 l/ an et je suis bien comme cela »*. Au vu de tout ceci, il alerte tout de même: *« il faut bien faire attention à dimensionner son projet en fonction de ses besoins, ses envies et ses contraintes. En effet, la production ne se résume pas à avoir un robot de traite, certes, il peut aider, mais il ne fait pas tout le travail »*.

Glaner les bonnes idées

Ces conseils, Gaëtan a pu les partager notamment avec Didier Maupront, de la SCEA des Mittards (à Moulins-sur-Ouanne dans l'Yonne) venu à l'événement. *« Cette porte ouverte est intéressante pour nous, car mes fils (Sébastien et Vincent) devront pallier mon absence sur l'exploitation quand je serai à la retraite. Ils doivent donc trouver des solutions pour alléger leur charge de travail »*. Sébastien et Vincent rebondissent: *« nous souhaitions voir comment agencer le bâtiment autour du robot de traite… en somme glaner les bonnes idées pour les appliquer dans notre exploitation. Il est nécessaire de trouver des leviers pour se dégager du temps, afin d'être les plus efficaces possibles dans nos missions de tous les jours. Lely propose des outils intéressants, mais il faut bien évidemment prendre en compte tout ce qu'il y a autour afin qu'ils soient véritablement bénéfiques. Si le bâtiment est mal pensé, cela peut avoir l'effet inverse qu'escompté. Avoir des échanges de vive voix avec d'autres producteurs est indispensable pour arriver à trouver ce qui peut nous correspondre à ce niveau-là »*.

Astronaut fête ses 30 ans

Outre la découverte du matériel Lely, cette rencontre était également l'occasion pour la marque de fêter un anniversaire: les 30 ans de son robot de traite Astronaut. Lancé en 1992 aux Pays-Bas, il est dévoilé sur le marché en 1995: *« il fut le premier robot de traite entièrement automatisé au monde »* insiste Antoine Perrudin, consultant FMS (Farm Management Support) Lely France. Il ajoute: *« les portes ouvertes sont le meilleur moyen de montrer nos appareils en situation réelle tout en informant les exploitants sur leur fonctionnement. En effet, en ce qui concerne les robots de traite, même si de nouveaux sortent sur le marché, ils restent performants puisque le logiciel de fonctionnement (nommé Horizon) est mis à jour régulièrement et est compatible avec tous les modèles. Nous avons de nombreux objectifs, dont faciliter le travail des éleveurs ainsi que dégager une rentabilité de l'exploitation tout en ayant en tête le bien-être animal – les uns n'allant pas sans les autres, selon nous »*. Cédric Boissard, commercial de la gamme Lely rebondit: *« la marque développe des outils, et nous sommes là pour élaborer des projets avec les exploitants, via un accompagnement dans l'installation et un suivi régulier ensuite. Rappelons d'ailleurs que le SAV est actif 24 h / 24 h et 7 jours sur 7 avec une intervention en 2 h de l'équipe technique en cas de besoin »*. Gaëtan Brague confirme que ce délai est respecté. Daniel Van Lersel, responsable technique du Lely Center (situé à Monéteau, 89) conclut: *« la relation sur le terrain est indispensable pour répondre le plus précisément et le plus efficacement possible aux demandes des clients existants ou des futurs. Ils connaissent leurs contraintes et nous sommes là pour leur faciliter la tâche. Sans eux rien n'est possible »*.

Chloé Monget

Innovations

Deux nouveaux produits sont en phase de validation, aux Pays-Bas. Le premier se nomme Exos et est un système permettant la récolte et la distribution d'herbe fraîche de manière totalement autonome. Le second, est baptisé Sphere et est dédié au traitement du lisier, en séparant les minéraux, et en les réutilisant. Un filtre convertit l'ammoniaque dans le bâtiment et le transforme en engrais azoté, il est ensuite épandu sur les prairies pour les fertiliser – là encore le système est totalement automatique.

// LAIT

21

Rencontre autour de la production laitière avec Dijon Céréales

L'équipe Nutrition Animale de la coopérative et une cinquantaine d'adhérents de Dijon Céréales se sont retrouvés à Saint-Martin-du-Mont, en Côte-d'Or, le 8 décembre, pour une réunion technique spéciale « vaches laitières ».

La matinée organisée le 8 décembre par Dijon Céréales, à Saint-Martin-du-Mont, au nord-ouest de Dijon, a été l'occasion d'aborder des dossiers techniques avec notamment la qualité des fourrages 2022. Celle des maïs a été en berne (manque d'amidon, taux de cellulose élevé et mauvaise digestibilité). Les fourragères se sont avérées correctes, mais des difficultés de conservation sont cependant apparues dans les deux cas. *« Cela conforte l'intérêt d'utiliser des inoculants afin de préserver la quantité et la qualité des fourrages »*, a expliqué Valentin Girardot, technicien Dijon Céréales. La coopérative accompagne ses adhérents pour compléménter ces fourrages 2022 particuliers, avec des ingrédients spécifiques (amidons et sucres adaptés sources d'énergie, levures vivantes…) présents dans les aliments composés, liquides et minéraux de la gamme.

La réussite des élevages s'appuie toujours plus sur des outils d'aide à la décision. Dairy Expert a été présenté à Saint-Martin-du-Mont. *« Il permet d'aller jusqu'à la marge sur coût alimentaire, de suivre techniquement le troupeau dans sa globalité mais aussi de façon individuelle, avec des indicateurs métaboliques, de qualité du lait et de production pour chaque vache »*, a détaillé Vincent Fourney, technicien Dijon Céréales.

Optimisation de la marge lait

Développé par la R & D Alliance BFC, Top Élevage BFC viendra prochainement compléter l'offre de services proposée aux éleveurs par leurs techniciens pour valoriser au mieux l'utilisation des fourrages produits sur l'exploitation. La rencontre a également porté sur l'économie, avec l'optimisation de la marge lait dans les élevages, mais aussi les filières avec le dossier régional Profilait de contractualisation autour d'une protéine de Bourgogne-Franche-Comté. Jean-Baptiste Martinien (service R & D Alliance BFC) a présenté les références produites par les plateformes d'essais en fourragères de l'union de coopératives (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) dont l'objectif principal est de tendre vers un maximum d'autonomie fourragère. Quatre sites expérimentaux ont été visités par quelque 350 éleveurs adhérents de l'union au printemps 2022, dont deux sur le territoire de Dijon Céréales.



Les rencontres lait de Dijon Céréales permettent de faire le point sur de nombreux aspects techniques.

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGE OVIN

21

Une nouvelle bergère

La Côte-d'Or compte une nouvelle éleveuse en la personne d'Anne Beurton, qui vient de rejoindre la ferme familiale à Nailly, près de Saulieu.

Une installation comme cadeau de Noël ! Anne Beurton s'est offert un bien joli *« présent »* en réalisant son rêve de devenir éleveuse. La jeune femme de 33 ans a rejoint son frère Édouard sur la ferme familiale le 1er décembre. *« J'avais ce projet en tête depuis toujours. L'envie était là, il fallait juste que tout se construise autour, que toutes les planètes soient alignées. C'est désormais chose faite et j'en suis très heureuse ! »*, confie l'ancienne commerciale de la scierie Gaitey, à Pouilly-en-Auxois. Son arrivée sur l'exploitation a été l'occasion d'agrandir la troupe ovine : *« le Gaec comptait jusqu'à présent 80 brebis charollaises. Nous avons investi dans 200 agnelles, des charollaises mais aussi avec des limousines et des vendéennes. L'idée, avec ces deux races rustiques, est de pouvoir désaisonner pour vendre des agneaux toute l'année »*.



Anne Beurton et son frère Édouard, la semaine dernière dans leur bergerie.

Du temps à consacrer

Anne Beurton, titulaire d'un BPREA depuis 2012, évoque ses différentes démarches ayant précédé son installation : *« mes journées étaient très chargées quand j'étais dans mon précédent emploi, puisque je travaillais les différents dossiers d'installation le soir, en rentrant chez moi. Nous ne recevons pas toutes les informations d'un coup, il faut aller les chercher, sans s'éparpiller. Oui, il y a un certain nombre de documents à remplir quand on veut s'installer. Je m'en suis assez bien sortie car j'ai tout rempli au fur et à mesure. Le prévisionnel n'a pas été simple à renseigner. À la base, ce type de dossier est déjà compliqué : il l'est encore davantage dans le contexte actuel, avec des produits et des charges qui varient dans des proportions inédites »*.

Merci le Département

La nouvelle installée salue l'utilité des aides JA et aussi le soutien du Conseil départemental, via son dispositif en faveur de la création et l'augmentation de cheptels ovins, présenté dans l'édition du 9 décembre de Terres de Bourgogne : *« l'aide représente 35 % de mon investissement, en comptant une bonification de 5 % dédiée aux jeunes. C'est considérable et vraiment très positif pour les ovins. Cette politique en faveur de notre filière est à saluer, j'espère qu'elle continuera encore longtemps, pour qu'elle puisse profiter à un maximum d'éleveurs. L'aide JA est tout aussi essentielle. Le calcul m'a été favorable car nous avons des légumineuses et une importante proportion de prairies temporaires »*.

Une meilleure conjoncture

Édouard Beurton se dit très satisfait de travailler avec sa sœur : *« Philippe, notre père, est en retraite depuis 2017. L'arrivée d'Anne était prévue un jour ou un autre. Être deux sur l'exploitation va apporter de nouvelles idées, il sera également moins contraignant de s'absenter. Il est d'autant plus intéressant que l'installation d'Anne se fasse dans une conjoncture favorable : le bon niveau des cours de la viande nous permet de ne pas travailler pour rien, même si le niveau des charges devient très élevé »*. En plus de la troupe ovine, les deux Côte-d'oriens élèvent une centaine de vaches charolaises ainsi que trois chevaux de race Trait Auxois.

AG

Le chantier a commencé

De nombreux travaux sont actuellement réalisés au sein du Gaec, mais ces derniers n'ont rien à voir avec l'installation de la jeune éleveuse. La propriété de la famille Beurton a été très fortement touchée lors de l'orage du 21 juin, relaté à plusieurs reprises dans nos colonnes. Quatre toitures, y compris celle de la maison d'habitation, ont été détruites et sont actuellement remplacées. Édouard Beurton, qui venait d'être papa pour la première fois dans cette même journée, revient sur ce sinistre XXL : *« Nous étions en visio avec la famille qui était à Nailly, nous avons entendu les grêlons depuis la maternité...C'était la panique. L'intégralité du mois de juillet a été consacré à la gestion des dégâts qui, en plus du matériel, ont causé la mort d'une dizaine d'agneaux pour notre exploitation »*. Après le désamiantage réalisé début novembre, la réfection des toits a démarré lors de la première semaine de décembre. *« Une quarantaine de veaux sont toujours dehors et ne sont toujours pas sevrés, alors qu'il devraient l'être depuis près de deux mois. Des pertes de production sont malheureusement à prévoir. Des interrogations d'ordre sanitaire subsistent également avec l'humidité présente sous les bâtiments... »*, partage Édouard Beurton.



// DÉCOUVERTE

58

Conjuguer élevage et agrivoltaïsme

Pratiquer l'agrivoltaïsme est intéressant à de nombreux titres mais ne doit pas s'improviser. Afin d'acquérir des références sur la question, la Chambre d'agriculture assure un suivi sur un élevage d'ovins qui pâturent sur des parcelles équipées de panneaux photovoltaïques. Une porte-ouverte a été organisée pour faire le point sur un sujet qui suscite beaucoup de curiosité.

Entre réfléchir à l'agrivoltaïsme et franchir le pas de sa concrétisation, le fossé peut être large. Les agriculteurs, candidats potentiels à une telle évolution, se posent beaucoup de questions. C'est pour tenter d'y répondre que la Chambre d'agriculture de la Nièvre a organisé, fin novembre, une porte ouverte dans l'élevage ovin d'Emmanuel Mortelmans, à Verneuil, dans le sud de la Nièvre. Depuis 2018, cet éleveur fait cohabiter ses 1 000 brebis de race dorper avec des panneaux photovoltaïques répartis sur plusieurs parcelles pour une surface totale de 70 hectares. Une pratique qui a poussé la Chambre d'agriculture de la Nièvre à mettre en place un suivi, apte à fournir des références sur les effets de cette cohabitation.

Un intérêt fort pour le suivi

La porte ouverte était menée en partenariat avec la société Photosol, spécialisée dans les grandes installations de centrales photovoltaïques au sol ou en ombrières. *« Nous suivons des parcelles ou des lots d'animaux dans le cadre d'un dispositif qui se nomme « Prairies sentinelles »*, explique Christophe Rainon, conseiller en production ovine à la Chambre d'agriculture. *Depuis deux ans, nous constatons que nous sommes sollicités par des porteurs de projets agrivoltaïques. Par ailleurs, nous-mêmes ne savions pas trop comment le pâturage des animaux se présentait sous les panneaux photovoltaïques. On entendait un peu tout et son contraire par rapport à la présence d'herbe sous les panneaux et nous manquions de données chiffrées au niveau local. Nous avons saisi la chance d'être en relation avec Emmanuel Mortelmans, et nous avons pris contact avec Photosol, afin de voir dans quelle mesure on pouvait assurer un suivi sur cette exploitation de Verneuil »*. Photosol, qui gère aujourd'hui onze parcs photovoltaïques en France, a montré beaucoup d'intérêt pour ces suivis, d'autant plus que personne n'était allé aussi loin que les services de la Chambre, en termes d'observation des performances des animaux dans un tel contexte. Le suivi a démarré en 2021 et se poursuit encore. Pour l'instant, il n'a pas révélé de différences notables sur le plan de la croissance, entre des animaux sur une parcelle équipée de panneaux photovoltaïques et ceux placés sur une parcelle classique. La présence des panneaux ne semble pas perturber les ovins de l'exploitation.

Effet sur les températures

Les analyses menées par la Chambre d'agriculture montrent des valeurs alimentaires de l'herbe semblables à celles que l'on trouve sur une prairie naturelle sans panneaux. Elles révèlent par ailleurs des valeurs en calcium importantes entre panneaux et en zone blanche, du fait, peut-être, de la présence de trèfle dans les prélèvements. Les panneaux ont un rôle bénéfique en matière de modération des températures pour les animaux. La température relevée sous panneaux est inférieure d'environ 4 °C à celle constatée en zone blanche aux heures les plus chaudes de la journée. Elle atteint au maximum les 25 °C, sauf en août, température maximale de la zone de confort d'une brebis. Ce constat est confirmé par le fait que les brebis prolongent leur durée de pâturage sous les panneaux les matinées des jours les plus chauds. La démarche lancée par la Chambre d'agriculture suscite intérêt et curiosité. Lors de la journée porte ouverte du 30 novembre on notait, outre la présence de professionnels locaux, celle d'une délégation d'agriculteurs venue du département de la Vienne, et d'autres, de la Moselle. En tout, une soixantaine de personnes sont passées sur le site. *« Pour nous,* poursuit Christophe Rainon, *cette action était aussi le moyen de battre en brèche des a priori comme ceux qui voudraient qu'aucune herbe ne pousse sous les panneaux… L'exploitation de Verneuil prouve qu'on peut parvenir à produire des agneaux sous des panneaux, à condition de respecter quelques conditions. Il faut prendre garde à adapter le chargement à la pousse de l'herbe, mais ça, c'est aussi valable sur une parcelle nue »*. Chez Emmanuel Mortelmans, le chargement est de 5 brebis à l'hectare. Pour cet exploitant, la production énergétique est un moyen de consolider l'activité agricole : *« Le partenariat avec Photosol,* explique-t-il, *nous ouvre de nouvelles perspectives d'avenir, un maintien de l'effectif de brebis malgré des années qui s'annoncent climatiquement de plus en plus difficiles. On a une meilleure autonomie fourragère et plus de sérénité face aux incertitudes liées aux grands prédateurs »*.

Berty Robert



Le suivi sur cet élevage, assuré par la Chambre d'agriculture depuis 2021, n'a pour l'instant pas révélé d'influence néfaste de la présence des panneaux sur les performances du troupeau ovin d'Emmanuel Mortelmans.

Si vous êtes intéressé pour obtenir des renseignements sur le pâturage avec panneaux photovoltaïques, contactez Christophe Rainon au 06 72 39 76 43 ou Christophe Dagouneau, conseiller élevage au 06 33 63 91 32

DIVERSIFICATION

// SAPINS DE NOËL DU MORVAN

Une production qui s'adapte

Les fêtes de fin d'année sont là, et avec elle le fameux sapin de Noël naturel. Isabelle Boussard (Aux aiguilles du Morvan) fait le point sur cette production particulière du Morvan.



Isabelle Boussard rappelle que le Morvan est la première région productrice de sapin en France avant d'ajouter : *« 1,5 million de sapins sont vendus dans l'Hexagone chaque année en provenance du Morvan, sur les 5,9 millions de sapins naturels achetés en France par an ».*

« Le sapin de Noël naturel est le symbole de la joie » insiste Isabelle Boussard, propriétaire associée avec Sébastien Royer « des Aiguilles du Morvan ». Même si le sapin est dans l'esprit collectif synonyme immuable de fête depuis des années, les attentes sociétales, elles, ont changé, comme l'explique Isabelle Boussard.

Évolutions

« La clientèle s'intéresse de plus en plus à notre manière de travailler, un peu comme ce que l'on peut constater pour les autres productions (viande, légumes). Ainsi, ils se demandent : d'où proviennent les sapins, comment sont-ils produits, etc. Pour ma part, je trouve que cet intérêt se manifeste depuis environ trois ou quatre ans, avec les prises de conscience sur l'écologie ; ce qui est une bonne chose puisque cela concerne tout le monde. En même temps, les producteurs de sapin de Noël du Morvan ont adapté leurs pratiques, et nous essayons tous de trouver de nouveaux leviers, pour que notre empreinte soit la moins néfaste possible sur l'environnement. Dans cette optique, nous avons déposé un dossier d'Indication Géographique Protégée (IGP) afin, d'une part, de protéger notre production (en mettant l'accent sur l'origine d'une aire géographique spécifique, un sol, une altitude et un climat favorable à la pousse de ces spécimens) et, d'autre part, de garantir une certaine qualité aux clients, ce qui passe par l'adoption d'un cahier des charges bien précis ».

À l'épine du progrès

« L'IGP « Sapin de Noël du Morvan » devrait devenir active l'an prochain. Son cahier des charges mettra en lumière des méthodes culturales avancées notamment sur la protection des sols ou encore la biodiversité. En effet, pour être intégré dans l'IGP il faudra avoir soit une certification plante bleue de niveau 2 ou un agrément Agriculture biologique. Il y a également tout un volet sur le traitement des déchets ou encore la gestion de l'énergie. En sus, le cahier des charges implique d'abandonner les engrais minéraux pour les remplacer par de la fiente de volailles ou du fumier d'ovin. Il en va de même pour les insecticides et les fongicides de synthèse qui devront laisser leur place aux produits naturels ou Bios Contrôle. Enfin, par les autres exemples de mesures à mettre en place, les producteurs auront l'obligation d'avoir enherbé les tournières, avec une fauche en fin de floraison afin de laisser le temps aux espèces de finir leur cycle de repeuplement ». Même si Isabelle Boussard semble enjouée à l'idée d'intégrer l'IGP, elle nuance : *« pour les producteurs, il y aura un coût supplémentaire. Afin de continuer à vivre de notre métier, l'engagement devra donc aussi s'effectuer du côté des distributeurs, en nous laissant une certaine marge. Nous ne pouvons augmenter nos coûts de productions, sans retours. Nous espérons que ces nouvelles contraintes seront prises en compte durant la réunion qui devrait avoir lieu en février 2023 avec les acteurs de la filière ».*

La sève de la vie

Pour la suite, Isabelle Boussard espère : *« que l'on continue à acheter des sapins naturels, sans culpabiliser. Il faut arrêter de parler d'arbre mort car cela est faux. La production de sapin de Noël est bel et bien vivante car elle contribue, à son échelle, à la diversité d'habitats pour la faune sauvage, et nous avons des espèces dans nos champs que nous ne retrouvons pas ailleurs. De plus, c'est environ 150 familles, dans le Morvan, et 1 000 saisonniers par an qui vivent de cette production. Derrière le sapin, il y a donc énormément de vie ! ».* Elle conclut : *« je souhaiterais que l'on soit considérés comme des agriculteurs, au même titre que les autres, notamment pour les aides. J'ai une pensée particulière pour mes collègues, touchés par la grêle cette année, qui pour certains ont travaillé toute leur vie et ont presque tout perdu. Enfin, je pense que l'agriculture est une famille qui devrait se serrer un peu plus les coudes en cas de coup dur ».*

Chloé Monget

Le sapin alternatif

Si le sapin naturel est apprécié, des alternatives existent, comme le sapin artificiel. Isabelle Boussard est très sceptique pour ce dernier. *« Au vu de la prise de conscience collective en matière d'écologie, je ne suis pas sûre que le sapin de Noël artificiel réponde à ces nouvelles demandes sociétales puisqu'il est souvent fabriqué en plastique et provient d'Asie. À côté de cela, la production de sapin de Noël naturel du Morvan reste plutôt vertueuse d'autant plus que nous faisons tout pour trouver de nouveau levier pour préserver l'environnement – et notre production ».* **En ce qui concerne la location de sapin en pot (en retrouvant le même sapin d'une année sur l'autre), Isabelle n'est pas emballée :** *« Cela peut être une solution pour certains, mais il faut, dans la majorité des cas, que les clients les ramènent au professionnel – rajoutant une contrainte pour le particulier. Pour nous, professionnels, cela demande une logistique et une infrastructure que nous n'avons pas tous. Je ne suis pas sûre que le principe, même louable, soit viable à terme ».*

Aux aiguilles du Morvan

Isabelle Boussard est associée avec Sébastien Royer. Ils dirigent ensemble l'entreprise située à l'Huis Rapin (21). Si au départ cette activité était un complément à leurs professions, Isabelle et Sébastien en ont fait leur métier depuis quelques années. Créée en 2002, Aux aiguilles du Morvan s'étend sur 80 ha dédiés à la production de sapin de Noël, répartis sur les départements de la Nièvre, de l'Yonne et de la Côte d'Or. Parmi les sapins cultivés se trouvent des Épicéas, des Nordmann et des Pungens. Environ 70 000 sapins sont vendus par l'entreprise tous les ans, en France. Isabelle Boussard insiste : *« Le thème de l'enrésinement du Morvan ne nous concerne en rien, pour diverses raisons. La première étant que les sapins de Noël représentent 1 % de la SAU du Morvan, la seconde étant que nous sommes sur des terres agricoles et non forestières, et enfin chaque sapin de Noël coupé est remplacé par un autre. Je pense que nous avons un gros travail de communication à faire sur ces points afin qu'il n'y ait pas d'amalgame ».*



Aux aiguilles du Morvan commercialisent environ 70 000 sapins par an.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 1/2

Une année, ça passe si vite, qu'on pourrait croire qu'il ne s'y passe pas grand-chose, et pourtant ! Revoici notre traditionnelle rétrospective, du moins la partie concernant le premier semestre 2022 (la seconde, vous la découvrirez dans notre numéro du 6 janvier 2023). Il est question ici d'une nouvelle marque locale, d'ingéniosité paysanne, d'éleveurs en concours toujours plus fiers de leurs animaux, d'anniversaire pour la filière moutarde, de productions énergétiques de plus en plus présentes en agriculture, d'un déluge de grêle dévastateur… et de votre journal qui a fait peau neuve ! Bonne lecture et rendez-vous en 2023 !

// JANVIER



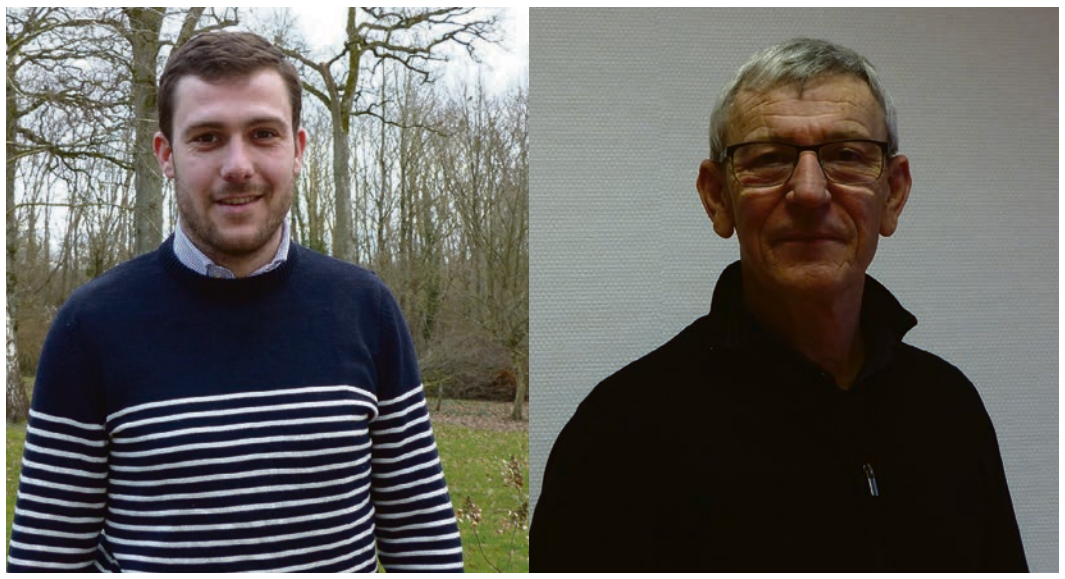
Alliance BFC, qui fédère les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise, lance le 10 janvier la marque Nous Autrement. L'objectif est de formaliser une démarche qui tient du marketing et du commerce tout en prenant en compte la question du revenu des agriculteurs et un partage équilibré de la valeur. La marque repose sur une charte de onze engagements.



Le vendredi 14 et le samedi 15 janvier, un forum des métiers était organisé par les MFR de Bourgogne Franche-Comté, à Auxerre. Deux jours où les jeunes du département ont pu venir à la rencontre des professionnels de tous types de métiers, afin d'obtenir des renseignements et y voir un peu plus clair quant à leur avenir scolaire et professionnel.



Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, s'est rendue à Nevers (rue du Pont Cizeau) pour visiter la nouvelle antenne du Crous Bourgogne Franche-Comté. Ouverte notamment aux élèves des établissements agricoles, elle avait été créée en septembre 2021.



Le 24 janvier, Damien Renoux, agriculteur à Villebougis, a été élu président de l'UPVY. Il succède à Laurent Poncet, qui a occupé la fonction pendant plus de trois ans. Ce dernier est désormais premier vice-président et accompagne son successeur dans sa nouvelle mission.



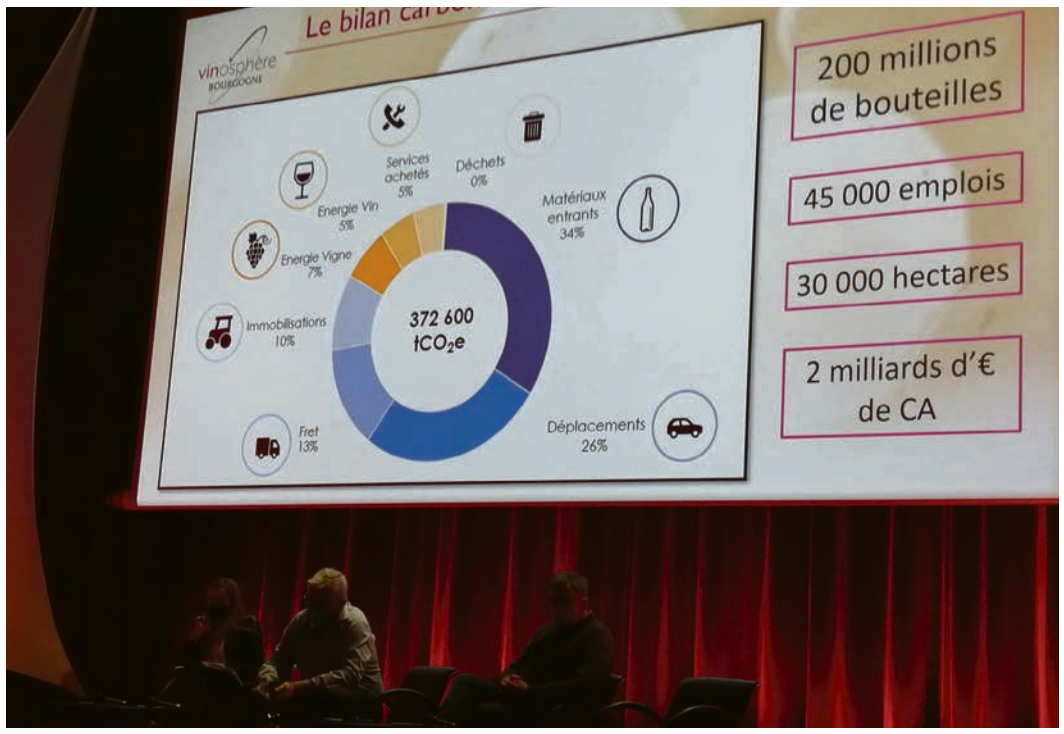
La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or accueille 400 visiteurs lors de ses journées bâtiments, organisées du 31 janvier au 4 février en partenariat avec Alysé, le GDS et le syndicat d'élevage ovin. Les 10 rendez-vous proposés sont sources d'inspiration pour de nombreux porteurs de projets. En photo, Nicolas Bayen, agriculteur à Nod-sur-Seine, ici avec un « réchauffeur d'agneaux » fabriqué maison !

// FÉVRIER



Entre le 7 et le 10, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé ont organisé des journées portes ouvertes des bâtiments d'élevage, dans cinq exploitations du département afin que les exploitants partagent leurs innovations avec d'autres éleveurs.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 1/2



C'est à Beaune, le 10 février que le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) a lancé son projet pilote, nommé Objectif Climat. L'ambition est énorme : atteindre la neutralité carbone pour le vignoble à l'horizon 2050. Le BIVB est associé, dans cette démarche, à la société Adelphe, spécialisée dans les thématiques de collecte, de tri et de recyclage des emballages. Ce secteur représente jusqu'à 40 % des émissions de carbone de la filière vin.



Près de 78 capteurs de températures ont été disposés sur l'AOC Pouilly Fumé dans le cadre de l'étude terroir effectué en collaboration entre l'IUVV, l'ESA et les vignerons volontaires. L'enjeu majeur de cette étude est d'enrichir la connaissance technique sur les terroirs afin, pour les vignerons, d'anticiper les échanges, faire évoluer leurs pratiques en fonction afin de préserver l'identité des vins de l'AOC tout en communiquant sur les particularités de ces terres.



Le GIE Charolais Évaluation bat tous les records lors de sa vente de reproducteurs au pôle de Créancey. Quarante veaux trouvent preneur au prix moyen de 3 886 euros. Sam, né au Gaec Lépée à Millery, atteint la somme de 15 500 euros !



Après les projets présentés durant des années pour trouver une solution au retrait de Sicarev de l'abattoir de Corbigny, une solution a été mise en lumière le 17 février à Corbigny : la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Cette dernière est divisée entre diverses parts sociales d'une valeur de 500 euros et constituée d'une variété de collèges : d'éleveurs, de grossistes bouchers, de charcutiers chevillards, de partenaires (Sicagemac), d'institutions (collectivités territoriales, etc.) ou encore de salariés.



Le vendredi 25 et le samedi 26 février ont eu lieu les premiers États généraux de l'agriculture alternative, organisés par l'association Renaissance Joigny, à Joigny. Lors de ces deux jours, six tables rondes ont été animées, sur des thématiques mettant en avant des solutions ou des pistes de réflexion pour contrer les problématiques du monde actuel, tant en agriculture que sur le territoire en général.



La 58e édition du salon international de l'agriculture a eu lieu du 26 février au 6 mars, à Paris. Les milliers de visiteurs ont pu venir admirer les animaux de toutes sortes présentés par les éleveurs venus de toute la France et déguster les produits des producteurs de chaque région du territoire. Sur l'espace dédié à la Bourgogne Franche-Comté, l'Yonne était bel et bien présente, avec des productions qui ont su attirer les gourmands : des escargots, du vin, du fromage de chèvre ou encore des glaces.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 1/2

// MARS



Les éleveurs côte-d'oriens font sensation au salon de l'agriculture. Parmi les plus belles victoires de cette édition : celle de la jeune Léane Bizouard et de sa jument Flicka d'Huilly, lors de la finale du concours Trait Auxois !



Au Salon de l'agriculture, le 2 mars, la présidente de Région Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay a officialisé la création d'une marque pour les produits agricoles régionaux. *« Nous avons la volonté,* expliquait la présidente*, de renforcer tout ce qui permet à nos exploitations agricoles de s'adapter aux transitions à l'œuvre ».*



Suite aux nombreuses interrogations sur les calculs des retraites des exploitants ou encore des conjoints collaborateurs, la section des Anciens Exploitants de la FDSEA de la Nièvre a organisé une réunion d'information départementale. Les experts et conseillers MSA étaient présents pour répondre aux questions et expliquer les lois Chassaigne 1 et 2 régissant tout cela.



La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté officialise, le 15 mars, l'entrée en fonction de sa nouvelle directrice, Anne Bronner. À ce poste, elle a pris la succession de Jean-Luc Linard. Sous la présidence de Christian Decerle, Anne Bronner, qui était auparavant directrice adjointe de la Draaf BFC, a pour mission de repositionner la Chambre comme actrice de la définition d'une stratégie globale pour l'agriculture régionale.

"AMORTIR LES EFFETS DES ALÉAS CLIMATIQUES, C'EST POSSIBLE."



En tant qu'interlocuteur agréé, nous expertisons et indemnisons pour le compte de l'État vos pertes de récoltes en cas d'aléas climatiques [1].

Le saviez-vous ?

Avec la nouvelle assurance récolte Groupama : les contrats sont subventionnés à 70 %, et ce dès 20 % de franchise [2].

En savoir plus sur groupama-agri.fr.

[1] En cas de risques catastrophiques, intervention de l'interlocuteur agréé pour le compte de l'État.
[2] Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 %, 25 % et 30 %). Ces éléments sont susceptibles d'être modifiés d'ici fin 2022 par les Pouvoirs Publics. Pour les conditions et les limites de garanties, se reporter aux contrats ou voir votre conseiller en agence. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le code des assurances. Document et visuel non contractuels Réf. Com SDB/2022 - Création : Studio Groupama N°975428981 Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Octobre 2022.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 1/2



Le lundi 21 mars, la FDSEA de l'Yonne a reçu les lieutenants de louveterie du département, afin de leur remettre une subvention de 1 000 euros, pour leur permettre d'améliorer leurs moyens et poursuivre les tirs de nuit sur les sangliers.



Guillaume Debeer (Baratt'ABio à Nevers) ouvrait ses portes à l'association Vergers du Monde. Il soulignait alors : *«j'ai toujours eu envie d'aider les autres. Permettre l'insertion d'agriculteurs réfugiés en leur proposant des emplois, même de courte période pour les pics d'activité, est une manière de le faire »*. Il ajoute : *« ils ont des connaissances avancées sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique car ils en connaissent les conséquences depuis longtemps. C'est une richesse indéniable pour les exploitants français, car cela peut leur apporter des idées. Que ce soit par leurs personnalités ou leurs parcours de vie ils possèdent une véritable richesse. Il faut simplement les aider à l'exprimer ».*



Le jeudi 24 mars a eu lieu la 26e édition du forum de promotion des métiers, organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, à la MFR de Villevallier. L'occasion pour les jeunes de la MFR et de La Brosse de rencontrer des JA et des partenaires du monde agricole pour découvrir tous les métiers qui composent l'agriculture et le para-agricole.



Le jeudi 24 mars, des producteurs et restaurateurs étaient présents sous les halles de Métro, à Monéteau, dans le cadre d'une journée nationale Origine France. Avec pour objectif de sensibiliser les consommateurs sur l'origine des produits en montrant l'ensemble du circuit de consommation : du producteur au restaurateur, en passant par le distributeur. Une action qui s'est poursuivie le lundi 12 septembre, sur l'exploitation d'Arnaud et Pierre-Olivier Guyard, éleveurs bovins de race Charolais.



Entre le 28 et le 30 mars, Besançon a accueilli le congrès national de la FNSEA. Trois jours durant, l'actualité agricole a fait l'objet de débats dans lesquels la souveraineté alimentaire s'est imposée comme un thème majeur. Nous étions aussi à quelques jours de l'élection présidentielle et ce congrès a donc reçu la visite de plusieurs candidats : Jean Lassalle, Marine Le Pen, Emmanuel Macron, Valérie Pécresse, Fabien Rousselle et Éric Zemmour.



Baptiste Colson, exploitant agricole de Moloy, prend les rênes de JA21 et succède à Antoine Carré lors d'un séminaire organisé à Corcelles-les-Monts.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 1/2

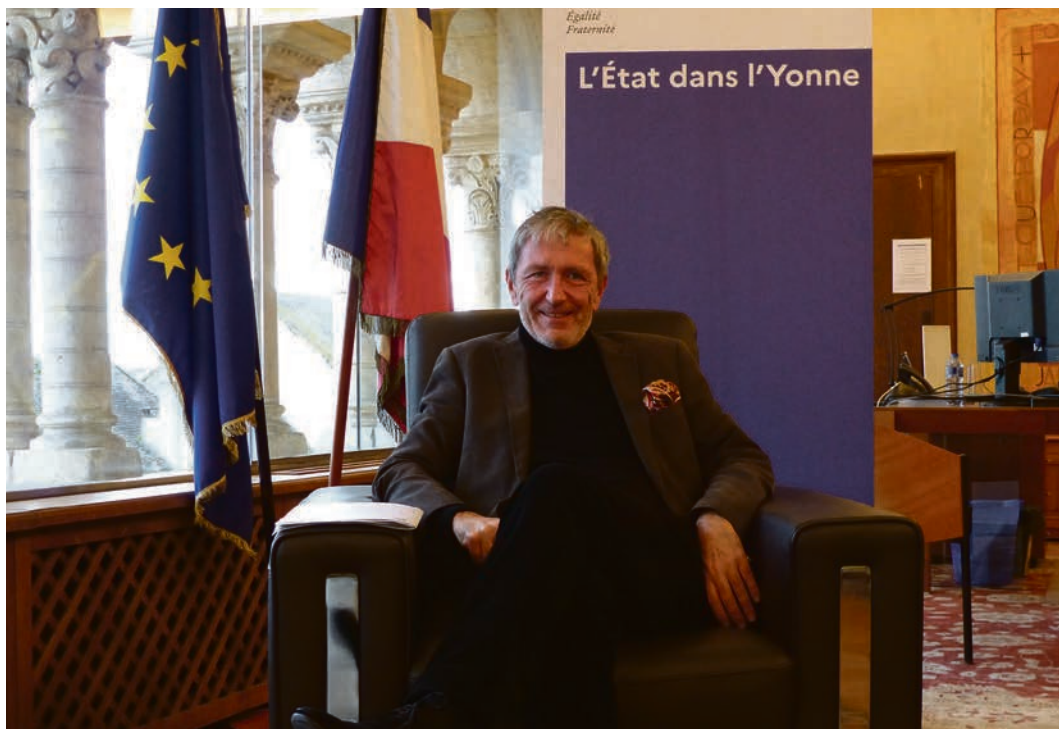
// AVRIL



La section bovine de la FDSEA 58 organisait une journée d'action sur le thème de l'approvisionnement local en restauration collective. Ainsi, Romaric Gobillot, accompagné de Régis Taupin, président de l'IGP « Charolais de Bourgogne », et de Nicolas Saillard, vice-président de la FDSEA, se sont rendus au collège René Cassin à Cosne afin de discuter des possibilités d'approvisionnement, conformément à la loi climat qui prendra effet en 2024. Le même jour, d'autres rencontres étaient prévues avec d'autres acteurs de la filière sur le respect de la Loi Égalim 2 et sur l'avenir de l'abattoir de Cosne.



La filière Moutarde de Bourgogne a célébré son 30e anniversaire à l'Institut Agro de Dijon. Il intervenait dans un contexte particulier, entre le déclenchement de la guerre en Ukraine et les besoins énormes des industriels transformateurs de graines de moutarde. Ces derniers ont exprimé à cette occasion leurs attentes en matière de production locale et leur appel a été entendu : les surfaces cultivées en moutarde pour la prochaine campagne ont rarement été aussi importantes.



Depuis le lundi 4 avril, Pascal Jan est le nouveau préfet de l'Yonne. Il a remplacé Henri Prévost, nommé dans la Marne le 16 mars lors du conseil des ministres. Professeur des universités et docteur en droit public, Pascal Jan occupait le poste de recteur de l'académie de Martinique depuis 2018.



Jocelyn Guérin, maire de Luzy dans la Nièvre, détaillait le projet d'espace test de 4 ha, en maraîchage, sur sa commune. Il s'alliera avec un second projet : *« nous voudrions, sous la direction d'un chef de projet (pour animer toute la démarche et être en lien avec les acteurs - embauche prochaine), proposer des jardins où les enfants et les seniors pourront venir chercher leurs légumes directement sur le terrain. Cela permettrait d'avoir un outil pédagogique et utile pour la consommation de chacun, tout en étant créateur de liens sociaux »*. Avec des idées plein la tête, Jocelyne Guérin poursuit : *« nous envisageons également la plantation d'arbres fruitiers. C'est un projet global et à long terme, et nous sommes ravis de pouvoir enfin entrevoir concrètement sa mise en œuvre »*.



Les lauréats du Concours pratiques agroécologiques prairies et parcours étaient présents pour récupérer leurs prix à Larochemillay (58). Ainsi, la Ferme du Couveau (Larochemillay) a obtenu le 2e prix du concours national et le 1er prix du concours local, suivi pour le 2e prix par Patrick Detilleux (Saint-Léger-de-Fougeret - 58) et le 4e à Laurent Cousson (Ferme de la Dragne – commune de Moulins-Engilbert -58).



Les JA de Pougues-Guérigny (Varennes-Vauzelles - 58) ont organisé une collecte de piles, dans le cadre du concours « Les piles s'empilent » afin d'aider le collège Henri Wallon de Varennes-Vauzelles a y participer. Ce dernier est arrivé 1er dans la catégorie collège/lycée avec un total de 749,76 kg récoltés. Le collège a obtenu un chèque de 200 euros pour financer, éventuellement l'achat d'arbres pour restaurer l'allée principale.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 1/2



La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le Bien public organisent la cinquième cérémonie des trophées de l'agriculture. La soirée réunit 560 personnes et met en avant dix démarches novatrices dans le monde agricole.



Un nouveau visage pour votre journal agricole ! Terres de Bourgogne lançait le 15 avril sa nouvelle maquette, avec une esthétique modernisée et de nouvelles rubriques, notamment sur la ruralité. Votre journal privilégie aussi à cette occasion une approche « métier » plutôt que simplement géographique. Des articles de Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne ou d'ailleurs en Bourgogne Franche-Comté sont maintenant répartis de manière plus large au fil des pages.



Agriculteur en polyculture-élevage à Avallon et membre des JA de l'Yonne depuis plus de six ans, Charles Baracco, 34 ans, a été élu président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne le jeudi 21 avril. Il succède à Maxime Boucher, président depuis 2018.

// MAI



Agronov, pôle régional d'innovation en agroécologie est maintenant bien implanté dans le paysage agricole régional et même au-delà. C'est ce qui ressortait de son assemblée générale, organisée le 10 mai. Née en 2015, la structure attire aujourd'hui des start-up désireuses d'adapter leurs innovations aux besoins agricoles. Agronov organise aussi régulièrement des évènements porteurs, tels que l'Ag meet up qui permet des rencontres d'affaires, ou des journées thématiques sur le carbone ou les biosolutions.



Le mercredi 11 mai, l'Anefa et Pôle emploi ont organisé un salon de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture, à Tonnerre. Avec pour objectif de faire découvrir les métiers et les formations de ces milieux aux scolaires et aux demandeurs d'emploi.



Les JA et le comice de Saint-Seine-l'Abbaye (21) organisent une très belle fête du lait à Fromenteau. L'évènement attire 2 500 personnes. Dans le concours Simmental, les deux grandes championnes répondent aux noms de Daphnée (EARL du Meix de Chêne, Argilly) et de Perle (Gaec Magnière, Chazeuil).

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 1/2



Dans le cadre de la 7e édition des Rencontres Made in viande, orchestrée du 11 au 18 mai par le Comité Régional, Interbev Centre-Val de Loire, les exploitations et les centres de formation ouvraient leurs portes au public ; une première pour le Campus des métiers de Marzy !



Huit cent cinquante hectares de seigle sont ensilés en quelques jours dans le Châtillonnais (21), dans le cadre du futur outil de méthanisation collectif et coopératif Sécalia. Cette première récolte marque les premiers pas de la future unité de méthanisation de Cérilly. Les champs de 75 exploitants permettent d'engranger entre 7,5 et 10 tMs sur chacun des hectares concernés. En photo : Laurent Druot et Édouard Benayas, chargés de développement « Énergies renouvelables » chez Dijon Céréales.



La première réunion d'information et de travail autour du thème de l'eau a eu lieu à Moulins-Engilbert. Elle était orchestrée conjointement par la commune de Moulins-Engilbert, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le Parc naturel régional du Morvan. L'objectif étant de tester une méthode de concertation locale pour trouver des solutions adaptées au territoire face à la raréfaction de cette ressource.



Le 23 mai, les locaux de Dijon-Céréales ont servi de cadre à un point d'étape sur le projet Profilait. Lancé en 2020, il a pour objectif d'accroître l'autonomie alimentaire des élevages laitiers de BFC en s'appuyant sur une production et une transformation de protéines de proximité. Il s'agit de bâtir des synergies entre productions végétales et besoins alimentaires de l'élevage

ASSURANCES CLIMATIQUES

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL



C'EST DANS NOTRE CULTURE.

Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.
12/2022 – 4392 – Édité par Crédit Agricole S.A, agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 775 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES 1/2

// JUIN



Afin d'alerter les candidats aux législatives pour les deux circonscriptions de la Nièvre, la FDSEA organisait une rencontre avec eux à Bertrix. *« Il est nécessaire que les candidats, de n'importe quelle étiquette, prennent en considération les contraintes et les attentes des exploitants agricoles – en bio ou en conventionnel »* soulignait Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58.



Un terrible orage dévaste plusieurs exploitations et de nombreuses habitations autour de Liernais (21). Jean-Pierre Fleury, rencontré quelques heures après le sinistre, décrit le phénomène dans nos colonnes et dans une vidéo postée sur notre page Facebook.



Le concours interrégional de la race Brune bat son record de participation. Les retrouvailles à Châtillon (après deux années d'absence pour cause de covid) se font en présence de 65 vaches et 42 génisses. Le Gaec Changarnier, de Montmoyen en Côte d'Or, réalise une édition royale avec de nombreuses victoires à son actif.



Le mercredi 22 juin, la journée « tournesol 360° » a eu lieu pour la seconde année consécutive, à Villiers-les-Hauts. Avec une différence par rapport à la première année : les essais ont été faits dans des sols argilo-calcaire superficiel, plus représentatifs des plateaux icaunais.



L'assemblée générale de l'IGP Charolais de Bourgogne a eu lieu au collège « Les Amognes » à Saint-Benin-d'Azy (58). Un site choisi sciemment pour évoquer la mise en application de la loi Égalim ainsi que la loi « Climat et Résilience » - entrant en vigueur en 2023 et obligeant les collèges à choisir, d'ici le 1er janvier 2024 – avec le personnel de restauration collective des collèges de la Nièvre, invité pour l'occasion.



Dans le cadre du plan national dépérissement du vignoble, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé le PNDV Tour le jeudi 30 juin, à Beine, où 80 professionnels de la viticulture étaient présents. Avec l'objectif de comprendre les causes du dépérissement du vignoble et de pouvoir agir en conséquence.

// ENSEIGNEMENT

89 Les simulateurs de conduite inaugurés en présence des élus

Arrivés il y a quelques semaines, les simulateurs de conduite d'engins agricoles ont été inaugurés le mardi 13 décembre, à La Brosse, en présence des élus départementaux et régionaux.



Les élus ont pu tester le simulateurs de conduite d'engins viticoles, lors de l'inauguration.

Le mardi 13 décembre, l'EPL des Terres de l'Yonne et son directeur, Pierre Mathis, accueillaient les élus départementaux et régionaux pour inaugurer les nouveaux simulateurs de conduite d'engins agricoles, installés sur le site depuis quelques semaines. Un projet accompagné par la région et intégralement financé par les Fonds européens de développement régional (FEDER), à hauteur de 673 000 euros.

« *Cet équipement est remarquable à bien des niveaux* », assure Pierre Mathis, directeur de l'EPL des Terres de l'Yonne. « *D'abord car il fait entrer de plain-pied l'enseignement de la conduite des engins agricoles dans l'ère du numérique. Mais il s'agit d'un outil pédagogique et non d'un « gadget »* », confie-t-il.

Cet outil va permettre aux enfants d'agriculteur « *de se perfectionner ou du moins de prendre quelques bonnes habitudes qu'ils n'avaient pas avant d'intégrer l'établissement, notamment quant aux vérifications préalables à la conduite et aux règles de sécurité qui doivent être mises en œuvre* ». Et il va également permettre à tous les élèves apprentis stagiaires non issus du milieu agricole, et qui souhaitent intégrer ce milieu, « *de se familiariser et de se perfectionner à la conduite des engins agricoles, avant de pouvoir s'exercer sur de véritables machines* ».

Des simulateurs qui ne remplacent pas les vrais engins

« *Cet équipement va permettre, à son petit niveau, de relever un des challenges de l'agriculture du présent et du futur qui est celui de l'emploi. Car cela offre une possibilité supplémentaire à des personnes non issues du milieu agricole d'intégrer ce milieu* », continue Pierre Mathis.

Le directeur l'assure, « *l'utilisation de ces simulateurs ne va pas et ne peut pas remplacer les séquences de formation sur de véritables machines. Même si les sensations sont très proches de ce que l'on peut connaître sur de vrais engins agricoles. Il s'agira d'une utilisation complémentaire qui permettra aux enseignants de montrer les limites de l'utilisation des machines, que ce soit dans les travaux en pentes, ou avec des charges, sans que cela ne mette la sécurité des apprenants en jeu. Nous sommes bien là sur un autre challenge qui est le travail en sécurité et la diminution des accidents* ».

Les simulateurs de conduite permettront aussi aux apprenants de se tromper sans que cela se traduise par des coûts de réparation. « *Ou de s'initier à des travaux, notamment au sein des vignes, sans qu'une partie des pieds d'un grand cru de Chablis ne disparaisse* », rit Pierre Mathis.

Autre avantage : ces machines émettent peu de CO2, tout en permettant une multiplication des séquences de conduite. Un investissement qui a tout de la bonne idée.

Christopher Levé

// BRAZEY-EN-PLAINE

21 Valagri se dote d'un nouveau show-room

Le concessionnaire Fendt Valagri a inauguré une extension de son bâtiment qui marque aussi une évolution dans la distribution de matériel agricole : la volonté de le présenter dans des conditions optimales et flatteuses.

Au cours d'une soirée qui a rassemblé 300 convives, lors de deux journées portes ouvertes les 8 et 9 décembre, Valagri concessionnaire Fendt, a inauguré son extension de bâtiment à Brazey-en-Plaine (21). Le siège de la concession familiale créée en 1994 par André Thurel et actuellement dirigée par son fils Régis commençait à être à l'étroit. Cette extension de 200 m² sur deux niveaux abrite de nouveaux bureaux, une salle de réunion et surtout un showroom capable de contenir un tracteur, un pulvérisateur et même une moissonneuse-batteuse. « *À l'image des concessions automobiles, ce showroom va nous permettre d'accueillir nos clients pour des présentations ou des mises en route, ainsi que nos formateurs dans de bonnes conditions* » souligne Régis Thurel. Au cours de ces journées, Valagri a également présenté le nouveau Fendt 700 Vario Gen7, gamme composée de cinq modèles de 203 à 303 ch et arborant un nouveau design. Équipés de l'environnement de conduite FendtOne, ils adoptent un moteur Agco Power 7,5 l Stage V. Ce 6 cylindres se caractérise par son couple élevé et son régime lent. Associé à la transmission VarioDrive de dernière génération, le moteur Agco Power permet de rouler à 40 km/h au régime limité de 950 tr/min. Au travail, il s'utilise entre 1 200 et 1 500 tr/min pour les travaux légers et entre 1 400 et 1 600 tr/min pour les travaux lourds.



Le nouveau show-room est capable d'accueillir un tracteur et même une moissonneuse.

// AUXONNE

21 Passation et émotion pour SV Pro et Giacomel

Les dernières portes ouvertes pour Jean-Pierre Giacomel, les premières pour SV-Pro Auxonne. Du 7 au 9 décembre, les agriculteurs ont répondu à l'invitation lancée par les équipes SV-Pro/Giacomel avec, comme temps fort, les dirigeants de la concession John Deere qui sont venus se présenter aux clients du sud Côte-d'Or et ouest Jura.

Comme à chaque évènement organisé à Auxonne, les agriculteurs se sont déplacés massivement. Ils étaient un peu plus de 300 le 7 décembre, venus témoigner leur sympathie à Jean-Pierre Giacomel qui, après 48 ans passés dans la machine agricole, a cédé l'entreprise familiale à SV-Pro. Lors des discours, tous emprunts d'émotion, il a souligné les qualités professionnelles et humaines, des valeurs inégalables. « *Nous avons toujours entretenu avec nos clients une ambiance familiale. Maintenant, c'est à la mienne que je vais me consacrer. J'entame mon CDI le plus important : de mari, père et grand-père* ». Pour Didier Largy, arrivé chez Giacomel en 1992, « *avec l'équipe et Jean-Pierre, qui n'a jamais refusé nos idées, nous avons construit quelque chose d'énorme. Aujourd'hui, nous passons les clés de la voiture à Fabien Billault, mais attention, c'est une Formule 1* » prévient celui qui va continuer de diriger la base d'Auxonne.

« Nos clients ne sont pas des numéros »

Le directeur général de SV-Pro a rassuré l'auditoire. « *Nous ne sommes pas des vendeurs de ferraille mais des apporteurs de solutions pour vos exploitations agricoles. Certes, à ce titre, le réseau John Deere se restructure, mais le bénéfice va vous profiter car les concessionnaires auront les capacités d'accroître leurs compétences et leur technicité. Cette relation de partenariat entre nous, relation à laquelle je tiens, n'en sera que renforcée. Au sein de SV-Pro, nous allons rendre nos savoir-faire transversaux entre les agences* » a tenu à préciser Fabien Billault, à la tête de la concession de Monéteau depuis 2020.



Beaucoup d'émotion dans l'assemblée lors des discours.

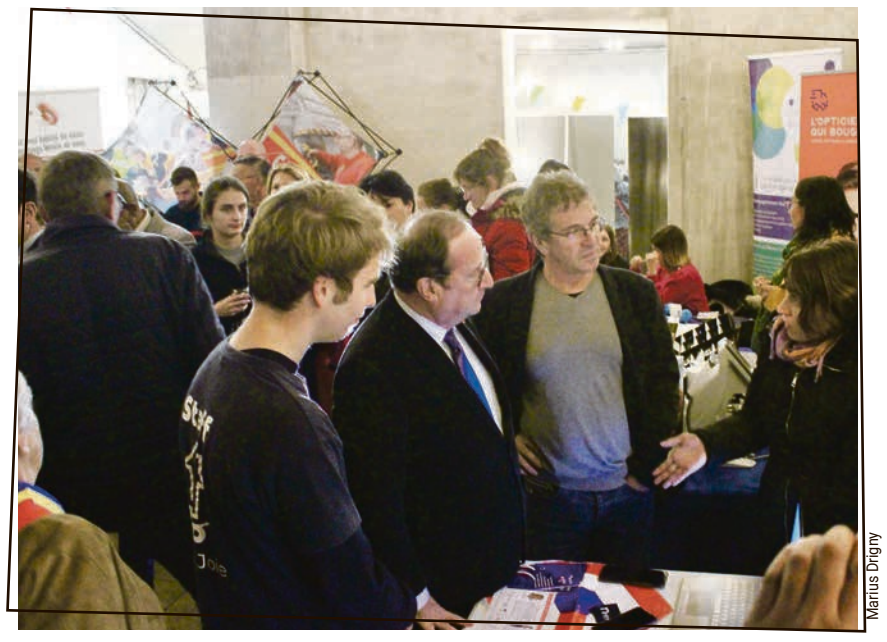
Affichant 20 ans d'expérience à différents postes dans le réseau John Deere, il a salué le professionnalisme et la motivation des équipes Giacomel. Un avis partagé par Patrick Petit, président de SV-Pro, deuxième génération de l'entreprise fondée par son père en 1962. Patrick Petit s'est dit fier de faire partie de cette grande famille agricole « *Quand on est pros, tout le monde est gagnant* » a-t-il déclaré en affirmant sa volonté de continuer d'apporter aux agriculteurs un service de qualité. Représentant John Deere, Loïc Lepoivre, directeur commercial pour la région Est, s'est dit très confiant pour la suite, tout en remettant à Jean-Pierre Giacomel un trophée arborant un logo John Deere, pour le remercier de tout le travail accompli pour la marque.

// VILLE À JOIE

58

Bilan positif et surprises pour 2023

La saison 2022 des tournées de Ville à Joie s'est clôturée le 3 novembre dernier, en présence de François Hollande (voir TDB n° 1707). Marius Drigny fait un bilan sur cette année et annonce des nouveautés pour 2023.



Marius Drigny

La dernière date 2022 de Ville à joie a eu lieu à La Bayolle, le 3 novembre dernier en présence de François Hollande.

Au total, 2022 a regroupé six tournées de Ville à Joie, dans six départements différents. Ainsi Marius Drigny, président fondateur de Ville à Joie indique : *« certaines de ses tournées étaient des tests, comme dans le Cher avec 15 dates, l'Aisne avec 15 dates, l'Aube avec 12 dates, ou encore celle du Tréport (76) avec 18 dates. En Côte d'Or nous avons fait 15 dates et dans la Nièvre – la plus grande tournée – 130 dates ! »*.

Grande envergure

« Cette année, nous avions deux grands sujets », poursuit-il. *« Le premier défi était de composer avec une plus grande équipe. Au zénith de notre activité, nous avons été douze dans le quartier général à La Bayolle. Nous nous sommes donc adaptés, pour l'organisation, à l'arrivée de nouvelles personnes, mais tout s'est bien déroulé. Le second, concernait la Nièvre qui regroupait pour la première fois autant de dates. C'était un véritable challenge de mener à leur terme les 130 événements, en six mois, sur une échelle géographique aussi large. Cela étant, ce fut une réussite puisque nous avons 80 % de retours positifs que ce soit pour les mairies ou les services participants aux événements et qui sont prêts à revenir l'an prochain. Les acteurs nivernais sont dynamiques et accueillants ce qui nous a permis de mener à bien tout cela »*. Ceci dit, Marius Drigny prévoit un ajustement pour l'an prochain.

Ajustement

« Pour la Nièvre, nous nous sommes rendus compte que la fréquence des rendez-vous était un peu trop importante, desservant un peu le succès des événements, et mobilisant de manière trop intensive les services présents. De ce fait, nous allons un peu réduire le nombre de dates pour la Nièvre, afin de proposer des rencontres plus percutantes et plus qualitatives. Nous prévoyons donc trois dates par semaine environ. De plus, avec l'augmentation du nombre de personnes employées à Ville à Joie (désormais 7), nous espérons prolonger notre activité de février à décembre. Cela nous permettra d'organiser des animations thématiques, comme pour Pâques ». Parmi les autres animations qui devraient être intégrées, Marius Drigny évoque la chasse au trésor auprès des services, lancée pour la première fois lors de la dernière date de 2022 à La Bayolle. *« Cette chasse était faite pour créer un premier contact entre les visiteurs et les partenaires. Le succès récolté pour cette activité nous conforte dans l'idée de la rajouter systématiquement à notre programme »*.

Décollage

Outre cela, Marius Drigny annonce que la Côte d'Or devrait voir sa tournée s'agrandir : *« Le Parc Naturel de Forêts s'est saisi de notre initiative et nous travaillons conjointement pour prévoir 50 à 70 dates pour 2023 sur ce département. Une tournée dans les alentours de Sancoins (Cher) est aussi à l'étude, ainsi qu'une autre dans le Grand-Est »*.

Sans s'arrêter en si bon chemin, Marius Drigny et son équipe prévoient une autre nouveauté : un stand de 1ère orientation. *« Nous allons récolter les dossiers des habitants, et nous les transmettrons au bon service, afin de lutter contre le « non-recours aux droits » (c'est-à-dire quand les personnes ne touchent pas une aide à laquelle elles ont pourtant droit car elles ne peuvent pas faire la démarche) et dans le but de renouer, de manière pertinente, le lien entre les institutions, administrations et les habitants. Nous testerons cela en premier dans la Nièvre, courant mars, car, le territoire nivernais reste la vitrine de Ville à joie »*.

Pour le moment, les dates des tournées 2023 ne sont pas encore fixées, mais elles seront relayées dans nos pages.

Chloé Monget

// FESTIVITÉS

89

Un marché de Noël au lycée professionnel de Champs-sur-Yonne

Les élèves des sections commerce et animation du lycée professionnel de Champs-sur-Yonne ont organisé, le vendredi 9 décembre, leur marché de Noël.



EPL des Terres de l'Yonne

Le marché de Noël a été organisé par les élèves des sections commerce et animation du lycée professionnel de Champs/Yonne.



EPL des Terres de l'Yonne

Les produits de divers producteurs locaux étaient proposés lors de ce marché de Noël

Le vendredi 9 décembre a eu lieu le premier marché de Noël organisé par les élèves des sections commerce et animation du lycée professionnel de Champs/Yonne. Le but de ce marché était de mettre en avant les produits de producteurs locaux : confitures, miels, pains d'épices, glaces, chocolats, vins, pâtes à tartiner et d'autres gourmandises étaient proposées lors de ce marché.
Les élèves avaient, de leur côté, confectionné des biscuits, des muffins et du vin chaud dans le but de financer différents projets du lycée. Un joli panier garni était également à gagner sous condition de se rapprocher au plus près de son poids.

Une belle expérience que l'ensemble du personnel et des élèves souhaitent pouvoir renouveler l'an prochain avec encore plus de stands à proposer.
Ce moment a également été l'occasion de mettre en avant la belle pyramide de « boîtes à chaussures solidaires », le lycée étant un point de collecte de cet évènement annuel dont le but est de confectionner des boîtes qui seront distribuées aux démunis contenant un produit d'hygiène/beauté, un objet de divertissement/culture, un accessoire chaud, une gourmandise et un petit mot sympathique.

EPL des Terres de l'Yonne

// CFPPA

89 Ouvrir les formations aux stages courts

Afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises, le CFPPA d'Auxerre La Brosse lance son catalogue de stages courts. Cela consiste, pour un exploitant ou un salarié, à participer à un ou des modules spécifiques d'une formation, sur quelques heures, pour acquérir uniquement les compétences nécessaires à leur travail au quotidien.

Au CFPPA d'Auxerre La Brosse, le projet de l'année et des années à venir, « *c'est d'ouvrir soit des formations spécifiques pour les entreprises, soit d'ouvrir nos formations actuelles à d'autres publics, déjà salariés en entreprises, pour des sujets, des points bien précis, sur l'un des modules de la formation. C'est-à-dire qu'on travaille sur un catalogue de stages courts (lire par ailleurs)* », indique Delphine Okermans, directrice adjointe du CFPPA.

L'idée est donc de répondre au mieux aux besoins des entreprises, qui ne peuvent pas libérer leurs salariés (ou l'exploitant lui-même) pour des formations longues, dites « classiques ».



Des formations en stages courts pour la taille de la vigne sont proposées par le CFPPA.

Des financements variables

Au niveau du financement, plusieurs possibilités : « *Soit la formation est à destination de l'exploitant, dans ce cas ce dernier peut obtenir un financement par Vivéa ; soit la formation est à destination d'un salarié, dans ce cas l'exploitant peut faire obtenir des fonds par Ocapiat ; soit la formation peut être financée par l'entreprise elle-même ; soit la formation peut être financée par le compte CPF du salarié* », détaille Delphine Okermans.

Outre ces formations déjà définies, le CFPPA se tient prêt à répondre à d'autres besoins des entreprises. « *Ils peuvent nous appeler pour nous faire part de leurs besoins et nous y répondrons au mieux avec notre large palette de formations* ».

Des formations « classiques » courtes et qualifiantes débutent aussi prochainement, en viticulture : la conduite d'enjambeur – travaux d'hiver, du 7 février au 25 avril ; les travaux en vert, du 15 mars au 31 mai ; la conduite d'enjambeur – travaux de printemps, du 24 mars au 9 juin.

Christopher Levé

Pour plus d'informations, contacter le CFPPA au 03 86 94 60 20.

Le catalogue des stages courts

Sur ce début d'année 2023, plusieurs formations sont disponibles en « stages courts » :
- Accueil des clients – anglais du vin (35 heures) du 17 au 21 avril
- Certificat ACACED – exercer une activité avec les chiens (14 heures) : deux sessions, du 2 au 3 février, du 13 au 14 avril
- Certificat TAV – transport d'animaux vivants – chiens, chats, petits mammifères (7 heures) le 3 mars
- Certiphyto initial – opérateur (14 heures) : trois sessions, du 3 au 4 janvier, du 28 février au 1er mars, du 28 au 29 mars
- Conduite d'engins viticoles – initiation (28 heures) : deux sessions, du 14 au 17 février, du 28 au 31 mars
- Développer une activité d'élevage canin (56 heures) du 23 janvier au 1er février
- Diversifier son activité – activités accueil à l'exploitation (35 heures) du 17 au 21 avril
- Taille de la vigne dans des conditions optimales de sécurité (35 heures) du 6 au 10 février
- Taille respectueuse des flux de sève – perfectionnement (7 heures) le 6 janvier

D'autres formations, dont les dates restent à définir, sont prévues sur l'alimentation en élevage bovin, le Certificat CCTROV – transport routier (bovins, ovins, caprins, équins), le certiphyto initial pour les autres catégories, le certiphyto recyclage, la manipulation et la contention des bovins, et la reproduction en élevage bovin.

// CAMPUS VERT

Quand les agriculteurs hébergent les étudiants

Avec Campus Vert, les bâtiments agricoles peuvent répondre à une demande forte de logements étudiants. Né en région Hauts-de-France, le concept a été dupliqué en Île-de-France et en Bretagne. Entretien avec Odile Colin, directrice de Campus Vert.

Qu'est-ce que Campus Vert ?

Odile Colin : *« C'est la rencontre entre deux mondes qui peuvent sembler n'avoir rien à partager. Mais à travers le concept imaginé par la fédération des associations des fermes d'accueil en chambres d'étudiants, Campus vert répond à un double objectif : réhabiliter le patrimoine des campagnes et le valoriser tout en répondant à une demande forte de logements étudiants, notamment à la campagne, car oui des étudiants préfèrent vivre à la campagne ».*

Comment est né le concept de Campus Vert ?

O.C. : *« C'était en 1995, à l'initiative de trois agriculteurs de la région de Béthune qui ont décidé de mettre des bâtiments inutilisés à disposition pour de la location étudiante. Ce territoire est un bassin d'environ 5 000 étudiants et forcément la question du logement est prégnante. Les agriculteurs se sont lancés dans l'aventure et Campus Vert a démarré en 1999. Aujourd'hui en Hauts-de-France, 19 villes universitaires ont leur campus Vert. 500 logements ont été réalisés et 100 autres sont en cours de réhabilitation ».*

L'ambition est de développer le concept un peu partout en France ?

O.C. : *« Oui, l'association est devenue nationale en 2006. Nous sommes déjà implantés en Île-de-France, principalement en Seine-et-Marne et dans les Yvelines, ainsi qu'en Bretagne, autour de Rennes. Mais notre objectif est bel et bien de nous développer un peu partout en France. Dernièrement, le département de Charente-Maritime nous a sollicités ».*

Vous sélectionnez aussi les exploitations ?

O.C. : *« Disons que le premier critère est que l'exploitation ne doit pas être à plus de 20 minutes d'un site universitaire. 70 % des étudiants locataires ont un véhicule personnel mais ça ne signifie pas que les étudiants sont prêts à s'éloigner au-delà de 20 minutes. D'autant plus aujourd'hui avec la flambée des coûts de l'essence. C'est mieux s'il y a un réseau de transports en commun. Beaucoup d'étudiants veulent se déplacer à vélo et peuvent très bien le combiner avec les cars ou les trains. Le second critère se situe sur le logement. Il ne doit pas être une nouvelle construction mais bel et bien un bâtiment déjà existant à réhabiliter ».*

Quels sont les avantages pour les agriculteurs ?

O.C. : *« C'est un complément de revenus sans travail supplémentaire, si ce n'est à la réhabilitation du logement. Avec ce système, les agriculteurs contribuent aussi à créer ou amplifier le lien entre la ville et la campagne dans la convivialité. Certains proposent aux étudiants des repas, des prêts de vélo ou du covoiturage. En fonction de leur production certains proposent des paniers paysans. Nous les accompagnons dans le contrat de location et l'autre avantage pour eux tient dans notre centrale de réservation qui leur évite d'avoir à chercher des locataires ».*

Et pour les étudiants ?

O.C. : *« C'est l'assurance d'un logement de qualité, meublé et équipé. Les prix sont modérés puisque la grille de loyer est toujours 20 à 30 % moins chers que le loyer moyen du territoire où l'on se trouve, notamment pour pallier les coûts des déplacements. Beaucoup recherchent l'espace, un petit jardin tout en étant à moins de 20 minutes de leur école ».*

Marine Nauleau, Vienne Rurale

Pour en savoir plus : www.campusvert.com



Odile Colin est directrice de l'association Campus Vert.

// CONJONCTURE

Machinisme agricole : une année 2023 encore incertaine

Le marché du machinisme en 2022 a été porté par les prix. Toutefois les délais de livraison qui se sont allongés au fil des mois du fait notamment d'une pénurie de matières premières, d'une hausse des charges et d'une instabilité diplomatique, inquiètent pour 2023. Le point avec les distributeurs et les constructeurs.

Dans la filière machinisme, l'année 2022 peut être considérée comme une « bonne année ». En effet, selon la dernière note de conjoncture du syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole, d'espaces verts et des métiers spécialisés (Sedima) en date du 7 décembre, l'augmentation du chiffre d'affaires pour la distribution de matériels agricoles est estimée entre 8 et 9 % par rapport à 2021. *« Cette croissance tient à un bon niveau de la demande depuis le début de l'année, mais également aux hausses de prix que les distributeurs ont été contraints de répercuter pour préserver l'équilibre économique de leurs entreprises »*, indique le communiqué de presse du syndicat. L'enquête du Sedima démontre également que sur les neuf premiers mois de l'année, les prix d'achat des matériels augmentent en moyenne d'au moins 10 % pour la majorité des distributeurs, et dépassent parfois 20 % pour certains matériels. *« Il y a, toutefois, beaucoup de variations selon les régions,* note Anne Fradier, secrétaire générale du Sedima. *Où la sécheresse a sévi, le marché est moins porteur que dans les régions céréalières par exemple »*. À noter également que le chiffre d'affaires des pièces en magasin et les prestations de l'atelier ont également contribué au chiffre d'affaires en 2022 *« même si près de 60 % des entreprises sont toujours contraintes de gérer l'allongement des délais d'approvisionnement des pièces »*. Du côté des constructeurs, David Targy, responsable du pôle économique d'Axema, le syndicat français des acteurs industriels de la filière des agroéquipements et de l'agroenvironnement, dresse également un bilan plutôt positif de l'année 2022. *« Dans l'ensemble, l'année a été très correcte, portée par les prix. Les volumes de leur côté se maintiennent »*, explique-t-il. Sur l'ensemble des neuf premiers mois, le tableau de bord de l'agroéquipement d'Axema fait état d'une activité en hausse de 9,9 % en valeur et en retrait de 1,9 % en volume.

Un ralentissement en 2023 ?

En revanche, les constructeurs comme les distributeurs pointent du doigt les délais de livraison qui ont grevé le marché et impacteront certainement celui de 2023. *« Les délais de livraison ont presque doublé. Pour certains matériels, la livraison se situe entre neuf mois et un an. En conséquence, des opportunités de vente sont perdues. Certains renoncent à l'achat ou se rabattent sur l'occasion dont les marchés sont aussi tendus »*, précise le responsable du pôle économique d'Axema. Au Sedima, le constat est sans appel : *« à l'issue du troisième trimestre, près de 90 % des distributeurs sont toujours confrontés à des allongements de leurs délais d'approvisionnement »*. Toujours selon le syndicat de la distribution de machinisme agricole, *« à mi-octobre, les délais d'approvisionnement annoncés aux distributeurs par leurs fournisseurs allaient de vingt-cinq à quarante semaines selon les matériels »*. Une fin d'année incertaine qui laisse planer des doutes quant à l'évolution de la demande pour l'année prochaine. *« Dans un contexte économique global incertain et inflationniste et malgré ou à cause du dynamisme de l'activité depuis le début de l'année, l'évolution de la demande était à mi-octobre, l'une des principales préoccupations des distributeurs. Certains craignent un ralentissement voire un retournement de l'activité en 2023 »*, alerte le Sedima. Autre point de vigilance : l'acceptabilité des hausses des prix des matériels par les clients. *« À l'issue du troisième trimestre 2022, le moral des agriculteurs était toujours considéré comme bon pour le marché des grandes cultures et, dans une moindre mesure, pour celui de la vitiviniculture »*, d'après le communiqué. La situation apparaît *« moins favorable en polyculture élevage »*. Quant aux perspectives d'activité des distributeurs, elles semblent *« plutôt mitigées »* pour le premier semestre 2023 : seule une minorité des sondés envisagent une augmentation de leurs prises de commandes en valeur de matériels neufs ou d'occasion, quand des *« sources de croissance »* sont plutôt attendues en atelier ou magasin. Du côté des constructeurs, selon David Targy, *« les perspectives s'annoncent assez correctes. Nous sommes sur un marché résilient »*.

Marie-Cécile Seigle-Buyat



Avec des délais de livraison atteignant 13 à 14 mois pour l'achat de matériels neufs, certains agriculteurs préfèrent se reporter sur des achats d'occasion. D'autant que les prix du neuf ont flambé.

// ALTERNATIVE

« Le marché de l'occasion ne s'est jamais aussi bien porté »

Responsable occasion au sein du groupe Chavanel agri dans la Drôme, Vincent Chambon n'a jamais vu ça : porté par des pénuries et des délais de livraison beaucoup trop longs dans le neuf, le secteur de la seconde main n'a jamais été aussi actif qu'aujourd'hui.

Malgré ses années d'expérience, Vincent Chambon, le responsable occasion au sein du groupe Chavanel Agri à Pont-de-l'Isère (Drôme), fait face à une situation inédite. *« Le marché de l'occasion ne s'est jamais aussi bien porté,* lâche-t-il. *Aujourd'hui, on vend en deux semaines maximum alors que normalement, il fallait compter environ six semaines »*. La raison en est très simple : les difficultés que rencontre le marché du neuf génèrent un report d'une partie des achats non négligeable vers le secteur de la seconde main.

En effet, de nombreux fournisseurs de matériels agricoles ont aujourd'hui du mal à répondre aux commandes de leurs clients. Face à des pénuries, les délais de livraison s'allongent. *« Les agriculteurs ont toujours des besoins d'achat de tracteurs ou autres engins agricoles. Mais lorsque les fournisseurs leur annoncent des délais de livraison atteignant treize à quatorze mois, certains préfèrent se reporter sur des achats d'occasion. D'autant que les prix du neuf ont flambé. Les tarifs des tracteurs par exemple ont pris environ 30 % en deux ans »*. Alors, le marché de l'occasion devient encore plus intéressant d'un point de vue tarif. Et il permet aux acheteurs de repartir rapidement après avec leur matériel. *« Et l'époque où l'achat d'une occasion n'offrait que peu de garanties est terminée. Aujourd'hui, sur les machines récentes, nous pouvons offrir des garanties équivalentes à une machine neuve »*, relève Vincent Chambon. Celles-ci rencontrent un tel succès que les machines qui n'ont que deux ou trois ans d'utilisation et qui sont en très bon état peuvent, en ce moment, être vendues au même prix que ce que leur premier propriétaire avait dépensé à l'époque. Voire parfois, sur les marques ayant le plus de difficultés à livrer dans des délais raisonnables leurs clients, peuvent se rapprocher des prix actuels du neuf, ceux-ci ayant subi la hausse des prix non négligeable de ces derniers mois.

Ce marché des secondes mains récentes, voire très récentes, s'est emballé. Les ventes ont été tellement abondantes que le marché de l'occasion se confronte finalement aujourd'hui à un phénomène de tarissement. *« La pénurie de matériel neuf entraîne une raréfaction sur le marché de l'occasion,* relève ainsi Vincent Chambon. *Il y a trois ans, nous avions 35 000 tracteurs sur le marché. Aujourd'hui, il n'en reste que 13 000 »*. Alors, les revendeurs ont plus de difficultés à se fournir. Là où il travaillait avant principalement en région, Vincent Chambon se fournit aujourd'hui à une échelle nationale. Cette situation montre à la fois les forces du marché de l'occasion et ses limites, notamment liées à la dépendance vis-à-vis de celui du neuf. Le responsable occasion de Chavanel Agri reste cependant optimiste, notamment parce que *« le neuf se vend toujours. On voit notamment que si les immatriculations de tracteurs ont diminué, ce n'est pas de façon extrêmement importante »*. Par ailleurs, comme plusieurs acteurs le remarquent, l'espoir réside dans le fait que les délais de livraison, qui ont amené de la lenteur sur les marchés du neuf, mais également de l'occasion, se réduisent dans les mois à venir.

Léa Piazza

ArcelorMittal réduit la voilure



Depuis le mois de septembre, le groupe ArcelorMittal a adapté sa production d'acier à la demande, fragilisée par la hausse des coûts de l'énergie. Mais le groupe a d'autres ambitions, parmi lesquelles la production d'énergies renouvelables tels que l'éolien, le solaire et des aciers adaptés aux moteurs électriques. Le 2 septembre dernier, le géant de l'aciérie ArcelorMittal avait annoncé baisser sa production d'acier dans certaines usines européennes et de la moitié Nord de la France. Selon la direction de la communication du groupe, ces mesures sont toujours en vigueur et auraient été prises *« avant tout en raison de la baisse de la demande de nos clients, avec les prix de l'énergie comme facteur aggravant »*. **L'objectif est d'aligner le niveau de la production sur celui de la demande et de maintenir la compétitivité d'ArcelorMittal sur ses marchés. Afin de faire face à cette situation, le groupe sidérurgique a mis en œuvre, dès le mois de septembre, plusieurs moyens d'adaptation. Côté industrie, a notamment été enclenché** *« le fonctionnement d'un haut-fourneau sur le site de Dunkerque pendant la période d'entretien du haut-fourneau n° 3, en complément de l'arrêt du haut-fourneau n° 2, effectif depuis juillet dans le cadre de la décarbonation du site, ainsi que l'arrêt d'une chaîne d'agglomération et de deux lignes de galvanisation et des ralentissements d'activité »*. **Ce ralentissement de la production n'empêche pas le mastodonte de se donner un ambitieux objectif : fabriquer seulement de l'acier « vert » d'ici 2050.** *« ArcelorMittal est un maillon essentiel de la transition énergétique et climatique avec des aciers qui servent les marchés de l'énergie renouvelable éolien et solaire, de la construction de bâtiments à faible impact, de la mobilité électrique avec des aciers pour les moteurs électriques et des aciers résistants contribuant à l'allègement des véhicules »*, **indique le service communication du groupe. Selon Édouard Vaquié-Menut, responsable national pour le marché des bâtiments agricoles au sein d'ArcelorMittal construction, la majorité de la demande de son secteur repose, dorénavant, sur la pose de photovoltaïque avec un système d'intégration par fixation.**

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// C'est moi le patron ! Comptabilité et gestion d'entreprise

• 10 janvier

À Bretenière

Émeline RICHARD - 03 80 68 66 55
emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr

// Problèmes locomoteurs des bovins : les prévenir et les corriger

• 12 janvier

À Pouilly-en-Auxois, en partenariat avec le GDS 21

Inscription : Virginie Pabiou, 03 80 68 67 35, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

NIÈVRE

// BEA Bien-Être Animal

• jeudi 12 janvier 2023

Le centre de formation de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre vous propose de suivre la formation BEA Bien-Être Animal pour les élevages de porcs et de volailles : « Je suis référent Bien-être animal : en quoi cela consiste-t-il ? » Une formation d'une journée + 2 heures de module à distance qui aura lieu le 12 janvier 2023 à Nevers.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation - 03 86 93 40 37

// « Booster votre activité avec la vidéo »

• 24 janvier 2023

À la suite d'une demande des adhérents Bienvenue à la ferme nous proposons une nouvelle formation « Booster votre activité avec la vidéo » l'objectif est de Filmer et monter une vidéo de qualité avec un smartphone pour promouvoir ses produits et ses activités. Une formation d'une journée le mardi 24 janvier, le lieu de formations sera défini en fonction du lieu d'habitation des stagiaires.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation - 03 86 93 40 37

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes vignes

• Mardi 10 janvier (le matin) et mardi 17 janvier (la journée)

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// La gestion de l'azote en AB

• Jeudi 12 janvier

À Auxerre.

Contact : Marjorie Lautier au 06 77 75 30 28.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Jeudi 12 janvier

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Guide des bonnes pratiques d'hygiènes en fromagerie fermière - Initiation

• Lundi 16 et mardi 17 janvier

À Auxerre.

Contact : Déborah Colard au 06 08 91 02 87.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Mercredi 18 et jeudi 26 janvier

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Réunions d'information

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise cinq réunions d'information courant janvier. Les thèmes abordés sont les suivants : Pac (présentation commune avec la DDT des nouvelles règles, les points de vigilance, simulations économiques, PSN), assurance climatique, prédateurs (position de la profession et moyens mis à disposition par l'État), conseil stratégique phytosanitaire, dossiers à enjeux locaux. Les réunions se débuteront toutes à 14 h : à Marcilly-sur-Tille mercredi 11 janvier (salle des Petits Ormeaux), à Pouilly-en-Auxois vendredi 13 janvier (salle polyvalente), à Vitteaux mercredi 18 janvier (salle polyvalente), à Châtillon-sur-Seine mardi 24 janvier (salle ERL) et à Fauverney mercredi 25 janvier (salle de Chassagne).

NIÈVRE

// Réunions d'information territoriales sur les dispositifs Nouvelle PAC 2023 – 2027

• le 17 et 19 janvier

Le Plan Stratégique National déterminant les mesures françaises dans le cadre de la nouvelle PAC 2023 – 2027 a été approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022. Des réunions d'information à l'attention des exploitants agricoles sur les principaux dispositifs (aides directes, politique de développement rural) ont été réalisées courant septembre 2022 par la Direction Départementale des Territoires en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. Afin de porter l'information toujours au plus près des exploitants agricoles, de nouvelles réunions publiques sont organisées. Au programme : Présentation des dispositifs avec leurs aspects réglementaires, impacts sur les exploitations, questions et échanges les :

- 17 janvier 2023 de 14 h à 16 h30 - Salle de conférence - Lycée agricole du Morvan à Château-Chinon
- 19 janvier 2023 de 14 h à 16 h30 - Salle de fêtes Théodore-Gérard à Decize (lieu- dit La Levée)

Renseignements auprès de la DDT (Service économie agricole) : ddt-pac@nievre.gouv.fr / 03 86 71 52 24 / 03 86 71 52 23 (standard service)

YONNE

// Assemblée cantonale FDSEA (Auxerre ouest/ Vermenton)

• Mercerdi 4 janvier

À 9 h 30 (lieu à déterminer)

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Réunion MesParcelles

• Jeudi 5 janvier

À 9 h 30, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre (pour les abonnés MesParcelles).

Contact : Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22.

// Réunion MesParcelles

• Mercredi 11 janvier

À 9 h 30, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Maillot (pour les abonnés MesParcelles).

Contact : Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22.

// Assemblée cantonale FDSEA (Cruzy-le-Châtel/ Tonnerre/Noyers-sur-Serein/Ancy-le-Franc)

• Mercredi 11 janvier

À 14 heures (lieu à déterminer).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Chéroy)

• Jeudi 12 janvier

À 14 heures (lieu à déterminer).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Lignyle-Châtel)

• Vendredi 13 janvier

Le matin (horaire et lieu à déterminer).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Courson-les-Carrières/Coulanges-sur-Yonne)

• Mardi 17 janvier

À 14 h (lieu à déterminer)

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Sergines/Pont-sur-Yonne)

• Lundi 16 janvier

À 14 heures.

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/12/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 448 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.57	3.57	3.57	0.16
		300-350	3.46	3.68	3.59	0.14
		350-400	3.42	3.73	3.55	0.06
		400-450	3.39	3.50	3.44	0.03
		450-500	3.35	3.46	3.40	0.02
	R	250-300	3.36	3.39	3.37	0.15
		300-350	3.43	3.53	3.48	0.18
		350-400	3.40	3.43	3.41	0.07
		400-450	3.33	3.38	3.35	0.01
		450-500	3.07	3.07	3.07	-0.22
F	U	300-350	3.20	3.26	3.23	0.00
		350-400	3.01	3.26	3.15	-0.03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 57 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	2.83	2.83	2.83	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 165 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	> 500 kg	2.44	2.56	2.47	-0.04
F	R	24 à 36 mois	3.27	3.86	3.56	
	U	24 à 36 mois	2.62	3.01	2.83	0.06
		- 5 ans	2.68	3.00	2.79	0.05
		5 à 10 ans	2.60	2.96	2.70	-0,01
		+ 10 ans	2.42	2.62	2.50	-0.10
	R	24 à 36 mois	2.41	2.68	2.57	0.04
		- 5 ans	2.52	2.67	2.60	0.06
		5 à 10 ans	2.32	2.64	2.50	0.01
		+ 10 ans	2.22	2.38	2.28	-0,10

OBSERVATIONS

Effectif global : 670 - Taux de vente : 92 %

Broutards : Marché actif avec une présentation de bonne qualité mais un peu moins abondante. Les opérateurs sont quasiment tous présents et cherchent à se couvrir avant la trève des fêtes de fin d'année.

Laitonnes : L'animation commerciale est régulière mais l'offre suffit à couvrir les besoins avant les fêtes.

Vaches, génisses 36 mois : Cours plus moins reconduits. Les animaux trop vieux maigres et/ou mal préparés trouvent preneurs difficilement. Vente rapide.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/12/2022

Effectif : 143

Broutards	(330 - 350 kg)	1070 - 1200	3,24 - 3,54
Broutards	(375 - 480 kg)	1270 - 1500	3,40 - 3,50
Génisses 24 - 36 mois	(495 - 800 kg)	1100 - 2250	2,23 - 3,19
Vaches légères		1000 - 1300	
Vaches entre deux		1450 - 1700	
Vaches lourdes		1780 - 2250	

Vente rapide et globale en broutards à des tarifs fermes.
Demande plus calme en femelles.
Cours reconduits en vaches. Aucun invendu.

Bovins gras : 4
Peu d'apports.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/12/2022

Effectif : 88

Agneaux gras	130 - 185	(2,86 - 3,86)
Brebis	90 - 108	(1,18 - 1,35)

Vente rapide. 1 seul lot invendu.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/12/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 420 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.98	4.46	4.29	0.38
		de 38 à 44 kg	3.95	4.55	4.29	0.20
		de 44 à 50 kg	3.68	4.26	4.05	0.15
	R	de 32 à 38 kg	3.44	3.94	3.61	-0.05
		de 38 à 44 kg	3.76	3.97	3.90	0.10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 70 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.30	1.44	1.36	-0.01
	R	+ de 60 kg	1.00	1.23	1.23	0.02

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 49 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4.37	4.52	4.45	
		> 44 kg	4.40	4.40	4.40	
	R	de 38 à 44 kg	4.15	4.15	4.15	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 12 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	25	40	33	+3.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 24 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	61	102	82	-15.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 575 - Taux de vente : 100 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/12/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 100 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3.35	3.35	3.35	
		400-450	3.22	3.43	3.38	
F	R	250-300	2.58	3.13	2.88	

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 23 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.15	5.40	5.30	

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 21 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.20	5.48	5.40	

JEUNES BOVINS (€/kg vif) — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U		5.25	5.40	5.35	
	R		5.05	5.25	5.15	

OBSERVATIONS

Effectif global : 205 - Taux de vente : 100 %

Broutards, laitonnes : Très peu d'apports en cette fin d'année, les sorties ralentissent après un mois de novembre bousculé. Les cours restent identiques aux semaines passées. Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/12/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 589 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.66	4.00	3.88	-0.20
		de 38 à 44 kg	3.62	4.00	3.86	-0.20
		+ de 44 kg	3.44	3.88	3.66	-0.16

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 275 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.15	1.61	1.34	-0.10
		+ de 60 kg	1.36	1.71	1.52	-0.07

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 112 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	15	50	31	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 004 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : Net recul des cours cette semaine, la demande semble bien moins importante à l'approche des fêtes de fin d'année et la qualité des animaux présentés ne permet pas de maintenir les cours connus les semaines passées.

Brebis : Net repli des cours cette semaine.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

19 Décembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Durant les fêtes de fin d'années, le marché reste calme. Vigilance à garder donc sur la finition des animaux, et sur les sorties.

Bovins maigres : L'offre est restreinte à l'approche des fêtes, les cours sont reconduits.

POLITIQUES

L'Assemblée nationale a adopté, lors de l'examen du projet de loi AER (énergies renouvelables) le 14 décembre, l'article sur l'encadrement des installations dites «agrivoltaïques» (photovoltaïque avec bénéfices pour l'agriculture). L'amendement restreint le photovoltaïsme au sol en le limitant à «des sols réputés incultes ou non exploités depuis au moins dix ans». Cela constitue une réponse aux Jeunes agriculteurs, lesquels avaient réclamé une interdiction du photovoltaïque au sol sur les terres agricoles ..

ENVIRONNEMENT

Afin de répondre aux objectifs du Green Deal et de la « Loi européenne pour le climat » qui fixe un objectif pour 2030 de -19% d'émissions de GES pour l'agriculture, Interbev lance **« Partenaire Climat »** : une démarche proactive pour engager toute la filière autour de la question du climat, et qui doit permettre de valoriser les élevages bovins engagés dans la réduction des GES, ainsi que les plans d'actions climat régionaux menés par les CRI et les actions de la filière au niveau national autour du climat.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Bien que la contractualisation obligatoire en viande bovine soit réglementée par la LOI EGALIM2, l'Interprofession par le biais des Assises du Bœuf 2030, a décidé de créer un observatoire de suivi du déploiement de la contractualisation. La Section Bovin d'INTERBEV a acté le 13 décembre dernier par une remontée selon 4 grandes catégories : Femelles lait/mixtes, Femelles viande, JB lait/mixte et JB viande. La FNB restera vigilante quant au fonctionnement de cet observatoire, et à sa rapidité de mise en œuvre!

FOCUS

La MSA a réalisé le bilan de l'année 2021 concernant les installations en agriculture. Elles concernent 13.914 nouveaux chefs d'exploitation en 2021 (en hausse suite au recul de 2020 lié à la covid). Parmi ces installations, 9.767 concernent des installations jeunes, dans la cadre des aides à l'installation.
Dans son bilan, la MSA s'intéresse également au taux de maintien de l'activité, 6 ans après installation, celui-ci est en moyenne de 75%, et il est de 84% en bovin viande, sans doute en lien avec l'importance des capitaux nécessaires.

REGION

Suite à l'avis du Comité National de gestion des risques en agriculture rendu sans tenir compte des enquêtes réalisées sur le terrain par les administrations, plusieurs départements du Massif Central ont appelé à la mobilisation devant les Préfectures.
Ils ont dénoncé le fait que l'Etat nie les pertes des éleveurs, pourtant déjà en difficultés, et renie par la même occasion le travail de sa propre administration ! Liens vers FR/JA ; Aveyron ; Cantal ; PuyDeDome

FAIT DE LA SEMAINE

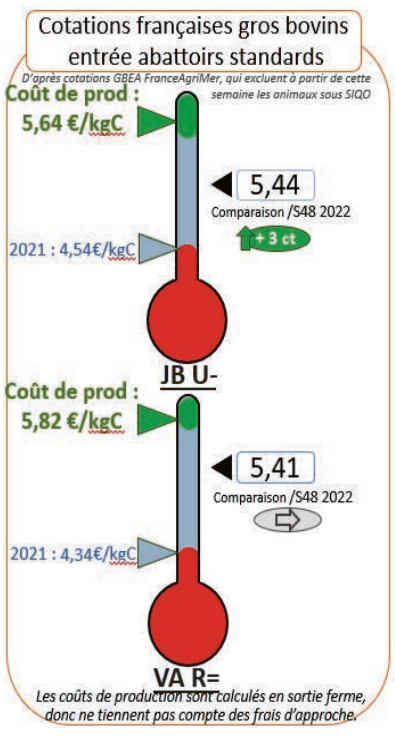
La FNB lance un appel auprès des Sections Bovines départementales, pour vérifier l'origine France dans les rayons des GMS (et boucheries artisanales et restauration si souhaité). En effet, depuis 2022, il y a une hausse nette dans les chiffres de la consommation, de viandes issues de l'importation... Pourtant les discours des opérateurs de l'aval eux ne cessent de valoriser et mettre en avant l'origine France. Alors qu'en est-t-il? Les chiffres sont-ils plus têtus que les discours !

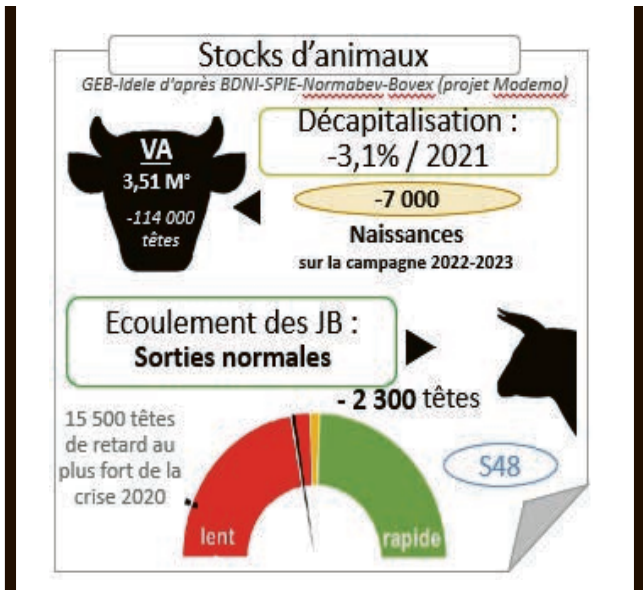
CHIFFRE DE LA SEMAINE

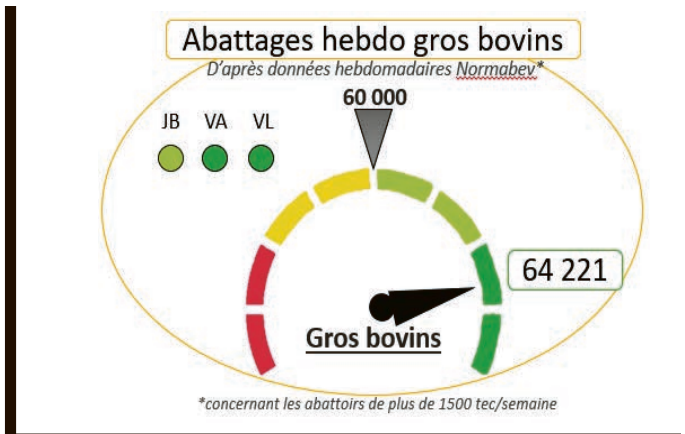
8,8%

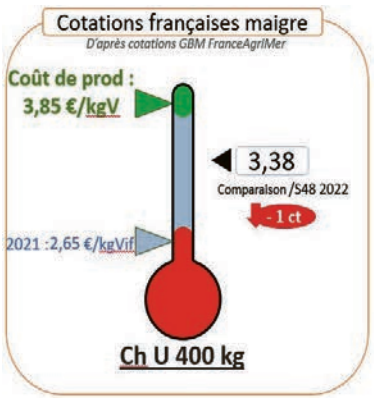
C'est le pourcentage que représentent les exploitations d'élevage (2,6%) et de polyculture - élevage bovin viande (6,2%) parmi les 29.898 exploitations certifiées HVE au 1er juillet 2022. Avec une dynamique en forte progression sur l'élevage depuis les 6 derniers mois de l'année, la révision du référentiel risque cependant de freiner le développement de la certification HVE et notamment en grande culture et viticulture.

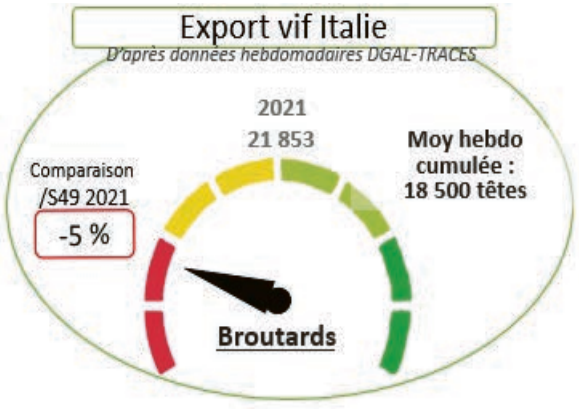
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

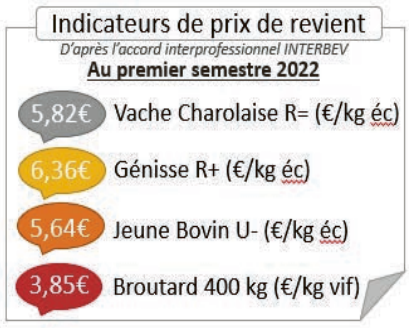


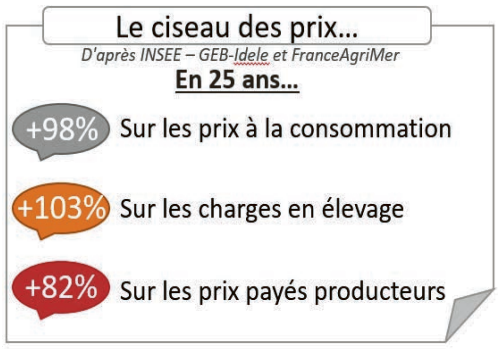












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 51
du 19 au 25 décembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont plus importants sur certaines places et insuffisants sur d'autres. La demande est toujours bonne dans les bons lots avant les fermetures de fin d'année. Inversement les besoins se tassent en sujets trop légers. La vaccination reste également un critère de choix. Les cours restent fermes dans la bonne marchandise. Pour le reste, les tarifs cèdent de nouveau quelques centimes ou sont difficilement reconduits.

Gros bovins maigres : La marchandise est plutôt de qualité moyenne cette semaine. Les cours restent fermes et les transactions sont fluides dans les bons sujets bien démarrés, au détriment du reste qui devient difficile à placer.

Boucherie : Les apports sont toujours modérés. Les acheteurs sont présents, l'ambiance reste dynamique en allaitantes supérieures permettant de tenir fermement les cours. Inversement, la baisse continue en races mixtes et laitières, moins recherchées en cette fin d'année.

Veaux : Les volumes augmentent avant les fermetures de fin d'année. Pour autant la demande en face est toujours très calme. Les débouchés export se tassent, les mises en place à l'engraissement aussi. Les cours sont globalement reconduits en toutes races, non sans difficulté sur certaines places. En veaux gras, le commerce se complique également avec un net repli des cours.

Ovins : En agneaux, à l'approche des fêtes, la demande est plutôt bonne en allaitants et se porte prioritairement sur les lots qualitatifs et les premiers laitons ; les cours se tiennent fermement à un niveau satisfaisant. Sur le bassin aveyronnais, l'ambiance est différente, les acheteurs manquent, les transactions patinent, et les cours reculent de nouveau. En agnelets, les effectifs sont importants face à peu d'acheteurs mobilisés. En brebis, la demande plafonne encore cette semaine.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

18 - Recherche tracteurs, télescopiques, r. Baller, épandeurs hérisson vertical, matériel TP toutes marques tout état, moissonneuse Soméca Laverda N. Holland 8060,8070,8080, Presses Cubiques Massey.
✆ 06 99 54 31 41
ou 06 61 49 1977

26 - Vends Fendt 209 V Vario 750 heures.
✆ 06.23.39.37.33

26 - Vends chaines de déneigement pour tracteur 14x9x24 et 16x9x34 + plateaux bois tilleul saule.
✆ 06 80 07 38 98

38 - Vends pièces tracteur BM Volvo 430 + tracteur Renault N 72 1300 euros.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur Valtra N101 4RM relevage avant 7050 heures année 2008 4 pneus neuf.
✆ 06 72 15 40 26

69 - A vendre tracteur T4 100 N de marque New Holland année 29/12/2017 - 1385 H boite 32/16 inverseur hydro - Siège pneumatique cabine classe IV 3 DE/SE EHR 3 prises hydro avant, attelage sur chaque glissière stabilisateur hydro, frein remorque, relevage électronique, pneus AV neuf AR 60% d'usure.
✆ 07 85 16 90 66

73 - Cherche Same 360 DT ou Massey 4500 DT 4x4 BE avec carte grise ou équivalent.
✆ 06 09 45 78 96

Travail du sol

38 - Vends herse 4,50m état neuf 2150 euros.
✆ 04 76 64 54 40



39 - Part. tech. ancien andaineur Kuhn 280, années 80, tête fixe, roues pivotantes ou autre marque dans l'état. Bas prix.
✆ 06 38 64 17 38

42 - Vends désileuse pailleuse Kuhn 4560 Altor, bon état, cause arrêt activité. M. Extrat, 42260 Vézelin-sur-Loire.
✆ 06 48 39 80 26

71 - Vends Rotovator 2 m, modèle Entreprise, bon état herse alternative 4 m, Amazone, gros boîtier, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Arbo-viti

71 - Vends pressoir bois à cliquet, 2-3 pièces, bon état, cote 1,40 grille, 1,05 diam., près Mâcon.
✆ 06 84 54 62 66

Distribution

01 - Vends 3 desileuses portées 1,5 . 2 . 2,5 m3 bon état prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

Epandage

01 - Vends tonne à lisier Samas 12000 L bras de pompage rampe d'épandage 14m pneus 600/55-26.5 bon état.
✆ 06 40 18 07 28

Irrigation

19 - Recherche supports buses pour pulvérisateur Puljet.
✆ 06 68 95 93 16

Forestiers

01 - Vends scie à ruban + 3 lames Pierre Bénite diam 80 cm moteur 4,5 cv direct. 300 euros - 01150
✆ 06 88 60 27 71

01 - Vends remorque forestière Boggie 10T de charge grue 7m tbé + recherche roues complètes 12-4-36 ou 13-6-36.
✆ 04 72 25 75 81 HR

Manutention

58 - Vends vêleuse état neuf, marque Wink (5104)
✆ 06 70 56 43 27

Divers

01 - Vends désileuse par fraise mélange pesage distributrice droite 7 m3 Tatoma an 2006 prix 1500 euros HT.
✆ 06 85 27 61 51

01 - AV cardan avec grand angle pour gros matériel très bon état 290 euros.
✆ 04 78 48 44 40

07 - Vends piquets de clôture châtaigner. 1,60m-1,80 €, 1,80m-2€ et 2m-2,20€
✆ 07 87 05 20 20

21 - Foin à vendre en BR 2022, combiné Kuhn 3 m., épandeur engrais Sulky 28 m., brabant Huard 5 fers, chariot pièces (5102)
✆ 06 75 32 63 24

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (5101)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends 1 godet 2 m3 300 euros + 1 essieu 10t avec roues TBE 1200 euros + 2 cuves à gasoil 1500l/cuve 300 euros les 2 + C15 essence dans l'état 900 euros + pressoir 100 euros.
✆ 06 38 55 53 31

38 - Vends fendeuse 14 tonnes avec cardans presse John Deere 336 élévateur Richon tapis 9 mètres scie à ruban le tout en bon état.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends broyeur Santar GX390 Honda 13CV avec timon de remorquage année 2018 comme neuf 1200 euros.
✆ 06 07 24 39 11

58 - Vends bétaillère Mazeron pose à terre 6 m. de 2004 (propre) + moutonniere (5002)
✆ 06 14 69 18 83

68 - A vendre Machine à vendanger Grégoire G50 H : 5000 euros + rogneuse Grégoire : 700 euros + pulvérisateur Cima Link 50 : 1000 euros + tête de faucheuse entre les rangs : 700 euros.
✆ Nous contacter au : 06 11 61 68 97

71 - Vends dérouleuse Suire, bras de chargement, tracteur JD 3050, 4x4, semoir engrais Kuhn.
✆ 06 74 09 49 89

Elevage

58 - Vends 6 cornadis 10 places, 5 m., - 2 cornadis 6 places, 4.20 m., - 8 cornadis 3.75 m., 5 places, - 2 cornadis 3.12 m. 5 places (5103)
✆ 06 87 49 71 60

Véhicule

Utilitaire

26 - Vend Ford Ranger cabine APPRO 2,2 - 150 ch - 155000 Km, 2014, blanc, en bon état. 15 000 euros. Laisser message sur répondeur.
✆ 04 75 53 64 22

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends camion bétaillère Mercedes, herse de prairie, enfonce pieux, cause retraite.
✆ 03 85 25 83 76 HR

Achat-Vente

Récolte

01 - Cause cessation laitière suite à accident vend minéral VL CTH 400 kg, aliment liquide Dielna 1500 L, 400 bottes enrubannage herbe 2022.
✆ 06 40 18 07 28

07 - Vends pommes déclassées pour jus ou compote.
✆ 06 80 17 03 17

21 - Vends foin bio 35 tonnes, 100 euros/tonne, 120 x 90, 8 ficelles (5105)
✆ 06 07 49 13 48

38 - Vends litière Miscanthus Copeaux vrac livrée 90m3 Bovins/volailles
✆ 06 51 01 01 83

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

73 - Achète foin moyenne densité pour bovins.
✆ 06 24 33 85 94

Plants, pépinière

11 - Achetons oliviers, Lucques, Rouquettes de Pignan, Picholines monotronc, photos demandées.
✆ 04 68 90 79 08

Fourrage

01 - Vds 60T foin 2022 balles rondes à prendre sur place secteur Chalamont.
✆ 06 12 22 96 69

18 - A vendre 600 bottes de foin 2021-2022, 100 euros la tonne.
✆ 09 64 27 99 40 ou mail : dominique.crochet0966@orange.fr

21 - Agriculteur vend foin PN, luzerne, mélange paille, départ. ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

67 - Vends foin et regain de prairie naturelle Bio et Conventionnel. Stockage au sec, TB qualité. BR 1,30 m.
✆ 06 84 73 06 91

69 - Vends foin 2022 haute densité et balles rondes de 2021, bonne qualité et paille d'orge. Livraison par 10 tonnes minimum.
✆ 04 74 00 30 70

Propriété

58 - Recherche habitation même à rénover avec terrain min. 5 ha achat, locat.-achat. b.w.nature@outlook.com (4704)
✆ 06 23 52 64 75

Immobilier

18 - Vends fonds de commerce et réparation et vente de matériel agricole et motoculture, situé sud du Cher – limite Allier et Nièvre.
✆ 02 48 80 00 56 ou didierjouhanneau@orange.fr

Emploi

Offre

11 - Recherche ouvrier arboricole (F/H) en CDI 35heures, 1 702,50 euros brut mensuel + prime annuelle, sur domaine viticole et oléicole à Fleury (11) pour taille oliveraie et vergers, traitement phyto,entretien sols, irrigation, récolte. Expérience taille arboricole et conduite engins agricoles. Contact : marie-helene.osmont@albe sa.fr
✆ 04 68 90 27 40

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

VOUS ÊTES AGRICULTEUR/TRICE ET CHERCHEZ UN COMPLÉMENT DE REVENUS ?

Terres de Bourgogne recrute

UN TÉLÉCONSEILLER (H/F)
POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE

VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux

NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD de janvier à mars - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier

Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

18 - Exploitation viticole, située à Quincy, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe.Travail à effectuer: entretien des vignes,mise en bouteille, étiquetage, conduite éventuelle d'enjambeur. Poste en CDD d'une durée minimale de deux mois qui peut déboucher sur un CDI,à pourvoir dès maintenant. Connaissance du milieu viticole souhaité- Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

URGENT
recherche métallier (h/f),
connaissances machines agricoles
Éts Lévêque à Saffres (21)
Contacter le 03 80 49 63 86

Suivez-nos publications sur Instagram

2M CAMPUS MÉTIERS MARZY
FORMATEUR (RICE) EN MÉCANIQUE AGRICOLE
Marzy (58) - Poste en contrat CDI
Temps plein, dès que possible

MISSION PRINCIPALE
Enseigner la mécanique agricole et la maintenance des matériels d'espaces verts.
PROFIL RECHERCHÉ
BTS TSMA ou BTMA MMA
Expérience dans le secteur de la mécanique agricole.

Merci de faire parvenir votre candidature (CV+LM) à j.coulon@campusmetiersmarzy.com

18 - Exploitation viticole, située à Humbligny, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer : entretien des vignes et étiquetage. Poste en CDD du 21/11/2022au 16/01/2023 qui peut déboucher sur un CDI. Connaissance du milieu viticole souhaité -PermisB et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Venez rejoindre notre équipe au sein du GAEC La Tripande, ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande. Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées. CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

BOUCHERON TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Connaissez-vous notre page Twitter ?

PLUS D'INFOS SUR

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …), Poste en CDD (du 19/12/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

69 - Exploitation viticole cherche caviste vinificateur CDI Sud Beaujolais.
✆ 04 78 47 93 45

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

69 - Exploitation viticole cherche tractoriste / entretien matériel CDI Sud Beaujolais.
✆ 04 78 47 93 45

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE
SUR SA BASE DE TOUCY (89)
• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

Offre de service

69 - Recherche détection de veines d'eau sur plan et sur le terrain indication de la profondeur et du débit.
✆ 06 51 83 71 72

Divers

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ;vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

34 - Vends poêle à bois Godin neuf + tuyaux inox neufs, 600 euros, donne 2 cuves fibre de verre 150 hl.
✆ 04 67 96 72 07 HR

Animaux

Bovin

01 - Urgent cause accident vend 4 VL et 5 génisses Prim'Holstein terme 12-01-02-03 prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28



03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (4302)
✆ 06 28 02 04 05

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (4407)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage HBC origine IA vend 10 vaches gestantes, vêlage février – mars, - reproducteurs mâles nés octobre – novembre – décembre 2021, - RECHERCHE salarié agricole. Francois BOUCHE Eleveur/Inséminateur – 58340Cercy la Tour (4804)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 5 taureaux 18 mois + veaux reproducteurs HBC. GAEC Marion - Luzy (5003)
✆ 06 24 42 29 42

69 - Vends Jeunes reproducteurs Limousins HBL.Bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends cause surnombre 4 génisses gestantes, HBC, terme janvier, TGS, Ducert Claude Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends taureaux repro 1 an, FCO, IBR, BVD, indenmes, origines IA, Cadoux, prix à débattre.
✆ 06 81 22 98 67 HR

73 - Alpage à Beaufort cherche VL Abondance ou Tarine, estive mi-juin/mi-septembre.
✆ 06 86 16 08 80

Caprin

26 - Vends 20 chèvres cause cessation d'activité avec machine à traire et matériel de fromagerie.
✆ 06 58 52 46 90

42 - Vends 50 chèvres Alpines rustiques ss cornes, M.B. à partir du 15/01 et 15 chevrettes M.B. au 15/02. Livr. ass.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

42 - Vends brebis avec agneaux BMC cause surnombre.
✆ 06 82 45 66 45

58 - Vends brebis BMC pleines en bon état (5001)
✆ 06 14 69 18 83

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

26 - Eleveur, N° SIRET: 34250160800018 ; vends 6/6 chiots Lagatto campagnolo, nés le 02/10/2022, 4 femelles et 2 mâles. N° LOF mère: 250268743085429.
✆ 06.62.28.71.90

71 - Vends chiots border collie, nés le 25/10/22, portée de 5, non lof, mère n° 250 269 500 756 386, n° siret 818 616 746, parents travaillant sur bovins, grds-parents sur ovins.
✆ 06 81 22 98 67

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

SUN ENERGY, SARL au capital de 5 000 euros ayant son siège social : Zone Actipôle, avenue Noël Navoizat 21400 CHATILLON SUR SEINE, immat. 829 936 186 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL22005473

SELAS LEGATIS NUITS SAINT GEORGES
Notaires Associés
1, rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

DÉMISSION DE CO-GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE

PONT DE TONNERRE

Société civile immobilière
Capital : 1.500,00 €
BEAUNE (21200), 295 rue de la Motte,
Hameau de Gigny
RCS DIJON – 813 731 999

Suivant acte reçu par Me TAICLET, notaire à NUITS SAINT GEORGES, le 7 décembre 2022, il a été, savoir :
- Accepté la démission de son mandat de co-gérant de Monsieur Romain CIBIN, demeurant à MEURSAULT (21190), 15 B rue de la Velle,
- Décidé le transfert du siège social de BEAUNE (21200), 295 rue de la Motte, Hameau de Gigny à TONNERRE (89700), 2 rue du Pont. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

AL22005693

NOMINATION CO-GÉRANCE

LA SARL CEDRIC DAVEINE,

au capital de 5 000 euros
Siège social au 3, rue du monument -
21250 LABRUYERE
SIREN : 844 546 184 RCS de Dijon

Suivant l'assemblée générale en date du 30 novembre 2022, il a été pris acte de la nomination de Madame Claudine DAVEINE, demeurant 3, rue du Monument - 21250 LABRUYERE Avec effet au 1er janvier 2023.
De sorte que la gérance est désormais assurée par Monsieur Cédric DAVEINE et Madame Claudine DAVEINE, demeurants 3, rue du Monument - 21250 LABRUYERE.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
La gérance.

AL22005700

MODIFICATION DU CAPITAL

TOLIMA

Société par actions simplifiée
Ancien capital social : 567 018 euros
Nouveau capital social : 768.570 Euros
Siège social : 30 Boulevard Gaston Bachelard
21000 DIJON
RCS DIJON 343 356 481

Il résulte :
- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 novembre 2022,
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 7 novembre 2022 par la banque CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE,
- Du procès-verbal des décisions du président du 7 novembre 2022 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,que le capital social a été augmenté de 201.552 Euros par émission de 3952 actions nouvelles et porté de 567 018 euros à 768.570 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
POUR AVIS
La Présidente

AL22005704

MODIFICATION DE LA DURÉE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE ROBIN

Société civile au capital de 282 335.58 euros
Siège social : 21450 AMPILLY LES BORDE
S320 433 824 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23/11/2012, la durée de la société a été prorogée de 64 années à compter du 27/08/2015.
Pour avis, la gérance.

AL22005708

DIRECTEUR GÉNÉRAL

SORDET DE MONTJEU

Société par actions simplifiée
au capital de 500 040 euros
Siège social : 2 rue du Parc –
21630 POMMARD
403 621 121 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 2 novembre 2022, l'associé unique a nommé M. Benoit SORDET, demeurant 19 rue de Bois Bouton à DEMIGNY (71150), en qualité de directeur général à compter du même jour et pour une durée indéterminée. Pour avis.

AL22005722

AVIS

SARLU DG ELEC 21

au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 Impasse des Pins
21110 LONGECOURT EN PLAINE
913 269 304 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 12/12/2022, le siège social a été transféré au 12 Impasse du Roselet - 21110 LONGECOURT EN PLAINE à compter du 12/12/2022, et l'article 4 des statuts a été modifié.
Pour avis
La Gérance

AL22005724

MODIFICATIONS DES STATUTS

ESC DIJON-BOURGOGNE

SA au capital de 10508000 €
Siège Social
29 rue Sambin 21000 DIJON
823955753 RCS de DIJON

Par AGE du 13/12/2022, il a été décidé au 01/01/2023 : - Pierre-Loup Pellenz, demeurant 11 rue du Palais, 21000 Dijon, est désigné membre du Conseil de Surveillance en remplacement d'Emma Guiberteau. L'AGE procède à la réduction du capital social de 240 000 € pour le porter à 10 268 000 €. Les statuts sont modifiés en conséquence et l'objet social : « La Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités. Dans le cadre de cette démarche, le Directoire et le Conseil de Surveillance s'engagent à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement. »
Mention au RCS de DIJON

AL22005732

MODIFICATIONS DES STATUTS

GROUPE EHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Bâtiment M
39 avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE
822 725 404 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 30 novembre 2022, la collectivité des associés a décidé - de nommer la SARL FIGEC, domiciliée 21, rue de Sarre 57070. METZ, immatriculée sous le numéro 398 375 030 RCS METZ en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat. de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2027. - d'augmenter le capital social de 100 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital. Les articles 6.1 et 7.1 des statuts ont été modifiés en. conséquence.
Ancienne mention . Le capital social est fixé à vingt mille (20 000) euros .
Nouvelle mention . Le capital social est fixé à cent vingt mille (120 000). euros .
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis.
La Gérance

AL22005746

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TOPDEC 21

SARL au capital de 1 500 €
Siège social
43 rue de Talant 21000 DIJON
839 675 469 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 43 rue de Talant, 21000 DIJON au Hameau La Croix Jeunesse, 8 Rue des Corvées 21230 VOUDENAY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL22005761

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL DBLZ

SARL au capital de 20 000 €
Siège social
6 rue des Frères Lumières
21300 CHENOVE
818 796 658 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1/11/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 6 rue en Rosey 21850 SAINT APOLLINAIRE à compter du 1/11/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL22005764

AVIS - TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BRASSERIE LORO

SASU au capital de 52 000 €
Ancien siège social : ZAE DE LA PETITE FIN, 19 rue de la Vignotte 21490 SAINT-JULIEN
Nouveau siège social : 226 Rue Jean Louis Auguste Petitjean - Ecoparc Dijon Bourgogne -
21850 SAINT-APOLLINAIRE
RCS DIJON N°839 865 496

Suivant décisions de l'associé unique en date du 16/12/2022, le siège social a été transféré au 226 Rue Jean Louis Auguste Petitjean - Ecoparc Dijon Bourgogne - 21850 SAINT-APOLLINAIRE avec effet au 1er janvier 2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL22005794

MODIFICATION DU CAPITAL

VESOUL OPTIC II

Société à responsabilité limitée
Ancien capital social : 177.600 euros
Nouveau capital social : 15.000 Euros
Siège social : 10 Impasse du Clos des Chartreux
21200 BEAUNE
RCS DIJON 493 676 886

Aux termes des décisions de l'associée unique du 8 novembre 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 19 décembre 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 162.600 euros, pour être ramené de 177.600 euros à 15.000 euros par voie de réduction de la valeur nominale de chaque part sociale.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22005806

MODIFICATION DU CAPITAL

LUXEUIL OPTIC

Société à responsabilité limitée
Ancien capital social : 120 800 euros
Nouveau capital social : 15.000 Euros
Siège social : 10 Impasse du Clos des Chartreux
21200 BEAUNE
RCS DIJON 485 212 666

Aux termes des décisions de l'associée unique du 8 novembre 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 19 décembre 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 105.800 euros, pour être ramené de 120 800 euros à 15.000 euros par voie de réduction de la valeur nominale de chaque part sociale.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22005807

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

PHARMACIE CENTRALE - SELAS - au capital de 900 000 euros - Siège social : 7 et 9 place des Halles 21260 SELONGEY - 490 307 642 RCS DIJON - Aux termes d'une délibération en date du 13.01.2022, l'AGO des associés a nommé Marjolaine GUILLEMIN, demeurant 25, avenue Spahr 21260 SELONGEY en qualité de directeur général à compter de ce jour. POUR AVIS - Le Président

AL22005815

MODIFICATION DU CAPITAL

VESOUL OPTIC

Société à responsabilité limitée
Ancien capital social : 482.795 euros
Nouveau capital social : 15.004,20 Euros
Siège social : 10 Impasse du Clos des Chartreux
21200 BEAUNE
RCS DIJON 418 859 542

Aux termes des décisions de l'associée unique du 8 novembre 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 19 décembre 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 467.790,80 euros, pour être ramené de 482.795 euros à 15.004,20 euros par voie de réduction de la valeur nominale de chaque part sociale.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22005816

TRANSFORMATION

GAEC RECONNU DES TROIS SAULES

SOCIETE CIVILE
AU CAPITAL DE 44 250 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3 ALLEE DE LA VILLENEUVE
21610 POUILLY SUR VINGEANNE
314 605 163 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 Décembre 2022, la collectivité des associés a décidé de transformer le GAEC en SCEA dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Dénomination sociale : SCEA DES TROIS SAULES
Siège social : 1 Rue des Tassonnières – 21610 POUILLY SUR VINGEANNE
Capital social : 44 250,00 €Objet social : Gestion et exploitation de biens agricoles
Gérant : M. Thomas TASSIN, demeurant 1 Rue des Tassonnières – 21610 POUILLY SUR VINGEANNE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Pour avis et mention, La Gérance

AL22005818

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'ORGEUX

Lancement et ouverture d'enquête publique de l'élaboration de la Carte communale.
Par délibération du 13 juillet 2019, le conseil municipal d'ORGEUX a prescrit le lancement d'une procédure d'élaboration d'une Carte communale. Les caractéristiques principales du projet portent sur la définition de l'emprise de la zone constructible, laquelle se limite à la zone actuellement bâtie du bourg centre. Les capacités de densification ainsi recensées sont estimées suffisantes pour répondre aux projections démographiques modérées projetées par la commune.
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale suite à l'avis de la MRAE en date du 16 avril 2021, joint au dossier d'enquête.
La municipalité informe les habitants que par arrêté en date du 15 décembre 2022, le Maire d'ORGEUX a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de Carte communale.
L'enquête se déroulera à la mairie pendant 33 jours consécutifs, du jeudi 12 janvier 2023 14h00 au lundi 13 février 2023 17h00 (jours fériés exceptés). Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, M. Daniel Collard, en qualité de commissaire enquêteur, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif.
Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :
Jeudi 12 janvier 2023 de 14h à 17h,
Samedi 21 janvier 2023 de 9h à 12h,
Lundi 13 février 2023 de 14h à 17h.
Le dossier d'enquête publique complet pourra être consulté, pendant la durée de l'enquête :
- en mairie d'ORGEUX, aux jours et heures habituels d'ouverture : à savoir les lundis de 16h à18h30, et les jeudis de 16h30 à 19h,
- sur le site internet de Commune d'ORGEUX : www.orgeux.fr,
- sur le poste informatique de la mairie, pendant les jours et heures habituels d'ouverture,
- en mairie, lors des permanences du commissaire enquêteur.
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique. Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie d'ORGEUX aux adresses suivantes :
- Par courrier papier : Mairie d'ORGEUX – Place du 19 mars 1962 – 21490 ORGEUX,
- Par mail : orgeux.mairie.co@orange.fr
Les observations et propositions seront consultables pendant la durée de l'enquête sur le registre papier en mairie d'ORGEUX ainsi que sur le site internet de la commune.
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'ORGEUX, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site internet de la Commune, et ce durant une année.
Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal d'ORGEUX pourra décider d'approuver la Carte Communale en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.
Toute information concernant le dossier de Carte communale pourra être demandée à M. Le Maire,Jacques Médeau, joignable en mairie par mail ou au 03.80.36.01.68.

AL22005785

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 19/12/2022
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LES MAILLYS: Ensemble de bâtiments, 2 carrières, 1 piste en herbe et parcelles en nature de terres et prés. Urbanisme : RNU.
94 ha 11 a 85 ca
- Basse pree: ZO-37-40-41-43-44-45
- Basses echenaux: YA-14 - Belle prevoire: ZR-22-52 - Bois charpy: ZP-2-3-4-6
- Champs de vernas: BM-119-120-121-122-123-124-136[118]-137[118]-138[118] ZR-17[F1]-17[F2]-18[F1]-18[F2]-19
- Cras: ZP-16 - De st jean de losne: BM-135[118] - En crechot: ZW-17 - Fin neuve: ZS-39-40-41 - Haute pree nord: ZP-51(A)-51(B)-52-53-55-58-62-63-64 - Le murey: ZO-33 - Verpilliere: ZO-12-14-15-16 - Veton: ZP-43
TILLENAY: Terres et prés - Urbanisme :Les parcelles ZB85, ZB142, ZB143 et ZB144 sont classées en zone N du PLU et concernées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (zone rouge du PPRI).
La parcelle ZE 14 est classée en zone A du PLU.
4 ha 85 a 70 ca
- Au dessus du bief: ZB-142-143-144 - Bas boutelant: ZB-85 - Poirier aux pretres: ZE-14
LES MAILLYS : Prés - Urbanisme : RNU
3 ha 09 a 00 ca
- Bois charpy: ZP-5 - Verpilliere: ZO-17
LES MAILLYS : Prés -Urbanisme : RNU
39 a 80 ca
- Haute pree nord: ZP-57
LES MAILLYS: Terre Urbanisme : RNU
1 ha 34 a 50 ca
- Belle prevoire: ZR-38
TILLENAY : Prés - Urbanisme : Zone Ni du PLU
53 a 40 ca
- Au dessus du bief: ZB-145-146
LES MAILLYS: Prés
Urbanisme : RNU
1 ha 88 a 80 ca
- Bois charpy: ZP-7
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
LES MAILLYS (21) - Surface sur la commune
1 ha 60 a 54 ca
- 'En lys': ZN- 191[40]- 195[38]- 198[135] - 'Mailly la ville': BM- 1- 8- 13- 14- 48
Parcelles en nature de terre
Urbanisme : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/01/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22005793

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF

Additif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 04/11/2022 concernant JMP FINANCES, ajouter : par décision du 1er novembre 2022, l'associé unique a décidé d'étendre, à compter du 01/11/2022, l'objet social de la Société aux activités de « fonctions de direction ou d'administration des sociétés filiales ». L'article 1 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL22005800

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : EFFYNESS CONCEPT,
Forme : société par actions simplifiée société en liquidation,
Capital social : au capital de 5000 euros,
Siège social : 1 passage du jasmin 21200 BEAUNE,
891682411 RCS DIJON
Aux termes d'une décision en date du 31/07/2022, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur
Monsieur Julien BALLAIS demeurant 1 passage du jasmin 21200 Beaune,pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation de la société à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal matériellement compétent de DIJON.
Radiation au RCS de DIJON.

AL22005518

ARTAUD & Associés

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AG du 30/11/22 de la Société Civile Immobilière SCI LEROY au capital de 1500 € dont le siège est à BRETENIERE (21110) 28 rue principale, 490530615 RCS DIJON, les associées ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis,

AL22005696

DISSOLUTION

VENDANGES DU MONDE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Boulevard Jules Ferry -
21200 BEAUNE
484 393 426 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 12 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Jean-François BECK, demeurant 1 Ruelle Madeleine - 21200 BEAUNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Boulevard Jules Ferry - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL22005711

DISSOLUTION

DOMINIQUE MUGNERET

Earl en liquidation au capital de 100 500 euros
Siège social : VOSNE-ROMANÉE,
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Siège de liquidation : 3 rue Maréchal Leclerc,
21160 COUCHEY
325 694 750 RCS DIJON

L'associé unique en date du 13/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Il a nommé comme liquidateur M. Dominique MUGNERET, demeurant 3 rue Maréchal Leclerc 21160 COUCHEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 3 rue Maréchal Leclerc 21160 COUCHEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

AL22005719

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL FRKLIM Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 45 734,71 euros Siège social : 12 Boulevard Clémenceau Passage Clémenceau21 000 DIJON Siège de liquidation 4, rue Saint Gervais 21380 SAVIGNY LE SEC319 530 259 RCS DIJON - Aux termes d'une décision en date 30.06.2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé François-Joseph KLIMCZAK demeurant 4, rue Saint Gervais 21380 SAVIGNY LE SEC de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

AL22005725

Exco Socodec

DISSOLUTION

DECAZAUX CONSEIL

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social
3 bis rue des Marmuzots
21000 DIJON
Siège de liquidation
3 bis rue des Marmuzots
21000 DIJON

882 805 963 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 06/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 06/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Brigitte CAZAUX, demeurant 3 bis, rue des Marmuzots - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 bis, rue des Marmuzots - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,
Le Liquidateur.

AL22005762

Exco Socodec

DISSOLUTION

CRD DEVELOPMENT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège
33, rue des Roseaux
21380 ASNIERES LES DIJON
Siège de liquidation
33, rue des Roseaux
21380 ASNIERES LES DIJON
841 920 465 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 05/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Claire RADUREAU, demeurant 28, rue du Hallebardier - 37000 TOURS pour toute la durée de la. liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 33, rue des. Roseaux - 21380 ASNIERES LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le. Liquidateur

AL22005770

DISSOLUTION

2MBS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
23 Rue du Général Leclerc
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
889 625 307 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe BONNET, demeurant 23 Rue du Général Leclerc - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 23 Rue du Général Leclerc - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL22005782

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 08/12/2022, il a été constitué une SARL Dénomination :
QUANTUM INFORMATIQUE
Siège Social : 40 rue d'Arnay 21360 BLIGNY SUR OUCHE
Capital : 3000 €
Activités principales : L'administration réseau,

ANNONCES LÉGALES

la sécurité informatique, la maintenance et le dépannage informatique, la vente de matériel informatique, l'audit et le conseil en matière informatique.
Durée : 99 ans
Gérance : M. PAOLI Quentin 40 Route d'Arnay 21360 BLIGNY SUR OUCHE
Immatriculation au RCS de DIJON
AL22005640

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 12 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL.
Dénomination sociale : QM Peinture.
Siège social : 96 rue du Pertuis – 21200 BEAUNE.
Objet : Tous travaux de peinture, plaquiste, la fourniture et la pose de tous revêtements muraux et tous petits travaux. Le négoce de tous produits, matériaux et fournitures s'y rapportant. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.Capital social : 2 000 euros.
Gérant : Quentin MANZINALLI, demeurant 96 rue du Pertuis – 21200 BEAUNE.
AL22005658

AVIS DE CONSTITUTION

PH PISCINE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Champ Vaut – 21120 - COURTIVRON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 9 décembre 2022 à Courtivron, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée - Dénomination sociale : PH PISCINE Siège Social : 6 rue Champ Vaut 21120 - COURTIVRON - Objet social : Entretien, rénovation de piscine, et vente de spa, sauna, adoucisseur d'eau, pompe à chaleur et de tous produits et services se rattachant à l'objet ci avant , - Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Pierre HERPOEL domicilié 6 rue Champ Vaut – 21120 - COURTIVRON Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis
AL22005682

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AISEREY du 13/12/2022, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : ISTYA COMPANY. Siège : 3 rue de la Louvière, 21110 AISEREY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 500 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Céline DIONIGI, demeurant 3 rue de la Louvière, 21110 AISEREY. POUR AVIS. Le Président
AL22005705

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 12/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : ABC PILOT
Siège social : 6, impasse Boirac - 21000 DIJON
Objet social : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, immobilières, civiles ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations,
L'acquisition de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens immobiliers,
L'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement aux biens immobiliers acquis.
Plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, de quelques natures qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Alexis PILOT dmt 10, Chemin des Lentillères à DIJON (21000).
Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales e peuvent être cédées qu'avec un agrément, et ce, même si es cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, La Gérance.
AL22005734

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 18/12/2022, il a été constitué une SARL unipersonnelle :
Dénomination : DÉFI
Siège Social : 9 rue de la Tournelle 21560 COUTERNON
Capital : 3000 €
Activités principales : Domotique, Electricité, Formation et Ingénierie
Durée : 99 ans Gérance : M. Chattey Emeric 9 rue de la Tournelle 21560 COUTERNON
Immatriculation au RCS de DIJON.
AL22005731

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 12/12/2022, il a été constitué une société présentant le caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : ABLM PILOT
Siège social : 6, impasse Boirac - 21000 DIJON
Objet social : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, immobilières, civiles ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations,
L'acquisition de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens immobiliers,
L'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement aux biens immobiliers acquis.
Plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, de quelques natures qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Bruno PILOT et Mme. Laurence PILOT dmt ensemble 35, rue Marceau à DIJON (21000) Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, La Gérance.
AL22005740

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 08/12/2022 à CHENOVE, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : VALERIO.
Siège : 4 Rue Alphonse Mairey, 21300 CHENOVE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
Capital : 1 500 euros.
Objet : Diagnostics immobiliers, expertises immobilières, état des lieux, audit énergétique. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : BADAM Conseil, SASU au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 4 Rue Alphonse Mairey, 21300 CHENOVE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 920 538 410, représentée par Laura GIL, Présidente.
POUR AVIS. Le Président.
AL22005742

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution selon les dispositions légales aux termes d'un acte reçu par Me GAILLARDOT, notaire à St-FLORENTIN le 3.12.1975 pour une durée initiale de 40 ans expirant le 1.12.2015, la SOCIETE CIVILE IMMOILIERE DES PERRIERES, société civile au capital de 51.000 FRF. (7.774,899 euros) ayant son siège social à St-FLORENTIN. (89600) 1, route de Genève et pour objet l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'un immeuble consistant en un terrain sis à Saint-Florentin, lieudit « Le Haut des Perrières » de 2.093 m2, cadastrés section AC n° 229 (6a47ca) et 230 (14a46ca), et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport, construction ou autrement M. Gaston DUJON demeurant à St-FLORENTIN (89600) Route de Tonnerre a été nommé gérant. Les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés donnée à la majorité. Aux termes d'un acte en date du 24.10.2022, les associés ont unanimement décidé de proroger la durée la société jusqu'au 1.12.2065, ont pris acte du décès de M, Gaston DUJON et ont nommé gérante Mme. Jacqueline RANCILLAC demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE. (89000) 32, rue Mozart.
La société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE.
AL22005748

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 13 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société de participations financières de profession libérale d'avocats par actions simplifiée- Dénomination : A2A & ASSOCIES
Siège : 18 rue Buffon, 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : - la prise de participation dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession d'avocat ou de toute autre profession réglementée du chiffre ou du droit ; - la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice desdites professions ; - la gestion de ces participations ; - l'exercice de toutes autres activités destinées exclusivement aux sociétés ou groupements dans lesquels la Société détient une participation ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Jessica ASUNIS, demeurant 4 impasse du Meix Sabotier - LANTHES (21250).
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président
AL22005780

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 13 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée,
Dénomination sociale : A2A,
Siège social : 18 rue Buffon, 21200 BEAUNE,
Objet social : l'exercice de la profession d'avocats,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Gérance : Mme Jessica ASUNIS, demeurant 4 impasse du Meix Sabotier, 21250 LANTHES, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance
AL22005781

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORBERON (21250) du 16 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : B2SSiège social : 2bis rue des Mages, 21250 CORBERON
Objet social : - l'acquisition sous quelque forme que ce soit et la gestion de toutes valeurs mobilières, à l'exclusion de celles qui relèvent des articles du Code monétaire et financier ; - la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, agricoles ou vitivinicoles ; - l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en oeuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe ; - tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir ; - et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 277 000 euros
Gérance : Monsieur Samuel BOUGEROLLE, demeurant à CORBERON (21250) – 2bis rue des Mages
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis La Gérance.
AL22005783

Connaissez-vous notre page Twitter ?

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

ENTREPRISE BOURGEOT

Société Anonyme
au capital de 100 000 euros
Siège social : 33, rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT
333 857 605 RCS NEVERS

Le 03/10/2022, l'AGE a décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée, à compter du 03/10/2022 et de nommer en qualité de président M. Jean-Luc BOURGEOT demeurant 11 chemin du Carrage 58130 Montigny-sur-Amognes,
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique(cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Mention au RCS de NEVERS.
AL22005319

TRANSFORMATION

JLB ENERGIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 33 rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT
830 527 941 RCS NEVERS

Le 28/09/2022, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée, à compter du 28/09/2022 et de nommer en qualité de président : la société ENTREPRISE BOURGEOT, Société anonyme transformée en société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 33, rue Gambetta 58600 FOURCHAMBAULT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 333 857 605 RCS NEVERS.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Mention au RCS de NEVERS.
AL22005320

TRANSFORMATION

GAEC CHAMP DU MOULIN

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
au capital social de 433 450 euros
Siège social
Mont 58250 REMILLY
RCS de NEVERS - N°493 089 981

Par ASSP en date et à effet du 4 novembre 2022, M. BONNET Jean-Yves a démissionné de ses fonctions de gérant du GAEC CHAMP DU MOULIN, le capital social a été augmenté de 71 550 euros pour être porté à 505 000 euros par voie d'apport partiel de compte courant d'associé. Le GAEC a été transformé en EARL CHAMP DU MOULIN disposant des caractéristiques suivantes
Forme : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE.
Objet : activités agricoles.
Dénomination sociale : EARL CHAMP DU MOULIN.
Siège social : Mont 58250 REMILLY.
Associés : Mrs BONNET Jean-Yves et BONNET Nicolas.
Gérant : M. BONNET Nicolas demeurant Les Brûlés 58250. REMILLY.
Capital social : 505 000 euros divisé en 50 500 parts représentatives de biens mobiliers.
Durée : 99 ans.
La société fera l'objet d'une modification au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance
AL22005409

MODIFICATION DU PRESIDENT

SARL SUP EMBOUTS

SAS au capital de 48.000 €
11 Avenue Pierre BEROGOVOY
58000 NEVERS,
RCS NEVERS 478 129 612

Aux termes de l'AGO du 30/06/2022, EARSHAPE SAS au capital de 3.000 € siège social :11 Avenue Pierre BEREGOVOY 58000 NEVERS SIREN 892 457 466 R.C.S. NEVERS a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Véronique DEMEAUX, démissionnaire.
AL22005685

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DE CHASSY

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 150 010 euros
Siège social : Chassy - 58270 VILLE LANGY
RCS NEVERS 339 381 063

Le 31.10.2022, l'AGE a décidé de réduire le capital d'une somme de 91 613,25 euros par diminution de la valeur nominale de chaque part sociale, pour le porter de 150 010,00 euros à 58 396,75 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.
AL22005723

AVIS DE MODIFICATIONS

EARL COMMEAU

6 rue du Champ Simonet -
58170 SAVIGNY-POIL-FOL
Au capital social de 200 000 euros
RCS NEVERS - N° 431 642 255

Par pv d'AGE du 1er décembre 2022, il a été procédé à :
- la réduction du capital social à 138 000 euros
- le retrait total de Madame Nicole COMMEAU de la société.
Mention sera faite au RCS NEVERS.
Pour avis. La gérance
AL22005726

MODIFICATION DE GÉRANCE

EARL DERRUETTE GEORGES

12 rue du Château -
58420 BRINON-SUR-BEUVRON
Au capital social de 48 900 euros
RCS NEVERS - N° 529 423 667

Par PV d'AGE du 10 décembre 2022, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant M. Vincent DERRUETTE, demeurant 150 Avenue de la République - 92120 MONTROUGE, en remplacement de M. Fernand CREMER gérant démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance
AL22005739

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

RESIDENCE DETENTE NATURE - REDNA

S.A.S. au capital de 120000 euros
Siège social : 44 Route de Demeurs,
58130 URZY, transféré
342 783 636 RCS NEVERS

Aux termes de décisions unanimes du 06/12/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social du 44 Route de Demeurs 58130 URZY au 36 Rue Lavoisier 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY à compter du 1er/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
AL22005743

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes de l'AGE du 27/10/2022 et des décisions du Président du 01/12/2022 de la société LA VIGNE DOREE, SAS au capital de 682 500 euros, Moulot 58500 CLAMECY, 804 470 623 RCS NEVERS, le capital social a été réduit de 460 005 euros pour le ramener de 682 500 euros à 222 495 euros par voie de diminution de 6,74 euros de la valeur nominale de chaque. action. Les articles 6 « APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL ». des statuts sont modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
AL22005747

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS FOUQUET
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €
Ancien siège social : 49, Avenue de Verdun – 58300 DECIZE
Nouveau siège social : 3, Route de Moulins – 58300 DECIZE
887 714 103 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 24/10/2022, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social :
- Ancienne mention : 49, Avenue de Verdun – 58300 DECIZE
- Nouvelle mention : 3, Route de Moulins – 58300 DECIZE
AL22005757

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI LES OISEAUX DE NUIT
Société Civile immobilière au capital de 100 € porté à 101 €
Siège social : Le Bois Pensué – 58310 BITRY
845 117 175 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 21/11/2022, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 1 € pour le porter de 100 € à 101 € par création de 1 part nouvelle, et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.
AL22005791

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI P.A.N
Société Civile au capital de 100 €
Siège social : 8, rue Daniel Michel – 58260 LA MACHINE
805 327 194 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/08/2022 les associés ont pris acte de la démission de M. Thomas DAMIEN de ses fonctions de co-gérant de la société à compter du même jour.
AL22005796

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à LA MACHINE (58) du 08/12/2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 12/12/2022, Dossier 2022 00030331 référence 5804P01 2022 A 00844, la société PHARMACIE MARCON, SELARL au capital de 1 000 000 € ayant son siège social à LA MACHINE (58) – 44, Avenue de la République, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 810 318 048, a cédé à la société EURL BELLON, SARL au capital de 460 000 € ayant son siège social à LA MACHINE (58) – 13, Avenue de la République, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 511 814 618, des éléments d'actifs dépendant d'un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et exploité à LA MACHINE (58) – 44, Avenue de la République, moyennant le prix de 650 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 01/02/2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats MARTIN-LECLERC sise à NEVERS (58) – 14, rue Georges Dufaud.
AL22005674

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAL

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du01/12/2022 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS le 06/12/2022 dossier202200029731, référence 5804P01 2022 A 00819
VENDEUR : la société SARL CHARCUTERIE VAGNE, société à responsabilité limitée au capital de 36.658,32 euros dont le siège social est à NEVERS (Nièvre) - 25 rue Saint-Etienne,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 400 037 545,
ACQUEREUR : la société MAISON DANTAS - BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR, société à responsabilité limitée au capital de8.000 euros dont le siège social est à NEVERS (Nièvre) - 25rue Saint Etienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 919 391 581
DESIGNATION DU FONDS : un fonds de commerce et artisanal de charcuterie, boucherie, traiteur rôtisserie, plats cuisinés sis et exploité sous le nom commercial « CHARCUTERIE VAGNE »et sous l'enseigne « SARL CHARCUTERIE VAGNE », à titre principal à NEVERS (Nièvre) - 25 rue Saint-Etienne et à titre secondaire à NEVERS (Nièvre) - Place Carnot-Marché Carnot - échoppe n° 2 et 3 (correspondant à l'échoppe n°I/38) et n° I-6, pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé à titre principal au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 400 037 545
PRIX : 60.000 euros
JOUISSANCE : le 01/12/2022
OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet NOVO CONSEILS sis à NEVERS (Nièvre) - 15 rue Adam Billault dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis
AL22005683

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 08/12/2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 12/12/2022, Dossier 2022 00030313 référence 5804 P01 2022 A 00849, la société GARAGE VERT PRE, SARL au capital de 7 622.45 € ayant son siège social à NEVERS (58) - 11, rue Saint Benin, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 338 734 007, a cédé à la société GARAGE VERT PRE AUTO, SARL au capital de 9 000 € ayant son siège social à NEVERS (58) - 11, rue Saint Benin, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 920 885 035, un fonds de commerce de garage de mécanique, réparation et entretien de tous véhicules à moteur, achat et vente de pièces détachées sis et exploité à NEVERS (58) - 11, rue Saint Benin, moyennant le prix de 60 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 12 décembre 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise à NEVERS (58) - 3, rue Vauban.
AL22005758

// ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°194263 parue le 04/11/2022 concernant la société BKL : il y a lieu de lire»9 rue des Perrières 58000 NEVERS» au lieu de Centreaffaires Campus 2, rue des Minotiers 58200 COSNE COURS SURLOIRE.
AL22005691

AVIS

Rectificatif à l'annonce parue le 6/11/2020, concernant la société SASU HOMAGE PHILIPPE, Il a lieu de lire : [...] D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er juillet 2022, l'assemblée a décidé la dissolution anticipée de la société qui a été prononcée à compter du 1/07/2022 suivi de sa mise en liquidation, et a désigné en qualité de liquidateur M. Samuel HOMAGE, demeurant à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre) Les Brosses [...]. Le siège de liquidation est fixé à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre) Les Brosses. [...]
Pour avis.
AL22005819

// DIVERS

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »
titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre)
2 Place Docteur Bondoux

VENTE

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des parcelles boisées situées commune de ARLEUF (58430) cadastrées Section A n°531-Forêt du Chaz (29a 78ca), Section G n°1018 - Les Corvées (75a 35ca), soit une contenance totale 01 hectare 05 ares 13 centiares, moyennant le prix de 1.000,00 euros. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120),qu'il exercera son droit de préférence.
Pour avis et mention.Me Stéphane SANDELLI, notaire.
AL22005733

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 05/12/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ST BOIS NIVERNAIS (SAS)
- Zone Artisanale Champ Latin - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
RCS/RM 58 : 852 345 594
Le Greffier,

AL22005735

Par jugement en date du 05/12/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ALLO ELECTRO (SARL)
4, Rue Joseph Marie Jacquard - 58640 Varennes-Vauzelles
RCS/RM 58 : 802 504 225
Le Greffier,

AL22005736

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

SUCCESSION

Par testament olographe du 1er aout 2014, Mr BARBITCH Jean Georges, en son vivant, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 4 rue du Stade Le Clos Saint Cyr, appart 13, divorcé de Mme CHRONAIRE Renée, né à MONTFERMEIL (93370) le 26 octobre 1935, décédé à NEVERS (Nièvre) le 19/2/2021 a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 9 décembre 2022, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS le 14 décembre 2022.
Les oppositions sont à former à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, chargée du règlement de la succession.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB

AL22005787

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau, le 15 décembre 2022,Monsieur Henri, Marie, Joseph CHAIZE, retraité, et Madame Monique Marie Thérèse CHAPET, retraitée, son épouse,demeurant ensemble à PARIGNY LES VAUX (58320), Le Grand Mussy, nés savoir Monsieur CHAIZE à SAINT-ETIENNE (42000),le 8 mars 1942, Madame CHAPET à SAINT-ETIENNE (42000), le 6août 1950.
Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT-ETIENNE (42000),le 25 août 1979, lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont déclaré opter pour l'avenir le régime de la communauté de biens conventionnelle et d'apporter les modifications ci-après à leur régime matrimonial :
Apport à la communauté d'un bien immobilier appartenant en propre à Monsieur CHAIZE, situé à PARIGNY LES VAUX (58320),Le Grand Mussy, cadastré AH n°4 ; AI n°13 à 19, 24 à 25, 49à 59 et AL n°45 pour une contenance totale de 26 hectares 98ares 61 centiares.
Les oppositions des créanciers pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal Judicaire compétent.
Pour insertion
Me Audrey ROUSTIC, Notaire.

AL22005814

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL LA SAUVETTE

SARL en liquidation
au capital social de 7 622,45 Euros
Siège social : 17 place des Pêcheurs
58400 LA-CHARITE-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS 384 043 337

Le 30/09/2022, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2022.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22005485

CLÔTURE DE LIQUIDATION

UP2MOUV'

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 1 Rue des 3 Ponts
58200 SAINT-PERE
851 159 293 RCS NEVERS
Liquidateur : Monsieur Yoann LEBROC

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2022, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, et s'est déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
Pour avis, Le Liquidateur

AL22005560

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DOMAINE DES RAMONATES MAURICE GAUVIN

Domaine des Ramonates
58150 TRACY SUR LOIRE
Adresse de Correspondance
chez Monsieur GAUVIN Patrick
3 Rue du Petit Boisgibault
58150 Tracy sur Loire
Au capital de 161 977,08 euros
R.C.S. Nevers - N° 341 740 744

L'assemblée générale réunie le 1er décembre 2022, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 octobre 2022, déchargé Messieurs GAUVIN Patrick et Joël de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.
Pour avis, les liquidateurs.

AL22005587

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI EN LIQUIDATION VICTOR 1er

Capital social : 54881,65 euros
Siège social : 42 B Boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
420 774 234 RCS NEVERS

Par AGE du 06/12/22, il a été décidé la dissolution anticipée de la Sté à compter du 06/12/22. Il a été nommé Liquidateur M Jean, Michel, Georges MANQUAT, né le 07/10/1959 à NEVERS (58), demeurant au 11, rue du Moulin d'Ecorce 58000 NEVERS. Le siège de la liquidation est fix au 11, rue du Moulin d'Ecorce 58000 NEVERS. Pour avis.

AL22005687

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCM KINYDRO.
Forme : SCM société en liquidation.
Capital social : 457.35 euros.
Siège social : 1 bis rue du Moulin d'Ecorce, 58000 NEVERS.
349095059 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO en date du 01/12/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.
Radiation au RCS de NEVERS.

AL22005695

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LOIRE PHOTO
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 6, rue du Commerce – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
812 972 024 RCS NEVERS

M. Philippe DUEZ dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 46, rue Jean Jaurès, Associé Unique et Liquidateur, a, par décisions du 07/12/2022, approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/11/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22005718

DISSOLUTION

EDB 58

SCI au capital de 10.000 euros
Siège
24, rue du Cloître Saint Cyr
58000 Nevers
838 166 106 RCS Nevers

Réunis en AGE le 12/03/21, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, nommé Liquidateur Mme Marine GENE, demeurant 63, rue de Marzy 58000 Nevers, fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL22005749

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EDB 58

SCI au capital de 10.000 euros
Siège
24, rue du Cloître Saint Cyr
58000 Nevers
838 166 106 RCS Nevers

Réunis en AGO le 24/03/21, les associés ont approuvé le compte de liquidation, donné quitus au Liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation, la personnalité morale cessant d'exister à compter de ce jour.

AL22005750

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC GUILLIEN EN LIQUIDATION

Château Gaillard - 58800 EPIRY
Au capital de 372 660 euros
R.C.S. Nevers - N° 326 750 767

L'assemblée générale réunie le 1er décembre 2022, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 septembre 2022, déchargé Monsieur et Madame GUILLIEN Philippe et Michèle - Château Gaillard - 58800 Epiry, de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.
Pour avis, les. liquidateurs.

AL22005751

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

DISSOLUTION

LES TONTONS CAVEURS
SARL en liquidation au capital de 500 €
Siège social : 4, Place Guy Coquille – 58000 NEVERS
847 769 023 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 14/12/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2022 et sa mise en liquidation amiable.
M. Christophe BERNARD dt à NEVERS (58) – 24, rue du Rivage a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 24, rue du Rivage. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005776

DISSOLUTION

VIDAL INNOVATION

SARL au capital de 1 euro
Siège social
134 RUE DES MONTAPINS
58000 Nevers
818 352 205 RCS de Nevers

L'AGE du 15/12/2022 a décidé la dissolution et sa mise en. liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. VIDAL Rémi, demeurant 134 RUE DES MONTAPINS 58000 Nevers, et fixé le siège de liquidation au siège. social.
Mention au RCS de Nevers.

AL22005788

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION GAEC

Par ASSP du 15 novembre 2022, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun sous la dénomination de GAEC DES PORTES DU MORVAN, dont le siège social est fixé 153 route des Chevrettes 58170 MILLAY. Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 7 septembre 2022. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, Les fondateurs.

AL22005318

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 29/11/2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée IMMO ACTJ. Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés, Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes. opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Siège social : 8, route de Nevers, Le Pont des Pelles, 58470 Magny-Cours. Capital: 100 euros. Gérance : Monsieur Anibal VIEIRA et Madame Céline SARAGOSSI, demeurant 8, route de Nevers, Le Pont des Pelles, 58470 Magny-Cours. Agrément des cessions de parts : agrément donné par un ou plusieurs associés représentant les deux tiers des parts sociales composant le capital social. Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL22005434

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 07.12.2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière. dénommée :2B MALO.
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance,. l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés,
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Siège social : 22, Impasse des Boirats - 58130 GUERIGNY.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Hubert GUERIN, demeurant 22, Impasse des. Boirats - 58130 GUERIGNY.
Agrément des cessions de parts : agrément donné par un ou plusieurs associés représentant des deux tiers des parts sociales composant le capital social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL22005584

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : T'immo Nivernais Capital : 3000€ Siège social : 18, chemin de la Levée de la Loire 58300 Saint-Hilaire-Fontaine. Objet: L'activité de transactions immobilières et commerciales ; toutes activités d'intermédiaire en achat, vente, échange, location de tous biens immobiliers ou parts de sociétés de nature immobilière ; d'intermédiaire en achat, vente, échange et location de fonds de commerce ; d'estimation de tous biens immobiliers ou de toutes parts de sociétés de nature immobilière en vue de la vente ou de la location ; d'administration et gestion de tous biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérant : M. Timo Klapwijk, 18 chemin de la Levée de la Loire 58300 Saint-Hilaire-Fontaine. RCS : Nevers

AL22005638

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans - BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privé en date à COSNES COURS SUR LOIRE du 10/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MARCHESI GRANDI FABRICE
Capital social : 10 000 euros.
Siège social : 19 route des Champs Minie Villorget - 58200COSNES COURS SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Objet : Tous travaux de plomberie et de chauffage; Installation, réparation, entretien et maintenance
Président : M. Fabrice MARCHESI GRANDI demeurant 19 route des Champs Minie Villorget - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour Avis, le Président.

AL22005678

AVIS DE CONSTITUTION SASU

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 9 décembre 2022 il a été constitué une société par action simplifié, présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée
DÉNOMINATION SOCIALE : SAS IMMO 100 REZO
NOM Commercial : IMMO 100 REZO
OBJET SOCIAL : Prestation de Développement Commercial lié à l'activité immobilière.
SIÈGE SOCIAL : 15 rue du commandant LEIFFEIT 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
DURÉE : 50 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés
CAPITAL SOCIAL VARIABLE : 1.000 € minimum et 100.000€ maximum
PRÉSIDENT : Monsieur de MERINDOL, Luc, Rodrigue, né le 8 février 1966 à MELUN (77), de nationalité Française demeurant, 8, rue du Petit Marais 35510 CESSON SEVIGNE
Pour avis
Le Président

AL22005690

HEMA

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VARENNES-VAUZELLES en date du 13/12/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : HEMA.
SIEGE SOCIAL : 25 bis Rue Jacques Duclos - 58640 VARENNES-VAUZELLES.
OBJET : Commerce de détail de meubles et pose en sous-traitance ou non.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 30 000 euros.
PRESIDENT : la société DELAFI, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège est au 25 bis Rue Jacques Duclos, 58640 - VARENNES-VAUZELLES, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 921 816 757.
AGREMENT : Cessions libres entre associés – agrément dans les autres cas.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

AL22005703

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 08/12/22, avec effet au 01/06/22, il a été constitué :
une SARL dénommée DREAU STEPHANE
Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement La couverture, maçonnerie générale et tous travaux du bâtiment, isolation intérieure ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
Siège social : 7, chemin de Saizy à MONCEAUX LE COMTE (58190)
Capital : 55.332 euros
Gérance : Monsieur Stéphane, Georges DREAU né le 10 mai 1970 à AVALLON (89), de nationalité française, demeurant 7, chemin de Saizy à MONCEAUX LE COMTE (58190)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22005727

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 08/12/2022, il a été constitué une Société Civile dénommée :
SCI CTJA IMMOBILIER
Objet social : - La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés,
- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement u indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société
Siège social : 18, route de Charbonnière - Forges - 58160 SAUVIGNY LES BOIS.
Capital : 100 euros
Gérance : M Jimmy AGUT et Mme Clara THOUVENIN demeurant 18, route de Charbonnière - Forges - 58160 SAUVIGNY LES BOIS
Clauses d'agrément : Les cessions de parts sociales quel que soit le bénéficiaire, associés, non-associés, y compris les cessions consenties à des conjoints, ascendants ou descendants du cédant sont soumises à un agrément donné à la majorité associés représentant des deux tiers des parts sociales composant le capital social
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22005728

AVIS DE CONSTITUTION

Le 15/12/2022, il a été constitué la société suivante : Forme : SAS (unipersonnelle).
Dénomination : NATURE. NICHOIRS.
Siège : Le Jarnois, 58230 SAINT AGNAN.
Durée : 99. ans.
Capital : 1 000 euros.
Objet : Bureau d'études environnementales (études acoustiques, inventaires d'espèces), fabrication installation vente de nichoirs, cabanes à oiseaux et autres structures en bois ou assimilés, en faveur de la faune (volatiles, insectes, invertébrés), réalisation d'aménagements en faveur de la faune, la flore et leurs habitats, notamment terrassement, mares, petite maçonnerie paysagère et le cas échéant en sous-traitance, formations, conseils, animations et ateliers en lien avec notre environnement et la biodiversité.
Droit de vote : Tout. associé peut participer aux AG sur justification de son identité et inscription en compte des actions au jour de l'AG.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions :
Agrément en cas de pluralité d'associés.
Président : Loïc ROBERT. (demeurant Le Jarnois, 58230 SAINT AGNAN).
Immat RCS NEVERS.
Pour avis.

AL22005752

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP signé par processus de signature électronique en date du 15/12/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : Colas Gonthier Services,
SIEGE SOCIAL : 8 Route de Fours, VANDENESSE (Nièvre)
OBJET : Services d'aménagement paysager, création, conception, réalisation, aménagement, soins et entretien de parcs, jardins at verdure ; Achat, vente, installation, entretien de piscines, de spas, de saunas et d'abris de piscines ; Commercialisation de matériels de sécurité et de tous produits et articles se rapportant au fonctionnement et à l'entretien des piscines ainsi que d'articles de plein air ; Toutes prestations de services se rapportant aux activités ci-dessus
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 10 000 euros
PRESIDENT : Monsieur Colas GONTHIER, demeurant 8 Route de Fours, VANDENESSE (Nièvre),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, le Président.

AL22005767

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers
BP 48
71700 TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NARCY du 10 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : LE CHAMP MARTIN.
Siège : 7 Route de Narcy, 58400 NARCY .
Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son. immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : - la location de tous biens mobiliers et immobiliers. construits, à construire ou en cours de construction, en. pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, - l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers. construits, à construire ou en cours de construction, en. pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, - la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la. gestion par location ou autrement desdits biens acquis, - l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement, - plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société. - enfin éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux. décisions collectives sur justification de son identité et. de l'inscription en compte de ses actions au jour de la. décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé. dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente. d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des. cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la. collectivité des associés.
Président
Monsieur Frédéric LABBE, demeurant 7 Route de Narcy, 58400 NARCY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des. sociétés de NEVERS.
POUR AVIS.
Le Président.

AL22005769

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LE REFUGE
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 1 000 €
Siège social : 3, rue des Chevrottes - 58700 SICHAMPS
Objet social : Activité de marchand de biens - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, aliénation de tous immeubles et biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque - Acquisition de tous biens immeubles en vue d'y édifier le cas échéant un ou plusieurs bâtiments et de les revendre par lots ou en bloc, terrains nus ou construits
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Laurent MARTIN dt à SICHAMPS (58) - 3, rue des Chevrottes
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL22005772

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : UN PAPILLON SUR L'EPAULE
Forme sociale : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 3, rue des Chevrottes - 58700 SICHAMPS
Objet social : Activité de marchand de biens - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, aliénation de tous immeubles et biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque - Acquisition de tous biens immeubles en vue d'y édifier le cas échéant un ou plusieurs bâtiments et de les revendre par lots ou en bloc, terrains nus ou construits
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Laurent MARTIN dt à SICHAMPS (58) - 3, rue des Chevrottes
Directeur Général : Mme Angéline GUYOT dt à GUERIGNY (58) - 37, rue Roger Melnick
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL22005773

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 12/12/2022 constitution de la SAS LS FOREST.
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 206 impasse de Magny - Egreuil 58110 AUNAY EN. BAZOIS.
Objet : L'activité de tous travaux forestiers, abattage, débardage, débroussaillage, achat et vente de bois ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : M. Laurent BOURGEOIS demeurant 206 impasse de Magny - Egreuil 58110 AUNAY EN BAZOIS.
Directeur Général : Mme Sarah FILLOT demeurant 206 impasse de Magny - Egreuil 58110 AUNAY EN BAZOIS.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte. de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL22005774

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAU CHINON VILLE du 15/12/22, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : GUILLOT
Siège : 27 rue de Cortona, 58120 CHATEAU CHINON VILLE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, l'organisation, le financement,l'acquisition et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes études, la prospection commerciale, la prestation de tous services administratifs et/ou financiers, la formation, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Nicolas GUILLOT, demeurant 27 rue de Cortona, 58120 CHATEAU-CHINON VILLE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL22005798

ANNONCES LÉGALES

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SCP DELPHINE PFAFF EMILIE BOURDENET
SCP au capital de 332 341 €
Siège social : 12, Place des Héros
89100 SENS
437 917 974 RCS SENS

Le 01/07/2022, les associés ont décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée en date du 22/11/2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La durée, l'objet social, le siège social et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
La dénomination sociale devient « SELARL Delphine PFAFF & Emilie BOURDENET
Le capital social reste fixé à 332 341 € divisé en 2 180 parts sociales de 152,45 €.
Cogérantes : Mme Delphine PFAFF demeurant à Sens (89100), 26 boulevard du 14 Juillet et Mme Emilie BOURDENET demeurant à SENS (89100), 62 rue Carnot.
Dépôt légal au RCS de Sens

AL22005673

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL GODEFROY
EARL au capital de 88 161,27 €
Siège social : Maupertuis –
89660 MAILLY-LE-CHÂTEAU
399 265 479 RCS AUXERRE

Suite aux décisions de l'associé unique du 30 novembre 2022, ce dernier a :
- pris acte de la démission de M. Jean-Michel GODEFROY, de ses fonctions de gérant. M. Thibault GODEFROY, demeurant à MAILLY-LE-CHÂTEAU (89660), 36 rue de Coulanges, le remplace dans ces fonctions.
- transféré le siège social à MAILLY-LE-CHÂTEAU (89660), 36 rue de Coulanges.
- prorogé la durée de la société de 90 ans, reportant ainsi son terme au 20 décembre 2114 inclus.
Pour avis, la gérance.

AL22005688

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL FRANÇOIS CLERIN DIFFUSION
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 rue Victorien Sardou -
89210 BRIENON-SUR-ARMANCON
532 066 149 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 1er décembre 2022, l'associé unique a décidé :
- De transférer le siège social au 14 rue de Rome 89470 MONETEAU
- D'ajouter les activités suivantes : la vente et pose d'équipements de transformation en véhicules de loisir et la location et négoce de VANS, fourgons aménagés, d'accessoires de camping et tous accessoires se rapportant au camping.Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis, le gérant.

AL22005689

MODIFICATION DU CAPITAL

P.G.F PARTNER
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 007.00 euros
6 Rue de la Sablière
89440 L'ISLE-SUR-SEREIN
351 030 119 RCS auxerre

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 30 Novembre 2022, il résulte que :
Le capital a été augmenté de 823 993.00 euros, pour être porté de 16 007.00 euros à 840 000.00 euros, par incorporation de réserves.
Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale de la part sociale passant de 15.25 euros à 840.00 euros sans création de parts sociales nouvelles.
L'article 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention le capital social est fixé à 16 007.00 euros
Nouvelle mention le capital social est fixé à 840 000.00 euros
Mention sera faite au RCS : Auxerre.

AL22005692

SELAS LEGATIS NUITS SAINT GEORGES
Notaires Associés
1, rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

DÉMISSION DE CO-GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE

PONT DE TONNERRE
Société civile immobilière
Capital : 1.500,00 €
BEAUNE (21200), 295 rue de la Motte,
Hameau de Gigny
RCS DIJON – 813 731 999

Suivant acte reçu par Me TAICLET, notaire à NUITS SAINT GEORGES, le 7 décembre 2022, il a été, savoir :
- Accepté la démission de son mandat de co-gérant de Monsieur Romain CIBIN, demeurant à MEURSAULT (21190), 15 B rue de la Velle,
- Décidé le transfert du siège social de BEAUNE (21200), 295 rue de la Motte, Hameau de Gigny à TONNERRE (89700), 2 rue du Pont. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

AL22005694

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : FB MENUISERIES.
Forme : SAS.
Siège social : 2 Rue DU PONT CAPUREAU, 89130 TOUCY.
828628719 RCS d'Auxerre
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2022, les actionnaires ont décidé de modifier le capital social en le portant de 5000 euros à 2500 euros.
ARTICLE 7 CAPITAL SOCIAL :
L'article est remplacé par le suivant :
Le capital social était d'un montant de cinq mille euros (5 000 euros).
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2022 le capital social a été réduit d'une somme de 2 500 € par voie de rachat d'actions.
Le capital social est donc fixé à la somme de deux cents mille euros (2 500 euros) et divisé en 250 actions de 10 €, entièrement libérées.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL22005706

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

GÉRANT

Dénomination : SCI DE SAINT LAURENT.
Forme : SCI.
Capital social : 3048,98 euros.
Siège social : 70 Avenue du Général de Gaulle, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
352801666 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2022, à compter du 6 décembre 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Monsieur Jean-Pôl COURTOIS, demeurant 19 Rue de Bleigny, Soleines le Bas, 89290 VENOY en remplacement de COURTOIS André
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL22005707

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI JEAN MERMOZ
Société civile immobilière
au capital de 241 523.52 euros
Siège social : 6 avenue Jean MERMOZ
89000 AUXERRE
319 582 714 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 15 novembre 2022, l'associé unique a confirmé les décisions prises par acte authentique en date des 5 et 9 mars 2022 procédant à la nomination de Monsieur William DAVID, demeurant 4 Allée du Château Lieudit Origny 89440 SAINTE-COLOMBE, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Rolando DAVID, décédé.Pour avis.

AL22005709

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOMAINE MILCENT
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 104 700 €
Siège social : ferme de Pommard -
89800 CHICHEE
314 939 927 RCS AUXERRE

L'AGE du 31 octobre 2022 a nommé en qualité de nouveau co-gérant, à compter du 01 janvier 2023 pour une durée illimitée, M. Alexandre MILCENT, demeurant ferme de Pommard à CHICHEE (89800).
Modification sera faite au Greffe du TC d'Auxerre.

AL22005714

AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

SCI HAMILTON
SCI au capital de 160 €
Siège social : 12, Place des Héros
89100 SENS
441 767 951 RCS SENS

Le 31/03/2022, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 395 420 € par création de 39 542 nouvelles parts émises au pair. Le capital social est dorénavant fixé à 395 580€ divisé en 39 558 parts sociales.
En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

AL22005715

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAEC RELAIS PENOTTE
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 126 150 €
Siège social : 20 Grande rue –
89290 VINCELLES
331 532 804 RCS AUXERRE

Transfert de siège socialL'AGE du 14/12/2022 a décidé de transférer le siège social au 3 route des Varennes, Le Bois du Fourneau, 89660 MERRY-SUR-YONNE. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, la gérance.

AL22005716

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES CHAMPS DE LA BATAILLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 23 rue des Côtes
89660 MONTILLOT
RCS 750 498 495 AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 Décembre 2022, la gérance de la société à responsabilité limitée LES CHAMPS DE LA BATAILLE a décidé de transférer le siège social du 23 rue des Côtes, 89660 MONTILLOT au 14 Impasse de la Bataille 89200 SERMIZELELS à compter du 1er janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22005720

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE DES MARIZYS
Société civile
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social
Chez Ets SCHIEVER
ZI rue de l'Etang
89200 AVALLON
378 780 746 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et, en conséquence, de sa sortie de la cogérance et a décidé de nommer, en qualité de cogérant, M. Marc-Olivier COURGEON pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22005729

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA BRULERIE
GFA au capital de 96042,88 euros
10 route de Villeroy
89150 Fouchères
RCS SENS 429 528 896

Aux termes d'un acte reçu par Me MOUZAY-DAMGE notaire au sein de l'Office Notarial sis à BEAUCE LA ROMAINE (41240) le 2 août 2022, les associés réunis en AGE ont décidé de réduire le capital social en le portant de 96 042,88 euros à 90 373,20 euros.
Mention au RCS de SENS.

AL22005730

NON DISSOLUTION

HECY.RENOV
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
22 RUE DU MOULIN A VENT
89500 ARMEAU
803 184 449 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Juillet 2022, il résulte que: L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS : SENS.
Pour avis,

AL22005744

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI - NOLIN - DE LA RUE DES VIGNES
Société Civile Immobilière
au capital de 3 000 €
Siège social
6 rue des Vignes – 89200 THORY
538 056 508 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2022 a décidé : - De proroger la durée de la société de 60 ans, reportant ainsi son terme au 22 novembre 2101,- De nommer aux fonctions de gérant Mme Céline NOLIN, demeurant à JUILLAN (65290) 22 avenue de la Gare, et M. Cyrille NOLIN, demeurant à BOIS-COLOMBES (92270) 28 rue Pierre Joigneaux.
Pour avis, la gérance.

AL22005765

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL COMMAILLE
EARL au capital de 212 855 €
Siège social
Ruissotte
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS
408 791 267 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale du 10 décembre 2022, les associés ont :Nommé M. Matthieu COMMAILLE, demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS (89630) Ruissotte, 6 rue Saint-Georges, aux fonctions de gérants, Transformé la société, sans création d'un être moral nouveau en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé par M. le Préfet de l'Yonne le 15 novembre 2022, dénommé « GAEC COMMAILLE »

AL22005768

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DES LICHERES
Société civile
Au capital de 127.800,00 euros
Siège social
3 rue des Lichères le Bas Chainq
89570 NEUVY SAUTOUR
R.C.S AUXERRE 500 123 773

Aux termes d'un acte de cession de parts reçu par Maître GOUX notaire à SAINT FLORENTIN en date du 01/12/2022, Monsieur Bernard VILLERS, domicilié à SAINT FLORENTIN (89600) 4 rue Saint Martin a démissionné de ses fonctions de gérant.
Aux termes du même acte, Madame Virginie VILLERS, domiciliée à SAINT LEGER PRES TROYES (10800) 46 rue d'Herbigny a été nommée gérante de ladite société en lieu et place de Monsieur Bernard VILLERS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.
Pour Avis
Le gérant

AL22005777

MODIFICATION DU CAPITAL

Dénomination : DECEMBRE 2019.
Forme : SAS au capital de 10000 euros.
Siège social : 25 Rue COCHOIS, 89000 AUXERRE.880935929 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2022, l'associé unique a décidé à compter du 16 décembre 2022 d'étendre l'objet social aux activités de : Actions de formations et conseils, Actions d'audits, évaluations qualités, évaluations, inspections, Organisation et participation à des évènements, colloques, conférences, Acquisition, restauration, gestion et vente immobilière,Acquisition, restauration et vente objets artisanaux et d'antiquité, œuvres d'art et objets divers,
Acquisition, et revente véhicules, Prestations de décoration de bâtiments, enlèvement mobilier, transports divers.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22005784

DÉMISSION DE GÉRANT

EARL D'ARCHAMBAULT
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 91 000,00 euros
Siège social
3, route de Noyers – 89310 GRIMAULT
RCS AUXERRE n° 897 769 121

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2022, il a été acté la démission de la gérance de Mme Monique COUHAULT épouse GEORGES, avec effet immédiat.
Pour avis
Le Gérant

AL22005789

DÉMISSION DE COGÉRANT

GAEC DARLOT
Au capital de 97 567 €
Siège social : 7 rue des Bourliers
89230 VENOUSE
RCS Auxerre n°950 346 718

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16/12/2022, il a été pris acte de la démission de Mme Nadine DARLOT de ses fonctions de cogérante pour cause de départ à la retraite à compter du 1er janvier 2023.

AL22005790

NOMINATION DE CO-GÉRANT

AU VIEUX PRESSOIR
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Place Marguerite de Bourgogne
89700 TONNERRE
N° RCS 908532005 AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2022, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant Madame Laurence COHEN, demeurant 4 Grande rue 89160 PACY SUR ARMANCON, pour une durée illimitée à compter du 15 décembre 2022.
Pour avis
La Gérance

AL22005792

NOMINATION DE CO-GÉRANT

L'INSTANT PRESENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 GRANDE RUE
89160 PACY SUR ARMANCON
N° RCS 888 988 839 AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2022, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant Laurence COHEN, demeurant 4 grande rue 89160 PACY SUR ARMANCON, pour une durée illimitée à compter du 15 décembre 2022.
Pour avis
La Gérance

AL22005795

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL ANNAELLE-MARIE ES-CO
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 GRANDE RUE
89160 PACY SUR ARMANCON
904 690 955 RCS AUXERRE-89000

Aux termes d'une décision en date du 19 décembre 2022, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant COHEN Laurence, demeurant 4 Grande rue 89160 PACY SUR ARMANCON, pour une durée illimitée à compter du 19 décembre 2022.
Pour avis
La Gérance

AL22005797

MODIFICATION DU CAPITAL

B20
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
porté à 100 000 euros
Siège social : 15 bis, rue de la Pépinière
89100 SENS
808 624 837 RCS SENS

Par AGE du 01/12/2022, il résulte qu'à compter du 01/12/2022 :
- le capital social a été augmenté de 98 000 euros par incorporation de réserves.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à DEUX MILLE (2 000) euros.
Nouvelle mention
Le capital social est fixé à CENT MILLE (100 000) euros.
- Mr Mahir INAN, domicilié au 16, rue Pierre Lavergne, 89100 SENS, a été nommé Président en remplacement de Mr Niyazi INAN, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL22005801

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DES GUILLERS
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 4 000,00 euros
Siège social : les Guillers - 89130
FONTAINES
801 819 764 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2022 :
- A décidé d'augmenter le capital social de 14 200 € pour le porter à 18 200 €.
- A nommé M. Romain RIBIERRE, demeurant à LES ORMES (Yonne), 50 route de la Croix Saint Nicolas, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL22005802

TRANSFORMATION

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE LA CHARDONNERIE
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 72 000 €
Siège social : L'Ecarries –
89150 SAINT-VALÉRIEN
330 896 127 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 15 décembre 2022, la société a été transformée, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sa dénomination devenant EARL LA FONTAINE.
Pour avis, la gérance.

AL22005803

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL DU BOIS DES BERGERIES
EARL au capital de 7 650 €
Siège social : Chez M Mme Roger BEEUWSAERT –
les Bergeries - 89130 TOUCY
444 958 433 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2022 :
- A décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
- A décidé d'augmenter le capital social de 16 830 € pour le porter à 24 480 €.
- A nommé M. Romain RIBIERRE, demeurant à LES ORMES (Yonne), 50 route de la Croix Saint Nicolas, aux fonctions de gérant.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA DU BOIS DES BERGERIES.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 24 480 €.
Siège social : Chez M Mme Roger BEEUWSAERT – les Bergeries - 89130 TOUCY.
Durée : Jusqu'au 9 février 2102.
Gérants : Mme Dominique BEEUWSAERT, demeurant à DIGES (Yonne), 5 les Courris, M. Stéphane BEEUWSAERT, demeurant à FONTAINES (Yonne), Ferme de Roland, et M. Romain RIBIERRE, demeurant à LES ORMES (Yonne), 50 route de la Croix Saint Nicolas.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société n'a que deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL22005804

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BIODECK
SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 89300 JOIGNY
50 route du Grand Longueron
838 292 936 R.C.S. SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 25/11/2022, il a été décidé de transférer à compter du 01/12/2022 le siège social au 10 boulevard de la Robiquette - 35760 ST GREGOIRE. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de RENNES.

AL22005820

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

TRANSFORMATION

IASB HOLDING
Société Civile au capital de 3.377.500 €
Siège social : 33 boulevard Vauban
89000 AUXERRE
885 330 233 R.C.S. AUXERRE

L'AGE des associés réunie le 30 novembre 2022 a pris la décision de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, étant précisé que Monsieur Vincent GRACIA, actuel gérant, est maintenu dans ses fonctions.
La dénomination, le siège social, le montant du capital, la durée et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés, mais l'objet social sera étendu à l'activité de prestations de conseil et d'assistance administrative et commerciale aux entreprises.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

AL22005821

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DUPLOUY ANCELIN
Société civile
au capital de 179 500,00 euros
dont le siège est sis
2 rue du Bordeau
89140 SERBONNES
immatriculée au RCS de Sens
sous le numéro 519 291 249

Par décision de L'Assemblée Générale extraordinaire en date du 15 décembre 2022, les associés ont pris acte du départ de M. Jules DUPLOUY, décédé. Madame Chantal DUPLOUY née ANCELIN devient en conséquence gérante unique de la société .
Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Sens .

AL22005823

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 24.11.2022 enregistré à SPFE d'AUXERRE 1 le 28.11.2022, dossier 2022 00079544, référence 8904P01 2022 A 02219, la SARL L C 2 M au capital de 7.700 euros, siège social à VAUX (89290) 1 bis, rue Saint-Vincent, 441 713 906 RCS AUXERRE, a cédé à la SARL SARAMAS au capital de 1.500 euros, siège social à BRIENON-SUR-ARMANÇON (89210) 4, route de Vaudupuits, 921 234 266 RCS SENS ;, le fonds de commerce d'esthétique, vente de produits de beauté, remise en forme et spa, sis et exploité à VAUX (89290) 1 bis, rue Saint-Vincent, identifié à l'INSEE n° SIRET 441 713 906 00036 et ce moyennant la somme de 100.000 euros. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la publication au BODACC, pour la validité : VAUX (89290) 1 bis, rue Saint-Vincent et pour la correspondance : Me Philippe GUEGAN 7, rue Alexandre Marie, 89000 AUXERRE.

AL22005686

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 8 DECEMBRE 2022, enregistré au S.P.F.E. AUXERRE 1 (Yonne) le 13 DECEMBRE 2022, Dossier 2022 00083734, référence 8904P01 2022 A 02342,
- La société KENAYA KP,
Société par Actions Simplifiée au capital de 3000 euros, dont le siège social est 1 rue d'Oslo 89470 MONETEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le n° 843 592 460,
A vendu à
- La société KAPLAV,
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10000 euros, dont le siège social est Le Charmoy 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS, sous le n° 878 403 054 RCS SENS,
un fonds de commerce de restauration rapide pizzas sur place ou à emporter connu sous l'enseigne «LE KIOSQUE A PIZZAS», sis 1, rue d'Oslo 89470 MONETEAU, pour lequel le cédant est inscrit au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE sous le numéro 843 592 460 et à l'INSEE sous le numéro SIREN 843 592 460 00011, code APE 56.10C.
L'entrée en jouissance a été fixée au 8 DECEMBRE 2022.
La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix total de 115 000 €.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au siège social de la Société S.J.B., 43 Rue du Clos à AUXERRE (Yonne), pour la correspondance.

AL22005809

// DIVERS

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

ENVOI EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 10 mars 2010
Monsieur Patrick Jean MULLER, en son vivant Retraité, demeurant à JOIGNY (89300) 1 Allée Pierre de Coubertin Hameau de Retraite.
Né à CREUTZWALD (57150), le 6 juillet 1957.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts).
Décédé à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 6 septembre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 14 décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005737

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42
Terres de Bourgogne

ANNONCES LÉGALES

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DISSANGIS - bois-taillis
- 10 a 00 ca - La brosse: C-726 - zonage : zone N du PLUi

ASQUINS - parcelles situées en zone AOC VEZELAY en nature de terre à planter et vigne (hormis la parcelle D 2501 hors AOC) à louer par Bail Rural de 18 ans - le locataire sera libre de sa récolte
- 8 ha 28 a 86 ca - 'Champ more': D-2501[385] WA- 1- 3 - 'La come guerin': ZA-62- 63- 64- 65- 66- 67- 68- 86 - 'La tournelle': ZM- 135[32] - 'Les bouriats': ZA- 93[47](J) - 'Les champs cadet': ZA- 97[71] - zonage : zone A et zone ZNIEff 2 du PLU

IRANCY - terre et bois-taillis
- 31 a 60 ca - Basses grignones: A-1295 - Cotes au loup ouest: C-474 - Derriere les vergers: E-472 - zonage : zones Av et N du PLUi

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS - bois-taillis
- 5 ha 45 a 60 ca - Bois du loup: MK-355 - zonage : RNU

VAL-DE-MERCY - bois-taillis
- 33 a 14 ca - Derriere vaubounon: D-36 - Pommard: C-34 - Vauluison: E-552-553 - zonage : RNU

VINCELLES - bois-taillis
- 15 a 50 ca - Dessus pommard: D-42 - zonage: RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/01/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et candidater en ligne.

AL22005808

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Dominique BETREMIEUX, Notaire de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne)**, le 15 décembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Bruno Georges **BELVAL**, retraité, et Madame Jacqueline Alice Marie **GILARD**, retraitée, demeurant ensemble à APPOIGNY (89380) 16 Ter route des Gorges.
Mariés à la mairie de APPOIGNY (89380) le 29 août 1981.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL22005810

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVS DE DISSOLUTION

LE VIN TOUT SIMPLEMENT

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 11 rue Basse
89700 ST MARTIN SUR ARMANCON
819 496 399 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Benjamin LEMAIRE, demeurant ST MARTIN SUR ARMANCON 89700 11 rue Basse, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue Basse 89700 SAINT MARTIN SUR ARMANCON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005699

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

LE VIN TOUT SIMPLEMENT

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 11 rue Basse,
89700 ST MARTIN SUR ARMANCON
819 496 399 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 24 février 2022, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Benjamin LEMAIRE, demeurant 11 Rue Basse 89700 SAINT MARTIN SUR ARMANÇON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005698

AVIS DE DISSOLUTION

HELVALAR

SAS au Capital de 1 500 Euros
Siège social : 12 Rue des Bruleries
89250 Mont Saint Sulpice
R.C.S : AUXERRE 841 998 289

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 SEPTEMBRE 2022, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 SEPTEMBRE 2022 et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur CERVEAU Guillaume demeurant 12 Rue des Bruleries 89250 Mont St Sulpice, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Rue des Bruleries – 89250 Mont St Sulpice adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour Avis,
La gérance.

AL22005697

AUDITEF EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION

54 Avenue Gambetta
89300 JOIGNY
Tél : 03 86 92 03 03
Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

HELVALAR

SAS au Capital de 1 500 Euros
Siège social : 12 Rue des Bruleries
89250 Mont Saint Sulpice
R.C.S : AUXERRE 841 998 289

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 30 Septembre 2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour Avis,
Le Liquidateur

AL22005701

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SERRURERIE METALLERIE DE CHAMPCLOS-BUCHEZ.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 100000 euros.
Siège social : Route DE CHAMPCLOS, 89240 POURRAIN.
478692163 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 6 décembre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Bernard BUCHEZ demeurant 28 rue des Glycines, 89430 Varennes et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur

AL22005702

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

DAVID SARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Allée Jacquart -
6 Avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
320 638 521 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. William DAVID, demeurant 4 Allée du Château - ORIGNY 89440 SAINTE COLOMBE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Allée Jacquart, 6 Avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL22005710

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

DAVID CARRELAGES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : Allée Jacquart
6 Avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
320 638 539 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. William DAVID, demeurant 4 Allée du Château, ORIGNY 89440 STE COLOMBE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Allée Jacquart 6 Avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL22005712

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

EARL DE LA PENOTTE

EARL au capital de 86 000,00 €
Siège social : 4 route de Varennes,
le Bois du Fourneau –
89660 MERRY-SUR-YONNE
503 803 595 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 14 décembre 2022, la société a été dissoute par anticipation et il a été mis fin aux fonctions du gérant.
M. Loïc SAUTREAU, demeurant à MERRY-SUR-YONNE (89660), 9 route des Varennes, le Bois du Fourneau, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de la liquidation, à l'adresse suivante : 4 route de Varennes, le Bois du Fourneau – 89660 MERRY-SUR-YONNE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005713

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

EARL DU RAVILLON

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 69 501,51 euros
Siège social : 4 rue du Moulin, Le Riot –
89113 CHARBUY
318 519 303 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 12 décembre 2022, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 31 décembre 2022 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter du 31 décembre 2022.
M. Pascal TROLLÉ demeurant à CHARBUY (89113), Le Riot, 4 rue du Moulin, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter du 31 décembre 2022. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social à CHARBUY (89113), Le Riot, 4 rue du Moulin, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005717

AVIS DE DISSOLUTION

Les associés de la SCI LES LOGES, au capital de 150 € ayant son siège social 14 rue d'en Haut 89570 BEUGNON et immatriculée au RCS AUXERRE n° 451 709 539, réunis en AGE le 28/11/2022, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Ils ont nommé comme liquidateur M. Pascal LANCRAY, demeurant 14 rue d'en Haut 89570 BEUGNON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Le siège de la liquidation est fixé 14 rue d'en Haut 89570 BEUGNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, Le Liquidateur

AL22005721

DISSOLUTION

LES CÔTES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
76 rue du Ruisseau
89530 CHITRY
505 250 910 RCS AUXERRE

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.Il a été mis fin aux fonctions de la gérante et cette dernière, Mme Christine CHALMEAU demeurant à CHITRY (Yonne), 76 rue du Ruisseau a été nommée aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : CHITRY (Yonne), 76 rue du Ruisseau, siège de la liquidation.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

AL22005738

DISSOLUTION

L'AGE du 30/11/2022, à 9 h, de la SCI JASYBE, au capital de 163 120,45 euros, dont le siège social est au 3 bis, boulevard Maupéou, 89100 SENS, 326 368 602 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé comme liquidateur Mr Bernard LEFEVRE, domicilié 150, allée des Magnans, entrée C, Résidence le Stadium, 06370 MOUANS SARTOUX. Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée. et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL22005756

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 30/11/2022, à 17 h 30, de la SCI en liquidation SCI JASYBE, au capital de 163 120,45 euros, dont le siège social est au 3 bis, boulevard Maupéou, 89100 SENS et le siège de. liquidation au 150, allée des Magnans, entrée C, Résidence le Stadium, 06370 MOUANS SARTOUX, 326 368 602 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 30/11/2022, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/11/2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.

AL22005759

DISSOLUTION

EARL DRUOT PATRICK

EARL au capital de 60 979,61 euros
Siège social
25 Grande rue - 89360 DYÉ
378 597 215 RCS AUXERRE

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes d'une décision de l'associée unique du 15 décembre 2022, la dissolution anticipée de la société a été décidée. Elle prendra effet le 15 décembre 2022, date à laquelle il sera mis fin aux fonctions de la gérante Mme Véronique GERDY épouse DRUOT, demeurant à DYÉ (89360), 25 Grande rue, a été nommée aux fonctions de liquidateur. Elle aura, à compter du 15 décembre 2022, les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 25 Grande rue - 89360 DYÉ, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005766

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'ESPLANADE

SARL en liquidation amiable
au capital de 150 000 €
Siège social : 2, boulevard du Mail
89100 SENS

Le 31/10/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Marie-Ange GAUTHIER de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL22005805

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«SCI HDV MALIGNY»

Société Civile Immobilière
Au capital de 900,00 €
Siège social 3 rue des Coteaux Fleuris 89800 MALIGNY
R.C.S. : 893.027.821 AUXERRE

Suivant procès-verbal en date du 8 octobre 2022, l'assemblée générale extraordinaire a:
- approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation;
- approuvé le compte définitif de liquidation;
- donné quitus au liquidateur de sa gestion;
- prononcé la clôture de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre. Le liquidateur.

AL22005811

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI FOCH-MTCM.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 2 Bis Boulevard du Maréchal Foch, 89100 SENS.
799630181 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2022.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. Madame Marianne MENTZEL, demeurant 7 Bis Rue de la Vallée 89140 SAINT-SÉROTIN. Celle-ci a été nommée liquidateur, et il lui été a été conféré les pouvoirs les plus étendus.
Pour avis.
La gérance

AL22005817

AVIS DE PUBLICITE

SCI VICTOR HUGO

S.C.I. au Capital de 304,90 Euros
7 chemin des Près Ronds
La Villotte
89240 CHEVANNES
RCS AUXERRE 950 378 943 (1989 D 00198)

Suivant décision collective des associés en date du 14 novembre 2022, il résulte que :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidatrice Mademoiselle Isabelle SAUSSIER demeurant à CHEVANNES (89240) 7 Chemin des Près Ronds, La Villotte, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

AL22005822

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Plein Soleil
Société coopérative d'intérêt collectif, sous forme de société par action simplifié,
Bâtiment Adrien Durand,
rue Jean François de la Pérouse,
89300 Joigny

Aux termes d'un acte SSP en date du 28 novembre 2022, la SCIC dénommée «plein soleil» a été fondée avec un capital de départ de 3750 euro intégralement libéré. L'objet est l'organisation en coopération de la création et la gestion de moyens de productions d'énergies renouvelables.
Les administrateurs de la société sont Mr Marc Zugetta, 30 Grand Temple,
89110 Les Ormes, Mr Bruno Spiquel, 10 chemin de la Voie Grasse, 89300 Joigny, Mme Laetitia Urban, 5 Grande Rue, 89300 Champlay, Mr Eric Apffel, 13 impasse Véderine, 89300 Joigny, Mr Alfred Urban, 5 Grande Rue, 89300 Joigny.
Mr Marc Zugetta a été nommé président du conseil coopératif.
Chaque coopérateur associé dispose d'une voix dans l'assemblée générale quel que soit le nombre de parts détenues.
La coopérative sera immatriculée au RCS de Sens.

AL22005675

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 27/10/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination : AIM EPICERIE
Siège Social : Av du 08 Mai 1945 Centre Commercial champs plaisant 89100 SENS
Capital : 3000 €
Activités principales : Alimentation générale
Durée : 99 ans
Président : Mme Nadarasa Uthayakumary 27 rue de la Fontaine 91130 RIS ORANGIS
Immatriculation au RCS de SENS

AL22005677

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 07/12/2022, il a été constitué une SAS
Dénomination :
AUDIT CONSULTING
Sigle : AC
Siège Social : 9 Boulevard Maupeou 89100 SENS
Capital : 1000 €
Activités principales : Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie, organisation, management, gestion.
Durée : 99 ans
Président : M. MINOIS Florian 26 rue des Francs Bourgeois 89100 SENS
Directeur Général : M. TROISFONTAINE William 1 rue Carnot 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Immatriculation au RCS de SENS

AL22005681

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/12/2022 est constituée une Société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée VKP CONSULTING ; capital de 1 000 € ; siège social : 48 rue Porte Auxerroise 89200 AVALLON ; objet social : consultant informatique, conseils en système et logiciels informatiques, conseil en développement : planification, conception, étude de systèmes informatiques et divers logiciels, programmation informatique, création et commercialisation de logiciels, formation sur les outils et technologies informatiques ; durée : 99 ans ; Président : M. Volodymyr KUZNIETSOV demeurant 62 route de Lormes 89200 AVALLON, admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions ; agrément : les cessions d'actions entre associés sont libres. Elles ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL22005771

DJESTOU
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
2 Avenue de la Gare
Bât Le Sémaphore
89700 TONNERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à. Tonnerre du 14/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : DJESTOU.
Siège : 2 Avenue de la Gare Bât Le Sémaphore,. 89700 TONNERRE .
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 euros.
Objet : Toutes prestations (taille, palissage, vendanges...) se rapportant aux activités viticoles, et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, civiles et commerciales, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises

EN RAISON DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE LES BUREAUX DE TERRES DE BOURGOGNE SERONT FERMÉS DU 23/12/2022 AU SOIR AU 01/01/2023 INCLUS.
IL N'Y AURA PAS DE PARUTION LE 30/12/2022. LES BOUCLAGES RESTENT INCHANGÉS.

et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux. décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé. dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président Monsieur Jérémie DARIDAN, demeurant 11 Rue du Vezeau, 89800 SAINT CYR LES COLONS.
Directeur général Madame Estelle NAULOT, demeurant 2 Rue de la Fontaine 89800 FLEYS.
La Société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

AL22005745

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLESSIS SAINT JEAN du 02/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale SARL
Dénomination sociale : 2GR Immo
Siège social : 1. Grande Rue 89140 PLESSIS SAINT JEAN
Objet social : La Société a pour objet l'activité de marchand de biens, consistant notamment en : -l'achat de tous immeubles et terrains, bâtis ou non, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières, en vue de leur revente et afin d'y établir des constructions nouvelles ou d'améliorer des construction existantes, et notamment les activités de marchand de biens comme prévues par le Code Général des Impôts ; - toute action de promotion immobilière, au sen des articles 1831-1 et suivants du Code civil, ainsi que toutes. opérations de maîtrise d'oeuvre et de construction-vente ; -. la participation de la Société, par tous moyens, directement. ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; -Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans. ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur. Benjamin GRASS et Madame FANNY GRASS, demeurant tous deux au. 1 Grande Rue, 89140 PLESSIS SAINT JEAN.
Immatriculation de. la Société au RCS de SENS.
Pour avis -La Gérance

AL22005753

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ETIGNY du 16 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HOLDING RMS
Siège : 25 Rue de l'Eglise - 89510 ETIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Toutes opérations financières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur Romain MADOIRE, demeurant 25 Rue de l'Eglise – 89510 ETIGNY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL22005775

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à HERY du 15/12/2022, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : RENOV AND CO
Siège social : 7 rue de Chablis - Les Baudières 89550 HERY
Objet social : Tous travaux de peinture en bâtiment, intérieure ou extérieure, de placo, de zinguerie, de bardage, de petite ossature bois.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Capital social : 1 000 euros
Gérant : M. Yoan ARNOUX, demeurant 7 rue de Chablis - Les Baudières 89550 HERY
Pour avis, La Gérance

AL22005779

PORTRAIT

// INFLUENCEURS

S'emparer des réseaux sociaux pour faire valoir son métier

Émile Coddens alias "levigneron", Louis Debard alias "lauvergnat63", Sophie Renaud alias "sophiie-farmerlife"… Ces noms ne vous disent peut-être rien. Pourtant, il est probable que vos enfants ou petits-enfants suivent le quotidien de ces agriculteurs via les réseaux sociaux. Le recours à l'influence en agriculture est de plus en plus fréquent. Plongée dans le monde des influenceurs en agriculture.

À 19 ans, Alexandre Morel, alias *« la vie en AOP comté »* sur l'application TikTok, partage son quotidien d'exploitant laitier dans l'Ain avec ses 23 000 abonnés (ndlr : personnes qui suivent son compte). *« Je me suis rendu compte que personne ne défendait notre cause, qu'il fallait rééquilibrer la balance »*, explique le jeune homme, qui passe environ une heure et demie par semaine à créer de courtes vidéos en lien avec son métier sur le réseau social.

Briser les stéréotypes via TikTok et Instagram

Ce besoin de défendre sa profession revient souvent dans la bouche des jeunes agriculteurs et agricultrices massivement suivis sur les réseaux sociaux. En Charente-Maritime, Sophie Renaud, alias *« sophiee_farmerlife »* sur Instagram, a profité de son titre de Miss France agricole 2021 pour se créer une communauté de 35 000 abonnés et faire passer un message simple. *« Je veux montrer que les femmes savent conduire un tracteur et qu'elles ne sont pas là juste pour faire la comptabilité… Beaucoup de jeunes filles m'écrivent pour me dire que grâce à moi, elles ont osé devenir agricultrice »*, affirme la céréalière, qui pose fièrement en tenue de travail devant ses machines. *« J'incite tous les agriculteurs et agricultrices à avoir un compte Instagram. On peut échanger avec d'autres professionnels d'autres départements. On se sent moins seuls et cela ne demande qu'un téléphone et un trépied ! »*.

Expliquer et partager ses difficultés sur sa chaîne YouTube

Partager ses connaissances et ses galères : voilà aussi les raisons qui ont poussé l'agriculteur drômois Gaël Blard à se lancer sur YouTube. *« Lors de mon installation, j'ai commencé à chercher des informations sur les réseaux sociaux pour cultiver de nouvelles choses comme l'ail,* relate-t-il. *J'ai créé ma chaîne de vidéos en 2017 pour partager, à mon tour, mon expérience »*. Une idée qui a visiblement plu, puisque l'agriculteur est suivi par 73 000 personnes sur YouTube. Une année, cette popularité lui a même permis de sauver sa récolte d'ail, qui ne plaisait alors pas aux grossistes et aux grandes surfaces. *« À la suite d'une vidéo où j'expliquais tout ça, j'ai vendu, en vente directe, 8 t d'ail en deux samedis ! »*.

Devenir l'ambassadeur et le porte-voix de sa profession

Outre l'envie de partager son quotidien, développer un compte sur les réseaux sociaux peut également ouvrir de nombreuses portes. Le Puydômois, Louis Debard, alias *« lauvergnat63 »* sur TikTok, en sait quelque chose. Le jeune homme utilise les vidéos pour expliquer son installation et mettre en avant les petites structures agricoles. Avec 144 000 abonnés, il est certainement le jeune éleveur laitier le plus connu de France. Ce qui lui a valu d'être, à deux reprises, l'ambassadeur du Sommet de l'élevage, à Cournon-d'Auvergne. Les marques l'approchent également pour mettre en avant leurs produits sur son compte TikTok. *« En ce moment, une marque m'envoie gratuitement une veste anti-pluie que je teste et présente sous forme de vidéos,* détaille-t-il. *Mais ce n'est pas ça qui va me nourrir en ce moment. »*

En France, les agriculteurs qui réussissent à tirer profit et à vivre des réseaux sociaux sont rares. L'exception à la règle est Émile Coddens, alias *« levigneron »* sur TikTok. En étant le premier viticulteur à parler de viticulture sur le réseau social en 2020, le jeune homme, originaire d'Indre-et-Loire, a réussi à fédérer plus de 500 000 abonnés. *« Ça a changé ma vie »*, confie celui qui a eu l'opportunité d'écrire *« un guide décomplexé sur le monde du vin »* et de *« créer une microentreprise de vidéaste »* pour gérer ses nombreux partenariats. Mais surfer sur la vague des réseaux sociaux peut aussi apporter son lot de risques.



L'agriculteur drômois Gaël Blard, le berger basque Joseph Boussion, l'éleveur auvergnat Louis Debard et la céréalière Sophie Renaud de Charente-Maritime utilisent, chacun à leur façon, les réseaux sociaux pour faire connaître leur métier et partager leurs connaissances.

Une petite fenêtre sur un milieu silencieux

Joseph Boussion est un féru de montagnes. Pas seulement par loisir et amour de la randonnée, mais parce qu'il est berger. Depuis 2017, il navigue entre son Pays basque natal, les Pyrénées et les Alpes. C'est lors de sa formation à la Motte-Servolex (Savoie) que l'idée lui vient de créer une page Facebook, appelée *« Carnet de berger »*. *« J'ai fait ça par envie de mettre une petite fenêtre sur un milieu qui ne fait pas de bruit et qui a traversé les âges,* relate-t-il. *C'est une culture très orale, qui se transmettait durant les foires et qui se perd… Maintenant, beaucoup de discussions entre bergers se déroulent sur les réseaux sociaux »*. Au fil du temps, les péripéties de Joseph attirent l'œil d'un public plus large. Jusqu'à ce qu'en 2020, éclate un *« clash »* entre le berger et le journaliste Hugo Clément, qui venait de diffuser un reportage sur la traque d'un loup dans les Hautes-Alpes. Ce dernier évoquait notamment un loup abattu dans le col du Lautaret. Le photographe animalier interviewé évoque des louvetiers *« qui s'en foutent, n'ont aucune estime pour les loups »*. Des mots qui ont interpellé le berger, qui n'a alors pas hésité à saisir son téléphone pour se filmer et faire part de sa colère sur sa page Facebook. *« Je connaissais les louvetiers en question, qui m'ont appelé et m'ont expliqué le récit complet de la nuit, qui était loin de ce qui a été présenté par l'interviewé,* détaille-t-il. *Je n'avais pas envie qu'on ait ce son de cloche, qui n'était pas cohérent avec ce qui s'est passé »*. Sa vidéo a alors pris des proportions qu'il n'aurait pas imaginées : elle a été vue 1,7 million de fois, mais a aussi valu plusieurs menaces de mort à l'encontre du berger. Aujourd'hui, 41 000 personnes suivent son quotidien et ses explications sur le fonctionnement du pastoralisme. *« J'ai dépassé le cercle des initiés pour également toucher une population qui n'a rien à voir avec ce milieu »*, explique-t-il avec une certaine satisfaction. Malgré cette expérience digitale et médiatique, Joseph Boussion préfère parler de sa page Facebook comme d'un lieu de bienveillance et d'échanges sur les pratiques du pastoralisme.

Léa Rochon

// LECTURE JEUNESSE

Des livres à offrir aux enfants

Des auteurs et illustrateurs se sont récemment distingués, à travers la publication de leurs albums jeunesse. Une bonne idée de cadeau à glisser sous le sapin. Tour d'horizon.

« Les mots sont des trésors », illustré par Romain Lubière



Romain Lubière

Romain Lubière vit dans la Loire.



***« Les mots sont des trésors »*, écrit par Emma Robert et illustré par Romain Lubière.**

Formé à l'école des beaux-arts, le Stéphanois Romain Lubière a toujours été attiré par l'illustration jeunesse. *« Dans ce domaine-là, je n'ai pas trop de limites à la création. J'ai beaucoup de libertés pour interpréter le texte et l'imager. Aussi, l'illustration donne vraiment une valeur ajoutée au texte, un message supplémentaire »*, déclare-t-il. À travers ses techniques, le Ligérien se plaît à illustrer la nature et les animaux, *« avec souvent une connotation liée à l'écologie ». « J'aime bien aussi travailler sur l'aspect onirique, sur le fantastique, comme cela est le cas dans l'album « Les mots sont des trésors »* d'Emma Robert. Cet ouvrage montre le pouvoir des mots qui voyagent. Le conte raconte le rêve éveillé d'un monde imaginaire dans lequel s'immisce une petite fille en pleine lecture. *« Dans ces illustrations, j'ai voulu montrer qu'il n'y avait pas de limites à notre imagination à travers la lecture. On peut rester dans sa chambre et parcourir des mondes infinis, comme l'héroïne du livre »*, ajoute Romain Lubière. Pour illustrer cet album jeunesse, il s'est notamment inspiré de références artistiques comme *« La Vague »* d'Hokusaï ou encore *« Chien bleu »* de Nadja, des illustrations à dimension fantastique et surnaturelle, qui prêtent à rêver.

Sortie le 26 octobre 2022 aux éditions Cipango. À partir de 5 ans. 32 pages. 17,00 €.

« Pi, Po, Pierrot », illustré par Samuel Ribeyron



Illustrateur jeunesse, Samuel Ribeyron est également le créateur graphique du film d'animation « Opération Père Noël », sorti au cinéma le 23 novembre.



***« Pi, Po, Pierrot »*, où l'histoire de trois frères aux caractères différents.**

Diplômé de l'école Émile-Cohl à Lyon, Samuel Ribeyron vit aujourd'hui à Saint-Laurent-du-Pape, en Ardèche. Collaborateur du studio d'animation Folimage, il illustre régulièrement – et écrit parfois – des histoires pour les enfants: *« mon dessin est vraiment à destination des enfants »*, affirme Sylvain Ribeyron. Il est notamment l'illustrateur du conte *« Pi, Po, Pierrot »*, écrit par l'auteur taïwanais Chun-Liang Yeh, co-créateur des éditions HongFei. Cet album met en lumière l'aventure de trois frères aux caractères et aux destins bien différents, appelés Pi, Po et Pierrot. Ils se mettent au défi de traverser la rivière, avec une pierre sur le dos, afin de cueillir une herbe magique pouvant guérir la maladie de la fille du roi. L'aventure se mêle à la sagesse, en passant par la valeur de l'héritage. Un conte tout en douceur, qui parle d'un monde imaginaire et du poids de l'héritage. *« J'ai créé tout l'univers en rendant visuel les mots. Après lecture du texte, des images me sont venues directement en tête. J'ai essayé de traduire graphiquement cette histoire lourde de sens, en utilisant des images très légères et aquarellées, avec des couleurs plutôt pastel. »*

Sortie le 25 août 2022 aux éditions HongFei. À partir de 5 ans. 48 pages. 14,50 €.

« Le trésor de Malik », de Danièle Fossette



Danièle Fossette

Après de nombreux voyages, Danièle Fossette a posé ses valises dans la Drôme



***« Le trésor de Malik »* rend hommage aux enfants d'Afrique, un pays cher à l'auteure.**

« Va, mon fils, tu seras très riche quand tu reviendras ! » Cette citation, inscrite dans l'album jeunesse *« Le trésor de Malik »*, montre l'amour de l'auteure, Danièle Fossette, pour les voyages à travers le monde et la rencontre avec des enfants venus d'ailleurs. Dans ce récit, la Drômoise – elle vit à Dieulefit – souhaite véhiculer un message sur la vraie richesse intérieure et la valeur de la transmission par le partage. *« J'ai beaucoup voyagé, en Asie ou en Afrique, et je suis assez sensible à ces cultures différentes. En parallèle, j'aime beaucoup le conte. C'est pourquoi j'ai trouvé intéressant de mettre en scène un petit berger que l'imaginaire emporte et qui finit par devenir griot »*, explique Danièle Fossette. Cet album jeunesse évoque en effet le parcours du petit Malik, seul à la tête de son troupeau, à la recherche d'herbe et d'eau. *« Je voulais montrer l'importance de croire en soi, de croire en ses rêves… »*, dit-elle. Un ouvrage qui fait écho à l'histoire de l'auteure: *« j'ai vécu dans plusieurs pays, où j'ai rencontré beaucoup d'enfants des rues. À Madagascar, j'ai proposé à l'un d'entre eux de venir habiter chez moi. Je lui ai permis d'apprendre à lire et à écrire, et lui, a contrario, m'a permis d'écrire »*, souligne-t-elle. Un point de départ symbolique pour l'auteure, au même titre qu'une rencontre avec Jean-Jacques Goldman qui l'aura encouragé à percer dans la voie de l'écriture. Pour illustrer ses pages, Danièle Fossette a fait appel à Nathalie Duroussy, qui, à travers des techniques d'acrylique, a pu mettre sur papier ses souvenirs d'enfance, passée en Afrique.

Sortie le 24 novembre 2022 aux éditions Cipango. À partir de 6 ans. 32 pages. 15,90 €.

« Une toute petite goutte de pluie », illustré par Marion Brand



Franco-suisse d'origine, Marion Brand vit aujourd'hui dans le Haut Jura.



Après *« Un tout petit grain de sable »*, Galia Tapiero et Marion Brand se sont réunies pour créer *« Une toute petite goutte de pluie »*, aux éditions Kilowatt.

Découvrir la nature et la métamorphose. À travers l'album *« Une toute petite goutte de pluie »*, Galia Tapiero et Marion Brand ont souhaité imager le voyage insoupçonné d'une goutte de pluie. Les tout-petits lecteurs partent ainsi à la découverte de la banquise, des nuages, des lacs et rivières, mais aussi de ces gouttes de pluie qui nous tombent parfois sur la peau. L'occasion pour l'auteure et l'illustratrice d'évoquer les différents cycles de la nature à travers les océans, le ciel, les arbres, les animaux, etc. Graphiste et illustratrice, Marion Brand a quitté Genève – où elle a obtenu son diplôme de la Haute école d'Art et de Design - pour s'installer dans le Haut Jura. *« Une toute petite goutte de pluie »* est son deuxième livre destiné à un public jeune, après *« Un tout petit grain de sable ». « C'est une mini-série de livres qui vulgarise de façon poétique les phénomènes naturels »*, indique l'illustratrice. Si elle puise son inspiration dans la bande dessinée, elle aime avant tout travailler avec des formes simples et géométriques, avec de grands aplats de couleurs vives. *« L'illustration jeunesse m'a toujours plu. Je suis une lectrice assidue depuis toute petite, avec un intérêt particulier pour l'univers de la jeunesse. C'était donc pour moi un accomplissement de pouvoir travailler sur ces albums »*. Avec son crayon ou sa tablette, Marion Brand a une attirance pour les thèmes de la nature et de l'humain.

Sortie le 7 octobre 2022 aux éditions Kilowatt. À partir de 3 ans. 48 pages. 11,00 €.

Amandine Priolet

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information
vous accompagne
partout !



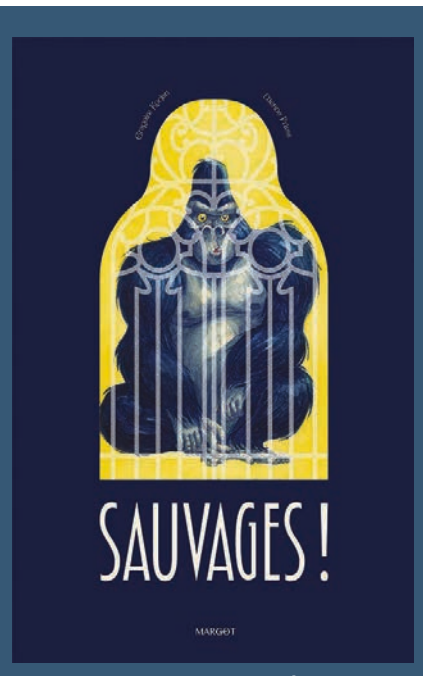
LOISIRS

Mais aussi

« Sauvages ! », illustré par Étienne Friess

***« Sauvages ! »*, c'est l'histoire d'un zoo – Brügenberg – qui voit dans la nuit du 22 et 23 juillet 1978, disparaître tous les animaux qu'il abrite. Une évasion placée sous le signe du mystère. L'enquête est menée par l'inspecteur Brock, connu pour être le meilleur. Né d'une rencontre entre l'auteur Grégoire Kocjan et l'illustrateur Étienne Friess, ce polar est en fait un récit à deux voix, mêlant point de vue des hommes et des animaux. Étienne Friess, originaire de La Rochelle, a posé ses valises – et ses planches de dessins – à Grenoble (38). Ses crayons de couleurs et sa gouache n'ont plus aucun secret pour lui. Il collabore régulièrement pour des albums jeunesse, avec les éditions Margot et Albin Michel Jeunesse. Grand passionné, il aime notamment mettre en scène les oiseaux et autres animaux.**

Sortie : le 2 novembre 2022 aux éditions Margot. À partir de 6 ans. 48 pages. 19,90 €



***« Sauvages ! »* a été illustré par Étienne Friess, Grenoblois d'adoption.**

Mais encore

« La jeune fille et l'oiseau », écrit par Pierre Joly

***« La jeune fille et l'oiseau »*, c'est le titre du dernier album jeunesse réalisé par l'auteur Pierre Joly, basé à Beauregard-Vendon, dans le Puy-de-Dôme (63). Pourtant, rien ne le prédestinait à écrire des livres pour enfants. Pendant ses études de biologie, l'Auvergnat se passionne pour l'écriture de nouvelles. Mais la naissance de ses enfants le mènera finalement à se lancer dans des projets jeunesse. Le troisième de sa liste, *« La jeune fille et l'oiseau »* est issu d'une collaboration avec l'illustrateur Virapheuille. Cette fable met en scène la découverte, par une petite fille dénuée de parents, d'un œuf lisse et blanc. Elle décide, un beau matin de printemps, de le recueillir et de veiller sur lui, quitte à tout sacrifier. L'auteur et l'illustrateur mettent ainsi, en texte et en dessins, la relation si particulière qui va éclore entre la jeune fille et l'oiseau, au sein d'une nature enchantée.**

Sortie le 12 octobre 2022 aux éditions Margot. À partir de 4 ans. 40 pages. 12,90 €.



***« La jeune fille et l'oiseau »*, écrit par l'auvergnat Pierre Joly, nous plonge au cœur d'une relation particulière.**

// À PARAÎTRE

L'enfant qui ne parlait plus

Humoriste et acteur, Christophe Alévêque est l'auteur de *« On marche sur la dette »*, avec Vincent Glenn, *« Bienvenue à Webland »*, avec Jean-Philippe Bouchard et de *« Éloge du vieux con moderne »*, paru en 2021 aux Éditions du Cerf. Il publie ici son premier roman *« L'enfant qui ne parlait plus »*, à paraître le 12 janvier 2023.

Un grand humoriste cache souvent un cœur sensible. Et parfois un authentique romancier. Nous racontant l'histoire d'un père acharné à faire parler son fils mutique, c'est un conte contemporain que nous livre Christophe Alévêque : lorsque la réalité est moche, il faut en inventer une autre. Émouvant, humain.

« Avec mon fils et ma culpabilité, nous formons un trio de survivants. Je joue mon rôle de victime à merveille, à croire que je me suis découvert une vocation tardive de martyr… Stop. Arrête de t'apitoyer sur ton sort. Fais preuve d'imagination pour une fois dans ta vie. Albert est ta seule raison d'être. Occupe-toi de lui au lieu de jouer les victimes ».

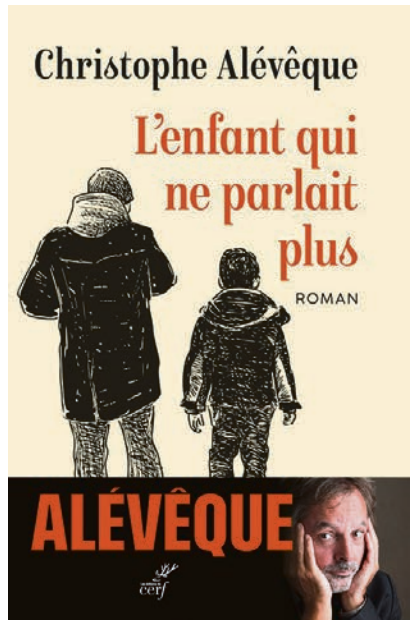
Depuis des mois, Albert ne parle plus. Désemparé, son père s'est fixé une mission : arracher coûte que coûte l'enfant au silence dans lequel il s'est muré.

Pour cela, il va inventer des solutions toujours plus folles pour rendre la parole à son fils. Au cours de leur périple rocambolesque, vont survenir une psy en quête d'amour, un moine en rupture de ban, un colosse ex-taulard et même un singe facétieux.

Un roman bouleversant, un conte poignant, plein de tendresse et de fantaisie, qui dévoile le grand talent humain de Christophe Alévêque.

publié par FD

L'enfant qui ne parlait plus, sortie le 12 janvier. Édition du Cerf. 342 pages - 20,90 €



Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Féerie de Noël au Château de Bussy-Rabutin

• Du 3 décembre au 3 janvier

Vivez des fêtes enchantées au château de Bussy-Rabutin. Pendant tout le mois de décembre, le château se pare de ses plus beaux atours et vous plongera dans la féerie de Noël grâce aux somptueux décors intérieurs et extérieurs de l'artiste Benoit Duvergé. Les enfants sont aussi invités à déposer leur lettre au Père Noël dans la boîte aux lettres du cher bonhomme rouge.

Compris dans le droit d'entrée
http://www.chateau-bussy-rabutin.fr

NIÈVRE

// Marché de Noël d'Art graphique

• jusqu'au 31 décembre

Pour la première fois, 12 illustrateurs et illustratrices vous invitent à un marché d'art graphique. Vous pourrez y découvrir : aquarelles, dessins, gravures, collages, des ateliers collectifs sont organisés, des tirages uniques ou numérotés, et des pièces originales sont prêtes à trouver leur place unique. Ces pièces sont réalisées par Sarah Belin, Béatrice Rodriguez, Randy Bertil, Cyrille Berger, Louis, Séverine Perrier, Thierry Bonnat, Machuron, Anaïs Éleonore Bikini, Margot Morel, Isabelle Dalle et Jean-Baptiste Van Der Heyden. Le marché de Noël d'Art graphique se déroule au 16 rue des Francs-Bourgeois, 58000 Nevers

Renseignement :
https://www.facebook.com/lesillus

// Vide dressing

• 13, 14 et 15 janvier

Trois jours de vide-dressing, de brocante, et de trouvailles, de marque, de style et de créateurs, pour vous ravir, pour les hommes, les femmes et les enfants. Rarities c'est aussi des disques, des livres, des objets déco, des bijoux, des créations, quelques gâteaux et des boissons chaudes, une ambiance feutrée sur fond musical pour trouver sa pépite ! Le Vide-Dressing Rarities est organisé dans l'ancienne galerie USANII, 27 bis rue Saint-Étienne à Nevers, de 10 h à 20 h.

Renseignement : bikinitheorie@gmail.com ou
https://www.facebook.com/AnaisEleonore

// Patinoire de Decize

• jusqu'au 19 février

La patinoire de Decize vous accueille jusqu'au 19 février. Sur place, en plus de patiner, un chalet de restauration vous y attend (crêpes, gaufres, boissons chaudes ou fraîches). Tarifs : 1 entrée : 4 euros, 10 entrées : 36 euros. Enfants de moins de 12 ans : 1 entrée : 3 euros, 10 entrées : 27 euros. Patinoire du Port de Decize est fermée les 25 décembre et 1er janvier. Horaires : du lundi au dimanche de 13 h 45 à 18 h 30 durant les vacances scolaires. Hors vacances scolaires : ouvert le mercredi, samedi et dimanche de 13 h 45 à 18 h 30.

Renseignements : Tél. : 03 73 15 00 00 ou par mail : accueil@port-decize.fr

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

PORTRAIT

// MÉTIER

La meilleure jeune caviste de France 2022 est Lyonnaise

En octobre, Léa Perret a remporté la première place du concours du meilleur jeune caviste de France, réservé aux professionnels de moins de 30 ans. Une étape de plus dans le parcours déjà bien rempli de la jeune femme originaire du Bugey (Ain) et cogérante de l'enseigne Nicolas, place des Jacobins à Lyon.



Léa Perret, meilleure jeune caviste de France 2022.

Elle s'était promis de gérer un magasin digne de ce nom avant ses 30 ans. Finalement, c'est à 26 ans que le souhait de Léa Perret s'est exaucé. Depuis février, la jeune femme, originaire du Bugey, est cogérante de l'enseigne de vins et spiritueux Nicolas, située place des Jacobins, au cœur de Lyon. Un lieu très sentimental pour la jeune femme, puisqu'elle y a effectué son alternance, lors de ses études d'œnologie. En octobre dernier, une nouvelle mention s'est ajoutée à son curriculum vitæ. Léa Perret est devenue lauréate du concours du meilleur jeune caviste de France.

Récompenser les connaissances et le relationnel avec le client

Cette compétition existe depuis 2014 et se déroule tous les deux ans pour récompenser un ou une caviste de moins de 30 ans. *« Les épreuves courent sur dix mois avec plusieurs étapes,* explique la jeune passionnée. *Parmi les épreuves, il y a notamment un quiz de connaissances, puis un autre plus poussé et une dégustation de vins, bières, spiritueux ou saké à l'aveugle, cela évolue un peu chaque année, ce n'est pas un concours encore figé comme le Meilleur ouvrier de France en sommellerie »*. Lors de la finale, qui a eu lieu à Avignon, les concurrents font face à un jury de sélection et doivent de nouveau procéder à une dégustation à l'aveugle, puis à une présentation d'un vin. Pour Léa Perret, ce fut une AOC célèbre en Touraine, classée comme un vin blanc tranquille, mousseux et pétillant : un Montlouis-sur-Loire. Outre les connaissances en œnologie, les qualités relationnelles et la capacité à répondre à un client sont tout autant scrutées. *« La dernière épreuve est une simulation de vente : nous avons sept minutes pour comprendre le besoin d'un client, lui faire une proposition et terminer la vente »*, détaille la lauréate. La visite d'un client mystère en magasin vient clore ce circuit d'épreuves. Un tel prix a-t-il réellement une influence sur la renommée du magasin ? Selon la jeune caviste, la fréquentation du lieu a augmenté depuis cette annonce. Mais le véritable plus de ce concours est, selon elle, la possibilité de se challenger et de se rencontrer entre confrères et consœurs. *« C'est une expérience qui m'a poussé dans mes retranchements »*, déclare celle qui se remémore ces moments où elle s'est replongée dans ses cours d'œnologie.

Une professionnelle très attachée à la formation de ses pairs

En réalité, ce qui intéresse tout particulièrement Léa Perret, c'est la formation de futurs cavistes. Au fil des années, des stagiaires intègrent une école spécialement conçue pour travailler au sein des enseignes Nicolas et font leurs premières armes dans une boutique du réseau. Le but ? Les préparer à gérer un magasin du réseau.

Pour la jeune femme qui a expérimenté ce format à Cannes, cogérer la boutique située place des Jacobins, estampillée *« magasin-école »* était donc tout à fait sensé. *« Mon but, c'est vraiment de développer la boutique et le centre de formation en interne,* déclare-t-elle. *La formation, c'est l'avenir, d'autant plus que notre métier a besoin de nouvelles têtes ! C'est difficile de recruter des cavistes… »*. Persuadée d'avoir un rôle à jouer dans la formation de ses futurs confrères et consœurs, Léa Perret ne s'imagine pas travailler ailleurs que dans le réseau Nicolas. *« Et puis, ce ne serait tout simplement pas possible de payer un emplacement comme celui-ci si j'étais indépendante »*, sourit-elle, les yeux rivés sur la célèbre fontaine de la place des Jacobins.

Léa Rochon

De plus en plus de visages féminins dans le monde du vin

Il y a encore quelques années, voir des femmes d'une trentaine d'années accéder à la tête de domaines était un fait rare. Heureusement, cette tendance est en train d'évoluer. *« Au cœur des vignes, dans le chai ou en commerce, nous voyons de plus en plus de visages féminins,* affirme Juliette Théry, directrice commerciale de Cavissima. *Il y a quelques années, les propriétaires de domaines n'auraient pas forcément pensé à léguer leur domaine à leurs filles, mais à présent, ce n'est plus vraiment réservé aux hommes : les femmes prennent leur place »*. Bien que ces dernières soient plus présentes sur les volets du marketing et de la communication, travailler la vigne ne leur fait absolument pas peur. Cette augmentation de salariées féminines se retrouve également au sein du réseau des magasins Nicolas. Il y a quinze ans, le nombre de femmes gérantes d'une enseigne était proche de zéro. Au 31 octobre dernier, elles étaient 119 femmes à occuper ce poste, où les hommes restent malgré tout majoritaires (569).

Nicolas… en chiffres

- **1822 :** la date de la première enseigne ouverte à Paris.
- **500** : le nombre de boutiques en France.
- **10 :** le nombre de « magasins-écoles » répartis en France.
- **50 à 80 :** le nombre de stagiaires cavistes formés par an dans ces magasins-écoles.
- **10 :** le nombre de pays où des enseignes Nicolas sont implantées, dont Taïwan, Madagascar, le Bénin, le Liban, le Maroc, l'Espagne, la Roumanie, la Belgique, l'Angleterre et la Suisse.



L'enseigne Nicolas, véritable mastodonte de la vente de vins.

Coup de cœur
Le Bugey dans le cœur et dans le verre



Au cœur de sa petite boutique lyonnaise, la jeune femme native du Bugey l'affiche fièrement. Sur les étals, l'altesse de Montagnieu 2021 de la maison Yves Duport (Ain) est agrémenté d'une mention *« Coup de cœur »*. *« On peut l'imaginer avec des poulardes de Bresse et une crème aux champignons »*, note la jeune caviste. Un blanc idéal pour accompagner un dimanche en famille, mais également lors des fêtes de fin d'année.

Mais selon Léa Perret, la clé d'un accord met et boisson réussi, c'est de sortir des sentiers battus et de ses habitudes. *« Il est possible de prendre un champagne pour l'apéritif, mais aussi pour les fruits de mer, et de faire un accord vin blanc et vin rouge pour le plat… Je conseille d'adopter un vin pour plusieurs plats, ou de boire du vin non sucré pour le foie gras et de proposer avec un vin sucré pour les desserts »*, poursuit-elle, en évoquant l'exemple d'un cru saint-amour pour agrémenter un fondant au chocolat. *« Souvent, nous n'y pensons pas, pourtant c'est un accord qui marche très bien, il ne faut surtout pas hésiter à essayer de nouvelles choses ! »*.